
FICHES THÉMATIQUES

En France, comme dans la zone euro, l'activité ralentit en 2003 pour la troisième année consécutive. Malgré une reprise au second semestre, le produit intérieur brut (PIB) ne progresse en volume que de 0,5 % sur l'année (*tableau 1*). C'est sa plus faible évolution depuis 1993. Le commerce mondial est en nette reprise. Mais, du second trimestre 2002 à la fin de l'année 2003, l'euro s'est apprécié d'un tiers par rapport au dollar et d'environ 20 % par rapport à un panier de monnaies plus large. Cette appréciation pèse sur le commerce extérieur qui contribue négativement à la croissance (-0,8 point) : la stagnation des importations (-0,1 %) ne compense pas le fort recul des exportations (-2,5 %). Sur l'ensemble de l'année, les exportations françaises sont moins dynamiques que celles de la zone euro, qui stagnent ; elle se reprennent toutefois au second semestre. Cette année encore, le principal soutien à l'activité économique demeure la consommation effective des ménages, qui inclut principalement les dépenses de consommation des ménages et les dépenses individualisables des administrations publiques. Les premières contribuent à hauteur de 0,8 point à la croissance du PIB, les secondes de 0,4 point. Au total, la consommation effective des ménages s'accroît de 1,7 %. La dépense de consommation des ménages se maintient et progresse de 1,4 % en volume après +1,5 % en 2002 (*tableau 2*). Pourtant, leur pouvoir d'achat décélère depuis deux ans, principalement en raison du ralentissement des revenus d'activité. La stagnation de l'emploi et la modération sala-

riale freinent l'évolution de la rémunération des salariés, principale composante du revenu disponible. Ce dernier ne progresse que de 2,3 % en euros courants, après +4,3 % en 2002. Mais les ménages continuent à accroître leurs dépenses de consommation et épargnent moins que les années précédentes. Pour la première fois depuis 1999, leur taux d'épargne est en repli : 15,8 % du revenu disponible brut, contre 16,8 % en 2002.

Dans ce contexte économique morose, les entreprises limitent leurs dépenses d'investissement et continuent l'ajustement de leurs stocks à la baisse. L'investissement des entreprises est en net recul (-1,9 % en volume) et contribue négativement à la croissance pour la deuxième année consécutive.

Le déficit public se creuse et atteint 4,1 % du PIB. C'est la deuxième année qu'il dépasse le taux de 3 % figurant dans le pacte de stabilité et de croissance. L'atonie de l'activité économique limite les recettes (+2,3 %) alors que les dépenses continuent à augmenter sur un rythme soutenu (+4 %), sous l'effet d'une forte augmentation des prestations versées au titre de la maladie et du chômage. Le poids de la dette publique dans le PIB s'alourdit et atteint 63,7 % fin 2003 contre 58,8 % un an plus tôt. La hausse des prix se maintient malgré la baisse du dollar ; les prix à la consommation augmentent de 2 % en moyenne annuelle (+1,9 % en 2002). Cette hausse est alimentée par la réévaluation des taxes sur le tabac mais aussi par l'augmentation des prix de l'énergie et de la santé.

DÉFINITION

Évolutions en volume aux prix de l'année précédente - Les agrégats des comptes nationaux en volume, c'est-à-dire corrigés de l'évolution générale des prix, sont issus de comptes en volume chaînés. Pour une année donnée, les agrégats en volume sont obtenus en enchaînant, à partir du niveau constaté en 1995, les indices annuels d'évolution en volume calculés aux prix de l'année précédente. Cette méthode conduit à des évolutions des agrégats plus satisfaisantes sur le long terme, puisqu'elles tiennent compte de la déformation de la structure des prix relatifs.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la Nation en 2003 », *Insee première*, n° 960, avril 2004.

« L'économie française – Comptes et dossiers », *Collection Références*, Insee, édition 2004-2005, juin 2004.

« Comptes nationaux – Rapport sur les comptes de la Nation 2003 », *Insee résultats – Cédérom*, série Économie, n° 14, juillet 2004.

Tableau 1
Ressources et emplois de biens et services

	Évolution 2003/2002 (en %)			Valeurs 2003 (en milliards d'euros)	Contribution à la croissance du PIB 2003
	Volume (1)	Prix	Valeur		
Produit intérieur brut (PIB)	0,5	1,5	2,0	1 557,2	0,5
Importations	- 0,1	- 0,3	- 0,4	382,6	0,0
Total des emplois finals	0,4	1,2	1,6	1 939,8	-
Consommation effective des ménages	1,7	1,9	3,6	1 095,1	1,2
dont dépenses de consommation :					
- des ménages	1,4	2,0	3,4	854,2	0,8
- individuelle des administrations publiques (APU)	2,6	1,5	4,1	230,2	0,4
Consommation effective des APU	2,0	1,3	3,3	148,1	0,2
Formation brute de capital fixe	- 0,2	1,2	1,0	298,7	0,0
dont :					
- sociétés non financières et entreprises individuelles	- 1,9	0,2	- 1,7	160,2	- 0,2
- ménages	0,8	3,0	3,8	77,0	0,0
- administrations publiques	5,2	2,1	7,4	50,6	0,2
Variation de stocks (en contribution au PIB)	-	-	-	- 5,2	- 0,2
Exportations	- 2,5	- 0,1	- 2,6	401,9	- 0,7

(1) Volumes issus des comptes chaînés en base 1995 ; évolutions en volume aux prix de l'année précédente.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Tableau 2
Équilibre du produit intérieur brut : taux d'évolution en volume (*)

	En %						
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
<i>Ressources</i>							
Produit intérieur brut (PIB)	1,9	3,4	3,2	3,8	2,1	1,2	0,5
Importations	6,9	11,6	6,2	14,6	1,3	2,9	- 0,1
Total	2,8	4,9	3,8	5,9	1,9	1,5	0,4
<i>Emplois</i>							
Dépenses de consommation finale des ménages	0,1	3,4	3,2	2,7	2,6	1,5	1,4
Dépenses de consommation finale des administrations publiques	2,1	- 0,1	1,5	2,8	2,9	4,6	2,4
Dépenses de consommation finale des ISBLSM (1)	3,2	3,3	4,6	- 1,0	14,6	2,2	3,4
Formation brute de capital fixe	- 0,1	7,0	8,3	7,8	1,9	- 2,0	- 0,2
Exportations	11,8	8,3	4,3	12,6	1,6	1,9	- 2,5

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

(*) Comptes chaînés, évolutions aux prix de l'année précédente.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

En 2003, la **population active** s'élève à 27,1 millions de personnes en moyenne annuelle, dont 14,6 millions d'hommes et 12,5 millions de femmes (*tableau 1*) selon la **nouvelle enquête sur l'emploi**. Elle progresse de 191 000 par rapport à 2002 (+ 0,7 %), cet accroissement étant nettement plus important pour les femmes (+ 1,4 %) que pour les hommes (+ 0,1 %).

Globalement, le **taux d'activité** des personnes en âge de travailler (15-64 ans) s'établit à 69,2 % en moyenne sur 2003, en hausse de 0,2 point sur un an.

Confortant les tendances de long terme, les taux d'activité des femmes et des hommes se rapprochent. L'activité féminine continue à progresser, et ce à tous les âges (*graphique 1*). Entre 30 et 54 ans, elle augmente encore de 0,9 point : 80,0 % des femmes occupent un emploi ou en recherchent un. Pour les hommes la tendance est inverse, leur taux d'activité diminue à tous les âges, sauf pour les plus jeunes. Entre 30 et 54 ans, ils sont 94,4 % à être présents sur le marché du travail.

Entre 2002 et 2003, l'activité des jeunes de 15 à 24 ans progresse légèrement (+ 0,3 point pour les hommes, + 0,5 point pour les femmes) pour s'établir respectivement à 37,5 % et 30,1 % en 2003. Ces taux d'activité restent néanmoins nettement inférieurs à ceux des personnes de

25 à 29 ans, en lien avec la durée des études initiales.

Sur les dix dernières années, le taux d'activité des personnes de 50 à 64 ans progresse globalement (*graphique 2*) et atteint 59,2 % en 2003. Les évolutions sont toutefois différenciées selon le sexe. Pour les hommes, le taux d'activité baisse jusqu'en 1995 ; l'arrivée à la cinquantaine des générations du *baby-boom*, plus nombreuses que les précédentes, entraîne ensuite un rajeunissement de la tranche d'âge des 50-64 ans et une augmentation de son taux d'activité. Pour les femmes, la hausse est continue ; au phénomène démographique précédent s'ajoute le surcroît d'activité des générations nées après la guerre par rapport à leurs aînées. En 2003, l'écart de taux d'activité entre hommes et femmes de 50 à 64 ans est ainsi de 12 points, soit 6 points de moins qu'en 1993.

Un autre concept neutralisant les effets démographiques, l'**espérance d'activité à 50 ans**, montre également une convergence sur la participation au marché du travail des hommes et des femmes les plus âgés. Alors que l'espérance d'activité à 50 ans des hommes a peu évolué en dix ans, celle des femmes a progressé de près d'un an. En 2003, les hommes passent en moyenne 8,7 années en activité entre 50 et 64 ans inclus, les femmes, 7,3 années (*graphique 3*).

DÉFINITIONS

Population active - Elle regroupe la population active occupée et les chômeurs « au sens du BIT ».

Nouvelle enquête sur l'emploi - Depuis juillet 2001, l'Insee a mis en place une nouvelle enquête sur l'emploi qui se substitue à l'ancienne enquête annuelle. Alors que celle-ci se déroulait sur un mois (mars en général), la nouvelle enquête s'effectue tout au long de l'année. Le questionnaire a été remanié de façon à le rendre plus comparable à celui des enquêtes équivalentes réalisées dans les autres pays européens (enquêtes sur les forces de travail). Par ailleurs, les techniques de collecte ont été modifiées et les méthodes de codification des diplômes et professions améliorées. Ces changements expliquent que la continuité des séries entre ancienne et nouvelle enquête ne soit pas toujours parfaitement assurée.

Taux d'activité - Il s'agit, pour une tranche d'âge donnée, du rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés + chômeurs au sens du BIT) et la population totale.

Espérance d'activité à 50 ans (ou durée moyenne) - Il s'agit de la durée hypothétique d'activité entre 50 et 64 ans pour une génération qui connaîtrait à chaque âge les conditions d'activité du moment (somme des taux d'activité âge par âge).

POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquête sur l'emploi 2003 », *Insee première*, n° 958, avril 2004.

Tableau 1

Population active et taux d'activité en moyenne annuelle

	2002	2003	Évolution 2003/2002
Population active totale (1), en milliers	26 934	27 125	+ 191
dont : hommes	14 642	14 662	+ 20
femmes	12 292	12 463	+ 171
Taux d'activité (2), en %			
Ensemble	69,0	69,2	+ 0,2
Hommes	75,3	75,1	- 0,2
15-24 ans	37,2	37,5	+ 0,3
25-29 ans	91,1	90,3	- 0,8
30-54 ans	94,7	94,4	- 0,3
55-64 ans	46,8	48,2	- 0,6
Femmes	62,8	63,4	+ 0,6
15-24 ans	29,6	30,1	+ 0,5
25-29 ans	78,4	78,8	+ 0,4
30-54 ans	79,1	80,0	+ 0,9
55-64 ans	37,4	38,6	+ 1,2

(1) Ensemble des personnes de 15 ans ou plus.
(2) Rapport entre la population active et l'ensemble des personnes de 15 à 64 ans.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

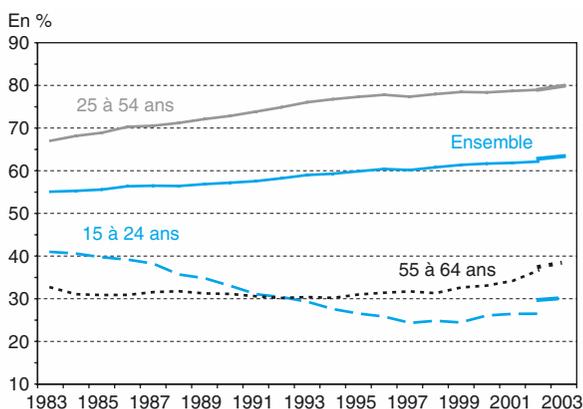
Graphique 1

Taux d'activité des femmes selon la tranche d'âge

Note : taux d'activité en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, taux d'activité en moyenne annuelle à partir de 2002. À partir de cette date, l'enquête ayant été modifiée, il y a une rupture de série.

Champ : personnes de 15 à 64 ans vivant en France métropolitaine.

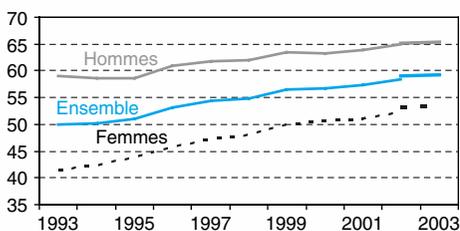
Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.



Graphique 2

Taux d'activité des personnes de 50 à 64 ans

En %



Note : taux d'activité en mars de chaque année sauf celle du recensement (janvier en 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2002. À partir de cette date, l'enquête ayant été modifiée, il y a une rupture de série.

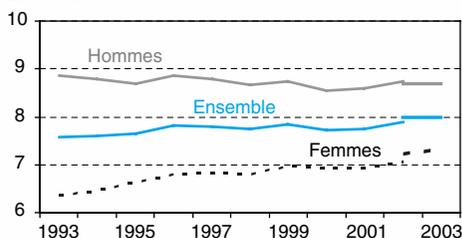
Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

Graphique 3

Espérance d'activité à 50 ans

En nombre d'années



Note : À partir de 2002, l'enquête ayant été modifiée, il y a une rupture de série.

Lecture : entre 50 et 64 ans, les femmes de 50 ans passent en moyenne 6,4 années en activité en 1993, 7,3 années en 2003.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

En 2003, la *population active occupée* est estimée à 24,5 millions de personnes d'après la *nouvelle enquête sur l'emploi*. Pour la première fois depuis 1993, l'emploi a diminué en France métropolitaine : en moyenne sur l'année, l'économie française compte 67 000 emplois de moins en 2003 qu'un an plus tôt (*tableau 1*). Alors qu'il baissait régulièrement depuis le début des années 90, le nombre de postes augmente légèrement au sein de l'emploi non salarié (+ 26 000). En revanche, il diminue globalement de 93 000 chez les salariés. En 2003, l'emploi non salarié représente ainsi 11,3 % de l'emploi total, soit 0,1 point de plus qu'en 2002.

Le nombre de recrutements baisse également entre 2002 et 2003 : 10 % des emplois sont occupés par des personnes en poste depuis moins d'un an en 2003, contre 11,1 % un an auparavant.

En moyenne sur l'année 2003, la baisse de l'emploi n'affecte pas les femmes, l'emploi féminin n'ayant commencé à baisser qu'à partir du second semestre. Le nombre de femmes en emploi en 2003 est ainsi en moyenne supé-

rieur de 46 000 postes à 2002, alors que l'emploi masculin perd un peu plus de 100 000 postes. Le taux de féminisation de l'emploi progresse de 0,3 point en 2003 pour atteindre 45,3 %.

Ce taux est plus élevé au sein de l'emploi salarié ; en effet, alors que 14 % des hommes en emploi sont non salariés, ce n'est le cas que de 8 % des femmes.

Après une progression limitée dans les années 80, puis soutenue dans les années 90, la proportion d'actifs occupés à temps partiel a tendance à décroître depuis 2000. En 2003, elle est stable par rapport à 2002, à 16,5 % (*graphique 1*). Près de 30 % des femmes en emploi travaillent à temps partiel, contre 5,4 % des hommes.

Comme en 2002, 1 200 000 personnes ont involontairement travaillé moins qu'elles ne l'auraient souhaité. Plus des trois quarts d'entre elles sont des femmes. En baisse régulière depuis 1997 (au-delà de la rupture de série en 2002), le taux de *sous-emploi* parmi les personnes à temps partiel diminue légèrement en 2003 pour s'établir à 27,5 % (*graphique 2*).

DÉFINITIONS

Population active occupée - Mesurée chaque année par l'enquête sur l'emploi, elle comprend toutes les personnes de 15 ans ou plus, qui travaillent au moment de l'enquête, qu'elles soient salariées, qu'elles soient à leur compte ou qu'elles aident un membre de leur famille dans son travail.

Nouvelle enquête sur l'emploi - Voir fiche 2.

Sous-emploi - Pour le BIT, l'emploi inclut notamment les personnes dites en sous-emploi « qui travaillent involontairement moins que la durée normale du travail dans leur activité et qui étaient à la recherche d'un travail supplémentaire ou disponibles pour un tel travail ». Dans l'enquête sur l'emploi, cette notion regroupe les personnes travaillant à temps partiel, recherchant un temps complet ou voulant travailler davantage et les personnes à temps complet ayant travaillé malgré elles moins que d'habitude.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquête sur l'emploi 2003 », *Insee première*, n° 958, avril 2004.

Tableau 1

Population active occupée selon le statut des emplois, en moyenne annuelle

En milliers

	2002	2003
Non-salariés	2 748	2 774
Hommes	1 862	1 875
Femmes	886	899
Salariés	21 804	21 711
Hommes	11 636	11 510
Femmes	10 168	10 201
Total	24 552	24 485

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

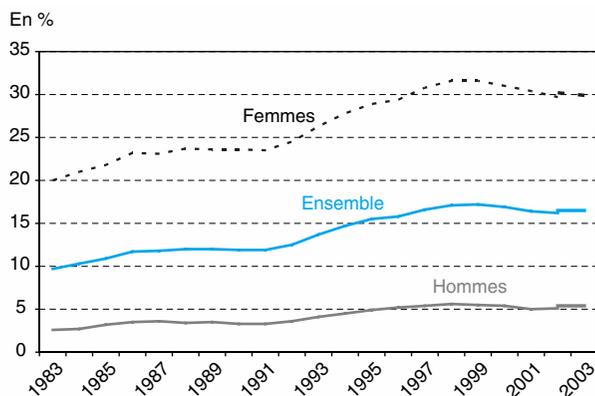
Graphique 1

Proportion d'actifs occupés à temps partiel

Note : taux en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2002. À partir de cette date, l'enquête ayant été modifiée, il y a une rupture de série.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.



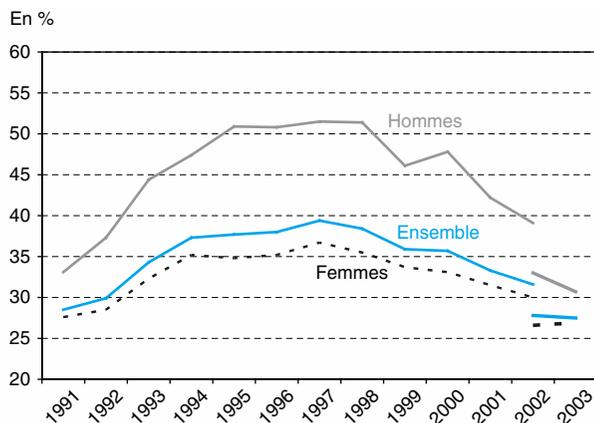
Graphique 2

Taux de sous-emploi parmi les emplois à temps partiel

Note : taux en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2002. À partir de cette date, l'enquête ayant été modifiée, il y a une rupture de série.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.



En 2003, le nombre de *chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT)* est de 2 640 000 personnes en moyenne sur l'année, soit 9,7 % de la population active (*tableau 1*) selon la *nouvelle enquête sur l'emploi*. Après plusieurs années de baisse et une légère remontée en 2002, le *taux de chômage* est en hausse de 0,9 point par rapport à 2002, ce qui correspond à environ 258 000 chômeurs supplémentaires.

Cette remontée du chômage touche toutes les catégories de population : les jeunes comme les plus âgés, les hommes comme les femmes, les diplômés comme les non-diplômés. La population active compte ainsi 134 000 chômeurs et 124 000 chômeuses supplémentaires. Même si le taux de chômage masculin progresse légèrement plus (+ 0,9 point) que celui des femmes (+ 0,8 point), ces dernières sont plus souvent au chômage : 10,9 % des actives en 2003 contre 8,7 % des actifs.

Les jeunes de 15 à 24 ans sont particulièrement touchés par cette progression : leur taux de chômage s'établit à 21,2 % en moyenne pour 2003 (+ 2,1 points). Cette situation est caractéristique des phases de retournement conjoncturel, qui voient les demandes d'emploi des jeunes sur-réagir par rapport à celles des autres catégories d'actifs. Le taux de chômage des personnes âgées de 25 à 49 ans augmente quant à lui de 0,7 point en moyenne annuelle entre 2002 et 2003, celui des plus de 50 ans connaissant une progression comparable. En 2003, 7,2 % des actifs de 50 ans ou plus et 8,9 % de ceux de 25 à 49 ans recherchent un emploi.

Le taux de chômage progresse pour toutes les catégories socioprofessionnelles, des ouvriers (+ 0,9 point) aux cadres (+ 0,5 point). Les employés sont les moins touchés (+ 0,3 point), étant plus nombreux dans les secteurs tertiaires qui résistent mieux à la dégradation du marché du travail. La proportion de cadres au chômage atteint 4,1 %, soit 2,5 fois moins que chez les ouvriers.

La fin d'emploi à durée déterminée reste le principal motif de la recherche d'emploi : en 2003, 36,8 % des chômeurs sont dans ce cas (- 1,2 point). La part des personnes au chômage suite à un licenciement progresse légèrement (+ 0,3 point), pour s'établir à 24,2 % (*tableau 2*). En 2003, 1 130 000 chômeurs recherchent un emploi depuis plus d'un an, soit 149 000 de plus qu'en 2002, sous l'effet combiné de la progression du chômage et de la part du chômage de longue durée en son sein. Plus de la moitié d'entre eux recherchent un emploi depuis plus de deux ans. Comme les années précédentes, le chômage de longue durée concerne davantage les salariés les plus âgés : plus d'un chômeur de 50 ans ou plus sur deux est au chômage depuis plus d'un an, et un sur trois depuis plus de deux ans. De fait, les entreprises recrutent peu de salariés ayant dépassé la cinquantaine.

À la mi-2004, 62,3 % des *demandeurs d'emploi* sont indemnisés (*graphique 1*). Cette proportion est en léger repli par rapport à la mi-2003, après deux années de hausse importante (près de 3 points entre mi-2002 et mi-2003, 2 points entre mi-2001 et mi-2002).

DÉFINITIONS

Chômeurs au sens du BIT - Il s'agit des personnes sans emploi au moment de l'enquête, immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi.

Nouvelle enquête sur l'emploi - Voir fiche 2.

Taux de chômage - Rapport entre le nombre de chômeurs et la population active, laquelle correspond à la somme des personnes occupant un emploi et des chômeurs.

Demandeurs d'emploi - Ils sont répartis en 8 catégories. Les plus importantes sont : les catégories 1 à 3 (personnes immédiatement disponibles, à la recherche d'un emploi à durée indéterminée - à temps plein ou à temps partiel - ou d'un emploi à durée déterminée, temporaire ou saisonnier) et les catégories 6 à 8 qui se distinguent des précédentes, du seul fait qu'il s'agit de demandeurs non immédiatement disponibles.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquête sur l'emploi 2003 », *Insee première*, n° 958, avril 2004.

Tableau 1

Nombre de chômeurs et taux de chômage (au sens du BIT), en moyenne annuelle

En %

	2002	2003
Nombre de chômeurs (en milliers)	2 382	2 640
dont : hommes	1 143	1 277
femmes	1 239	1 363
Taux de chômage		
Ensemble	8,8	9,7
Hommes	7,8	8,7
Femmes	10,1	10,9
15-24 ans	19,1	21,2
25-49 ans	8,2	8,9
50 ans ou plus	6,5	7,2
Cadres et professions intellectuelles supérieures	3,6	4,1
Professions intermédiaires	4,3	5,0
Employés	8,8	9,1
Ouvriers	9,9	10,8

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

Tableau 2

Caractéristiques des chômeurs (au sens du BIT), en moyenne annuelle

En %

	2002	2003
Personnes au chômage depuis un an ou plus		
Ensemble	41,3	42,9
Hommes	40,6	43,1
Femmes	42,0	42,8
Personnes au chômage depuis deux ans ou plus		
Ensemble	22,5	22,4
Hommes	22,6	22,4
Femmes	22,4	22,3
Circonstance de la recherche d'emploi		
Fin d'emploi à durée déterminée	38,0	36,8
Licenciement	23,9	24,2
Démission	10,7	10,1
Autres circonstances	27,4	29,0
Total	100,0	100,0

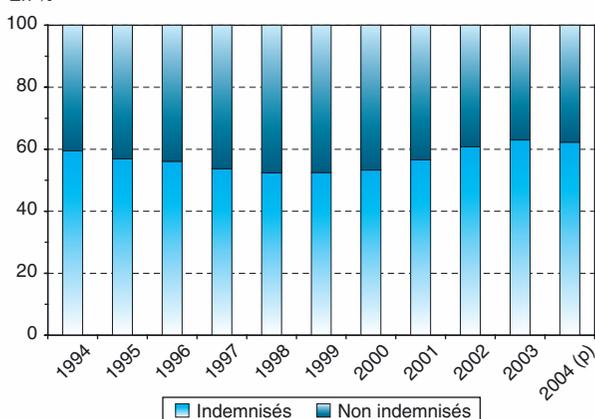
Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

Graphique 1

Chômeurs indemnisés et non indemnisés

En %



(p) Données provisoires.

Champ : chômeurs de catégories 1 à 3, 6 à 8, et dispensés de recherche d'emploi ; évaluations en milieu d'année.

Source : Unedic.

En 2003, 1 203 000 personnes sont entrées dans les dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi, soit une baisse de 10,7 % par rapport à l'année précédente (*tableau 1*), touchant chacune des grandes catégories de mesures.

Dans le secteur marchand, le recul des embauches en *emplois aidés* se poursuit en 2003 (-6,0 %), à un rythme toutefois moindre qu'en 2002, en raison de la hausse des entrées en contrat initiative emploi et des contrats « jeunes en entreprise ». Le dispositif d'abattement en faveur du temps partiel a été arrêté au 1^{er} janvier 2003.

Dans le secteur non marchand, les entrées dans les mesures d'aides diminuent fortement (-17,6 %) ; celles en contrats emploi solidarité baissent (-13 %), presque autant que celles en contrats emploi consolidé (y compris avenants de reconduction) (-15 %). Les entrées en emplois-jeunes connaissent la baisse la plus forte (-48 %), suite à l'arrêt de la création de postes nouveaux dans cette mesure au 1^{er} janvier 2003.

Les mesures d'*accompagnement des restructurations* sont les seules à avoir des entrées en augmentation en 2003 (+15,4 %). La mise en œuvre du plan d'aide au retour à l'emploi (Pare) entraîne ainsi la suppression du dispositif des conventions de conversion et l'extinction progressive des entrées dans celui de l'allocation de remplacement pour l'emploi (Arpe). Parmi les mesures de préretraites financées par l'État, la hausse des entrées s'explique par la

montée en charge du dispositif de cessation anticipée de certains travailleurs salariés (CATS), par la stabilisation du nombre de pré-retraités de l'allocation spécifique du fonds national pour l'emploi, ainsi que par la progression des entrées en convention de cellules de reclassement. Le nombre d'entrées dans les dispositifs d'insertion et de formation auprès des adultes est en recul de 22 %.

Sous l'effet de la baisse des entrées, le nombre de bénéficiaires des dispositifs spécifiques de la politique de l'emploi diminue de 330 000 personnes en 2003, dont la moitié parmi les emplois aidés du secteur marchand (*graphique 1*).

Au total, les politiques de soutien à l'emploi ont moins d'impact en 2003 que les années passées. Le repli des entrées dans les dispositifs spécifiques a un effet net défavorable sur l'évolution du chômage. Les mesures générales de la politique de l'emploi (réduction collective du temps de travail, allègements de cotisations sur les bas salaires...) ont produit l'essentiel de leurs effets avant 2003.

En 2002, la *dépense pour l'emploi* représente 55,9 milliards d'euros, soit 3,7 % du produit intérieur brut (PIB), en hausse par rapport à 2001 (*tableau 2*). Après une baisse en 2000, les dépenses d'indemnisation du chômage progressent de 20 % en 2002, en lien avec la montée du chômage et la mise en place du Pare. En revanche, celles consacrées aux retraits d'activité continuent de diminuer (-20 %).

DÉFINITIONS

Emplois aidés - Dispositifs qui visent, dans les secteurs marchand et non marchand, à favoriser l'emploi, en abaissant les coûts salariaux – comme le contrat initiative emploi qui prévoit un allègement de charges et le versement d'une prime aux employeurs qui embauchent des chômeurs de longue durée – ou de formation en alternance.

Accompagnement des restructurations - Mesures visant à favoriser le reclassement professionnel des salariés et les départs en préretraite totale ou progressive.

Dépense pour l'emploi - Le ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale publie un agrégat représentatif de l'effort de la collectivité en faveur de l'emploi, qui additionne les dépenses d'indemnisation du chômage, au titre des préretraites, et en faveur de l'emploi. Les allègements généraux de charges sociales sont exclus de la dépense pour l'emploi.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les surprises de la reprise, conjoncture de l'emploi et du chômage au premier trimestre 2004 », *Premières synthèses*, Dares, n° 27.2, juillet 2004.

Tableau 1

Flux d'entrées dans les divers dispositifs de la politique de l'emploi

En milliers

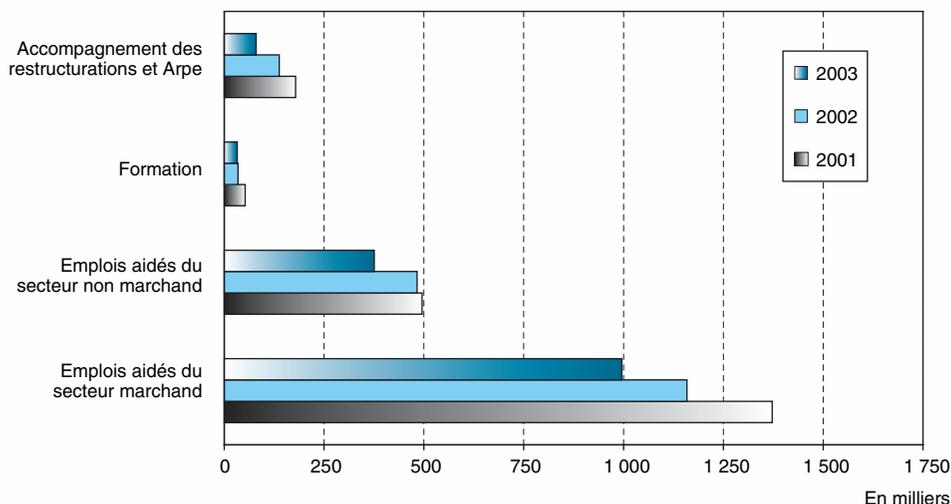
	2002	2003	Évolution 2003/2002 (en %)
Emplois aidés dans le secteur marchand	650	611	- 6,0
dont : <i>abaissement des coûts salariaux</i>	181	162	- 10,4
<i>formations en alternance</i>	416	385	- 7,4
Emplois aidés dans le secteur non marchand	479	395	- 17,6
Actions d'insertion et de formation auprès des adultes	144	113	- 21,6
Accompagnement des restructurations et préretraites	73	84	15,4
Total	1 346	1 203	- 10,7

Sources : ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale (Dares), CNASEA, ANPE, Unedic.

Graphique 1

Bénéficiaires de la politique spécifique de l'emploi

Stocks estimés en fin d'année



Sources : ANPE, CNASEA, Dares, Unedic.

Tableau 2

Dépenses pour l'emploi

En millions d'euros

	1998	1999	2000	2001	2002
Dépenses passives	24 502	24 929	24 519	25 348	28 796
Indemnisation du chômage	20 181	20 853	20 660	21 838	26 094
Incitation au retrait d'activité	4 321	4 076	3 860	3 510	2 702
Dépenses actives	24 738	26 402	26 371	27 203	27 130
Formation professionnelle	12 765	12 891	12 700	13 085	12 371
Promotion de l'emploi	7 851	9 209	9 313	9 756	9 918
Autres	4 122	4 302	4 358	4 362	4 841
Total	49 240	51 331	50 890	52 552	55 927
<i>En % du produit intérieur brut (PIB)</i>	3,8	3,8	3,6	3,6	3,7

Source : ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Dares.

À la rentrée 2003, les élèves, apprentis et étudiants sont au nombre de près de 15 millions, en légère hausse de 0,4 % par rapport à l'année précédente (*tableau 1*). La baisse des effectifs s'est arrêtée dans le premier degré : on y compte 23 000 élèves de plus (+ 0,3 %) ; tandis qu'elle se poursuit dans l'élémentaire à un rythme moindre (- 0,2 %), le pré-élémentaire bénéficie d'une hausse de 1,3 %. Dans le second degré, l'effectif global diminue de près de 17 000 élèves mais cette baisse est concentrée uniquement sur le premier cycle. Les effectifs de ce dernier sont en baisse pour la huitième année consécutive (- 24 500 élèves soit - 0,7 %) pour des raisons démographiques. Le second cycle général et technologique est stable (+ 0,1 %). Le second cycle professionnel, après quatre années de baisse de 1998 à 2001, confirme en 2003 (+ 1,2 %) la croissance constatée en 2002 grâce aux progressions soutenues du CAP en deux ans et du baccalauréat professionnel. Le nombre d'apprentis augmente ainsi que les effectifs des établissements scolaires agricoles. Le nombre d'étudiants progresse, comme en 2002, de 2,1 %, en raison essentiellement d'une forte hausse à l'université (+ 2,8 %), en écoles de commerce et d'ingénieurs et dans les écoles paramédicales et sociales.

Depuis 1990, les effectifs du premier degré ont diminué de 6,0 %, ceux du second degré de 2,3 %, cette dernière baisse affectant davantage le second cycle général et technologique (- 6 %) que le second cycle professionnel (- 2,7 %). Dans le même temps, le nombre d'apprentis enregistrait une hausse de 65 %. Quant aux effectifs de l'enseignement supérieur, ils progressaient de plus de 30 %.

Le fait marquant de la rentrée 2002 est la reprise de la croissance des *taux de scolarisation* de 19 à 21 ans qui met un terme à six années de baisse, ainsi que la relative stabilité du taux à 18 ans. Cela concerne aussi bien les filles que les garçons et s'explique par un surcroît de scolarisation dans l'enseignement supérieur, notamment dans les formations de la santé. La scolarisation dans l'enseignement secondaire pour ces âges-là continue à l'inverse de chuter, en raison du raccourcissement de la durée des parcours scolaires et malgré davantage de poursuites d'études à l'issue d'un BEP ou d'un CAP (*graphique 1*).

Depuis le milieu des années 80, l'*espérance de scolarisation* s'est accrue de 1,8 an : de 17,1 ans en 1985, elle s'élève et se stabilise à 19 ans durant les années 1996 à 1998. Elle se maintient depuis 1999 à 18,9 ans (*tableau 2*).

DÉFINITIONS

Taux de scolarisation - Pour une population d'une tranche d'âges donnée, il s'agit du rapport entre l'effectif d'élèves, apprentis et étudiants de cette tranche d'âges et l'effectif de la population totale correspondante.

Espérance de scolarisation - L'espérance de scolarisation d'une année donnée est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés aux différents âges cette année-là. Cette espérance représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant entrant à l'école, s'il rencontrait tout au long de son parcours scolaire les conditions de scolarisation du moment. Tous les modes de scolarisation, y compris l'apprentissage, sont pris en compte.

POUR EN SAVOIR PLUS

« L'état de l'École », ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep, n° 14, 2004, à paraître.

« Repères et références statistiques sur les enseignements et la formation », ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep, édition 2004, à paraître.

Tableau 1
Effectifs d'élèves et d'étudiants

En milliers

	1990-1991	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Premier degré	6 953,3	6 535,0	6 529,2	6 552,0
dont : <i>préélémentaire</i>	2 644,1	2 554,4	2 566,0	2 598,7
CP-CM2	4 218,0	3 924,1	3 908,9	3 900,0
Second degré (1)	5 709,7	5 598,8	5 596,1	5 579,5
dont : <i>1^{er} cycle</i>	3 249,4	3 278,8	3 269,1	3 244,6
<i>2^e cycle général et technologique</i>	1 607,4	1 504,1	1 509,6	1 511,0
<i>2^e cycle professionnel</i>	726,2	695,0	698,5	706,9
Ens. scolaire sous tutelle d'autres min., divers (2)	220,4	230,8	233,4	234,4
Apprentissage	226,7	373,2	373,5	374,8 (p)
Enseignement supérieur	1 717,1	2 164,7	2 208,5	2 254,9
dont : <i>classes préparatoires aux grandes écoles</i>	64,4	70,7	72,0	72,1
<i>sections de techniciens supérieurs (STS)</i>	199,3	236,9	235,5	234,2
<i>instituts universitaires de technologie (IUT)</i>	74,3	118,1	115,5	113,7
<i>universités (hors IUT et formations d'ingénieurs)</i>	1 075,1	1 233,1	1 251,8	1 287,1
<i>écoles d'ingénieurs</i>	57,7	98,2	102,4	104,9
<i>écoles de commerce</i>	46,1	70,4	74,7	80,6
<i>écoles paramédicales et sociales</i>	74,4	103,0	111,2	116,6 (p)
Total général	14 827,3	14 902,5	14 940,8	14 995,6

(p) Données provisoires.

(1) Sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale.

(2) Préparations diverses, formations complémentaires post niveau V, spécial « santé », second degré agriculture.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Tableau 2
Espérance de scolarisation

En années

	1985-1986	1990-1991	1995-1996	2000-2001	2002-2003
Ensemble	17,1	18,1	19,0	18,9	18,9
Garçons	17,0	18,0	18,8	18,7	18,6
Filles	17,2	18,2	19,2	19,1	19,2
À partir de 15 ans	4,9	5,8	6,7	6,6	6,6

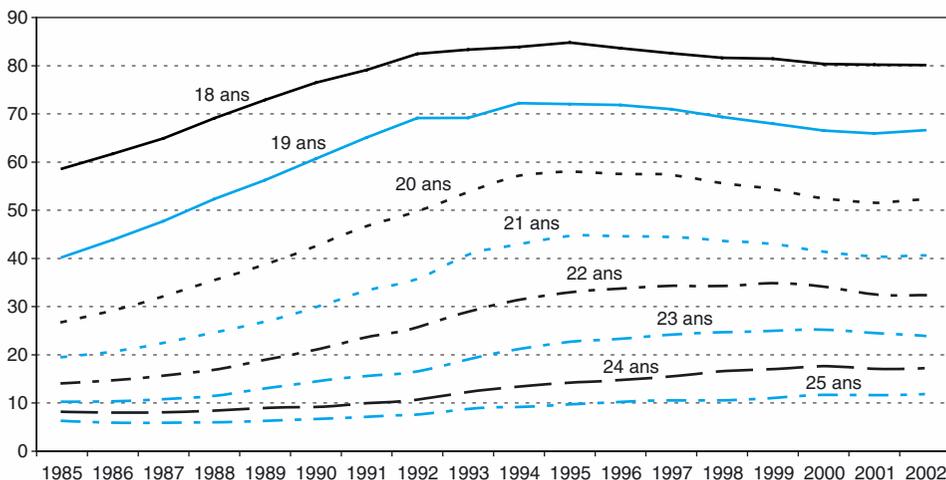
Note : le taux de scolarisation est de 100 % de 4 à 12 ans.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Graphique 1

Taux de scolarisation de la population de 18 à 25 ans

En %



Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Lors de la session 2003, sur 627 520 candidats passant le baccalauréat en France, 502 671 obtiennent leur diplôme, soit 8 917 de plus qu'à la session précédente. Le **taux de réussite** global s'établit ainsi à 80,1 %, niveau jamais atteint précédemment (*tableau 1*). D'après les résultats provisoires de la session de juin 2004, le taux de réussite métropolitain serait en baisse de 0,4 point par rapport à celui de la session précédente.

En 2003, le taux de succès au baccalauréat général progresse de 3,4 points et reste le plus élevé (83,7 %). La série scientifique (S) enregistre le meilleur score (84,8 %), suivie de la série littéraire (L, 84,3 %) et de la série économique et sociale (ES, 81,5 %). Avec un taux de succès de 76,7 %, le baccalauréat technologique est en léger recul (- 0,1 point). Le baccalauréat professionnel connaît également une réussite moindre : 75,9 %, soit - 0,7 point par rapport à 2002.

Toutes séries confondues, le taux de succès des filles est de 82,3 %, soit 4,7 points au-dessus de celui des garçons. Dans les séries générales, 85,6 % des filles obtiennent leur diplôme et 81 % des garçons. L'écart en faveur des filles

s'observe pour chacune des séries ES, L et S. Dans les séries technologiques, l'écart atteint 4,5 points en moyenne et seulement 1,6 point au baccalauréat professionnel. Les candidates sont plus nombreuses à se présenter aux baccalauréats général (57,9 %, mais 44,6 % seulement pour la série S) et technologique (50,8 %). Elles sont en revanche minoritaires sur l'ensemble du baccalauréat professionnel (42,1 %), avec de fortes variations selon les spécialités.

En 2003, le **taux d'accès au niveau du baccalauréat** s'élève à 69,3 % : 34,1 % dans une filière générale, 20,8 % dans une filière technologique et 14,4 % dans une filière professionnelle (*tableau 2*).

La **proportion de bacheliers dans une génération** atteint 62,9 % : 33,7 % dans une série générale, 17,9 % dans une série technologique et 11,4 % dans une série professionnelle. Depuis 1985, cette proportion de bacheliers dans une génération a plus que doublé, cette forte progression résultant de la croissance des séries technologiques et de l'essor du baccalauréat professionnel, mis en place à partir de 1987 (*graphique 1*).

DÉFINITIONS

Taux de réussite - Il est calculé en rapportant le nombre d'admis à l'effectif des candidats présentés à l'examen.

Taux d'accès au niveau du baccalauréat (niveau IV de formation) - Il s'agit de la somme des rapports entre les entrées en classe terminale générale, technologique ou professionnelle et des effectifs des générations concernées. Sont également pris en compte les entrants en année finale de formation de niveau baccalauréat, tel le brevet professionnel. Outre le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, le ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires rurales offre aussi des formations de type scolaire de niveau IV. L'accès à ce niveau de formation est également possible par l'apprentissage.

Proportion de bacheliers dans une génération - Il s'agit de la proportion de bacheliers dans une génération fictive de personnes qui auraient, à chaque âge, les taux de candidature et de réussite observés l'année considérée. Ce nombre est obtenu en calculant, pour chaque âge, le rapport du nombre de lauréats à la population totale de cet âge, et en faisant la somme de ces taux.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Résultats provisoires du baccalauréat – France métropolitaine – Session de juin 2004 », *Note d'information*, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep, n° 04.19, juillet 2004.

« Le baccalauréat – Session 2003 – Résultats définitifs », *Note d'information*, ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche, Dep, n° 04.07, mars 2004.

Tableau 1
Réussite à la session 2003 (résultats définitifs)

	Session 2003					Taux de réussite 2004 (p)
	Présentés		Taux de réussite			
	Total	% filles	Ensemble	Garçons	Filles	
Baccalauréat général	320 709	57,9	83,7	81,0	85,6	82,5
Littéraires	61 524	82,5	84,3	80,4	85,2	82,2
Sciences économiques et sociales	99 512	64,0	81,5	78,0	83,4	81,8
Scientifiques	159 673	44,6	84,8	82,4	87,8	83,0
dont : <i>mathématiques</i>	46 176	38,4	88,3	86,7	91,0	-
<i>sciences de la vie et de la Terre</i>	55 618	57,4	81,2	75,2	85,6	-
<i>physique-chimie</i>	46 528	42,7	85,8	83,8	88,5	-
Baccalauréat technologique	186 171	50,8	76,7	74,5	78,9	77,1
Baccalauréat professionnel	120 640	42,1	75,9	75,2	76,8	76,4
Ensemble	627 520	52,8	80,1	77,6	82,3	79,7

(p) Résultats provisoires France métropolitaine (hors Dom).

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Tableau 2
Taux d'accès au niveau du baccalauréat par type de formation

En %

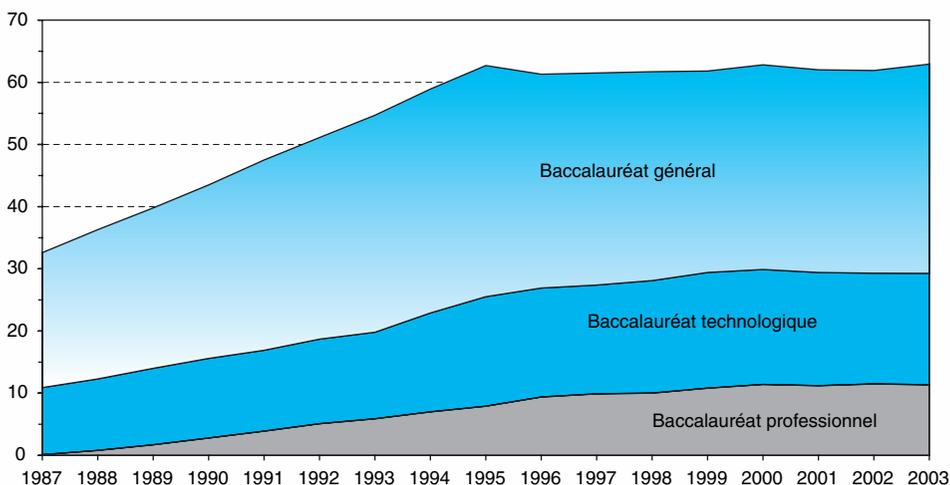
Type de diplôme préparé	1990	1995	2000	2001	2002	2003
Général	33,4	36,5	34,2	33,9	33,9	34,1
Technologique	17,6	20,9	21,7	21,1	21,1	20,8
Professionnel	5,0	11,1	14,0	14,2	14,2	14,4
Ensemble (1)	56,0	68,5	69,9	69,2	69,3	69,3
dont Éducation nationale	54,0	64,3	63,4	62,8	62,9	63,1

(1) Apprentissage et formations agricoles compris.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Graphique 1
Proportion de bacheliers dans une génération

En %



Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Le système éducatif français s'est fixé comme objectif d'assurer à tous les élèves une formation ou qualification minimale, dite de **niveau V**. Durant les années 80, l'accès à ce niveau croît fortement, passant de 80 % en 1980 à plus de 92 % au début des années 90. Depuis, ce taux n'augmente plus ; il est en 2002 de 93 % (*tableau 1*). Comme les années précédentes, 7 % des élèves sortent du système éducatif « sans qualification », c'est-à-dire sans formation qualifiante, en fin de collège ou en cours de préparation d'un CAP ou d'un BEP avant d'avoir atteint l'année terminale. Sur les 745 000 jeunes sortis de formation initiale en 2002, 38 % terminent avec un diplôme d'enseignement supérieur et 62 % en étant titulaires d'au moins le baccalauréat. Ils sont un peu plus nombreux à sortir avec au moins le niveau baccalauréat, diplômés ou non : 68 %.

Avec le ralentissement économique, le risque de chômage pour les jeunes sortis depuis un à quatre ans du système éducatif est reparti à la hausse depuis 2001. Il est en 2003 de 17,1 % en moyenne annuelle, selon la **nouvelle enquête sur l'emploi**, et de 11,2 % pour les plus anciens, cinq à dix ans après leur sortie du sys-

tème éducatif (*tableau 2*). Cette situation est caractéristique des phases de retournement conjoncturel : les jeunes, entrant sur le marché du travail et plus souvent employés en intérim ou en contrat à durée déterminée, sont plus sensibles que leurs aînés à la conjoncture.

L'exposition des jeunes au chômage est fonction de leur niveau d'éducation. Ainsi, en 2003, plus du tiers (37,9 %) des jeunes sortis depuis un à quatre ans sans diplôme ou avec le seul certificat d'études recherchent un emploi. Cette situation est nettement moins fréquente pour les diplômés du supérieur (un sur dix), les bacheliers (environ un sur six) et les titulaires d'un CAP ou BEP (un sur quatre). Sur longue période, le taux de chômage des plus diplômés réagit fortement à la situation économique, alors que celui des jeunes sans diplôme est plus atone (*graphique 1*). Les plus diplômés ont ainsi été les premiers bénéficiaires de l'embellie sur le marché du travail entre 1997 et 2001, alors que les personnes sans diplôme en ont bénéficié plus tardivement et moins nettement. La remontée du chômage a ensuite concerné tous les jeunes en phase d'insertion, quel que soit leur diplôme.

DÉFINITIONS

Nouvelle enquête sur l'emploi - Voir fiche 2.

Sorties de niveaux I, II, III - Comprend les sortants de l'enseignement supérieur long (I, II), diplômés de grandes écoles, de licence universitaire ou davantage, de même que les sortants de l'enseignement supérieur court (III), diplômés de brevets de technicien supérieur, d'un diplôme universitaire de technologie, etc.

Sorties de niveau IV - Comprend les sortants du niveau « IV supérieur », venant du supérieur mais qui n'y ont pas obtenu de diplôme, de même que les sortants du « IV secondaire » issus de terminale ou d'un niveau équivalent, avec ou sans le baccalauréat.

Sorties de niveau V - Comprend les élèves qui ont terminé la préparation d'un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) ou d'un brevet d'études professionnelles (BEP) mais ne sont pas tous diplômés : un petit nombre sortent de seconde ou de première.

Sorties de niveaux VI et Vbis - Ce sont les personnes non qualifiées, issues de l'enseignement spécial secondaire (SES, etc.), ou qui n'ont pas atteint la dernière année d'un CAP ou BEP, ou ceux qui sortent d'une classe de premier cycle du secondaire.

POUR EN SAVOIR PLUS

« L'état de l'École », ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep, n° 14, 2004, à paraître.

« Quel est le niveau de formation des sortants du système éducatif ? Quels emplois occupent-ils ? », *Éducation & formations*, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep, juillet-décembre 2003.

Tableau 1

Fins d'études dans l'enseignement secondaire : répartition par niveau de formation

En %

Classe atteinte	1998	1999	2000	2001	2002
Niveau VI-Vbis					
1 ^{er} cycle, 1 ^{re} année CAP/BEP (« sans qualification »)	7	7	7	7	7
Niveau V					
Fin de seconde ou premières générales ou technologiques	2	2	2	2	2
Fin de CAP ou BEP	22	22	22	21	21
1 ^{re} année baccalauréat professionnel et BP	2	2	2	3	2
Niveau IV					
Terminales professionnelles (baccalauréat professionnel et équivalents)	12	13	13	13	14
Terminales générales et technologiques	55	54	54	54	54
Total des élèves finissant l'enseignement secondaire	100	100	100	100	100

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Tableau 2

Taux de chômage (au sens du BIT) en 2003 selon le diplôme et la durée écoulée depuis la sortie du système éducatif

En %

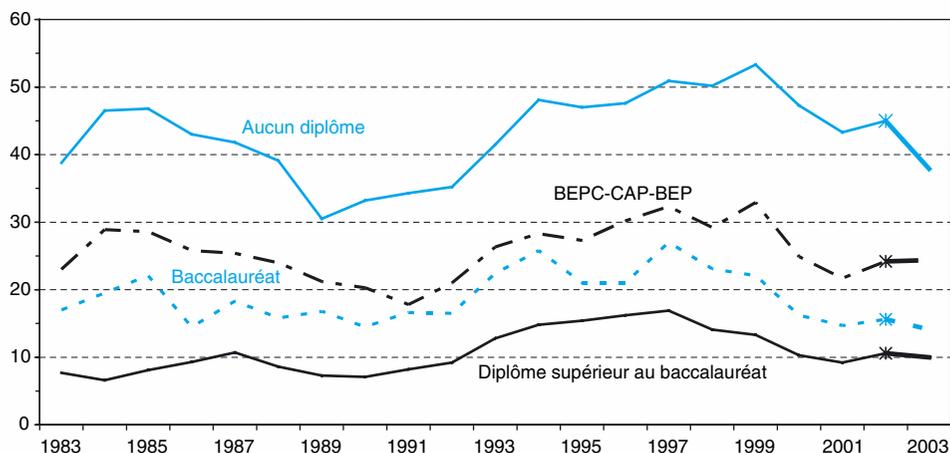
	Sortis depuis 1 à 4 ans	Sortis depuis 5 à 10 ans	Ensemble de la population
Diplômes d'enseignement supérieur	10,0	6,2	6,4
Baccalauréat	14,1	10,1	8,6
BEPC, CAP, BEP	24,4	14,3	9,0
Aucun diplôme ou certificat d'études seul	37,9	28,6	14,6
Ensemble	17,1	11,2	9,7

Source : Insee, enquête sur l'emploi.

Graphique 1

Taux de chômage (au sens du BIT) selon le diplôme, de 1 à 4 ans après la fin des études

En %



Note : taux de chômage en mars de chaque année sauf celles du recensement (janvier en 1990 et 1999) jusqu'en 2002, en moyenne annuelle à partir de 2003. Suite à la mise en place de la nouvelle enquête sur l'emploi en continu, il y a donc une rupture de série à partir de 2003. Les personnes étant interrogées tout au long de l'année (et plus seulement en mars comme dans les enquêtes précédentes), il y a plus de chances qu'elles aient trouvé un emploi au moment de l'enquête ce qui explique que le taux de chômage soit plus faible. Ainsi, si l'on retenait le seul premier trimestre 2003 pour le calcul, on obtiendrait un taux de chômage global de 20 % pour les personnes ayant fini leurs études dans les quatre années précédentes au lieu de 17,1 % (tableau 2).

Source : Insee, enquêtes sur l'emploi.

En 2003, la *dépense intérieure d'éducation* (DIE) atteint 111,3 milliards d'euros soit 7,1 % du produit intérieur brut (PIB). Elle correspond à une dépense de 1 810 € par habitant et 6 600 € par élève ou étudiant (*tableau 1*).

Entre 1980 et 1990, la part de la DIE dans le PIB fluctue entre 6,6 % et 7 %. Elle progresse ensuite et atteint 7,8 % en 1993. De 1994 à 1997, elle se maintient à 7,7 % puis diminue par paliers jusqu'en 2003 (*graphique 1*).

L'État assure 64,8 % de son financement, et le seul ministère de l'Éducation nationale 57,5 %. La part des collectivités territoriales s'élève à 19,4 %, celle des ménages à 8 % et celle des autres administrations publiques et caisses d'allocation familiales à 2 %, notamment par le biais de l'allocation de rentrée scolaire. Les entreprises participent pour 5,8 %.

La *dépense annuelle moyenne par élève* ou étudiant croît, entre 1975 et 2003, de 2,2 % par an en prix constants, soit légèrement plus que le PIB (+ 2,1 %), suite au poids croissant des enseignements du second degré et du supérieur, à l'amélioration de l'encadrement dans le premier degré et à la revalorisation du statut des enseignants (*tableau 2*).

En 2003, la dépense d'éducation consacrée au premier degré représente 30 milliards d'euros, celle destinée au second degré 50,5 milliards et celle du supérieur 18,9 milliards.

La part de la dépense consacrée au premier degré dans la DIE est de 26,9 % en 2003 ; la dépense moyenne par élève connaît une forte croissance, en raison de la revalorisation des carrières des enseignants et malgré la baisse des effectifs scolarisés. De 1975 à 2003, elle progresse de 90 % en prix constants et s'établit aujourd'hui à 4 530 €. Sur la même période, en prix constants, la dépense destinée au second degré croît de 2,6 % par an et représente 45,3 % de la DIE en 2003 ; pour sa part, la dépense moyenne par élève progresse de 73 % et atteint 8 210 € en 2003. Enfin, la dépense pour le supérieur connaît depuis 1975 une croissance annuelle moyenne de 3,1 % (en prix constants). Son poids dans la DIE s'élève à 17 % en 2003 contre 14,2 % en 1975. Entre ces deux dates, la dépense moyenne par étudiant s'accroît de 25 %, le doublement des effectifs du supérieur ayant absorbé la plus grande partie de la hausse des crédits consacrés à l'enseignement supérieur.

DÉFINITIONS

Dépense intérieure d'éducation (DIE) - Elle représente toutes les dépenses effectuées par l'ensemble des agents économiques, administrations publiques centrales et locales, entreprises et ménages, pour les activités d'éducation : activités d'enseignement scolaire et extra-scolaire de tous niveaux, activités visant à organiser le système éducatif (administration générale, orientation, documentation pédagogique...), activités destinées à favoriser la fréquentation scolaire (cantines, internats, médecine scolaire...) et dépenses demandées par les institutions (fournitures...).

La DIE est évaluée chaque année par le compte de l'éducation, compte satellite de la Comptabilité nationale. Celui-ci a fait l'objet d'une rénovation sur la période 1999-2003, puis d'une réropolation jusqu'en 1975 de la seule DIE. Trois changements ont été apportés : intégration des Dom, nouvelle évaluation des charges sociales rattachées aux rémunérations des personnels et réévaluation des dépenses des ménages. Les coûts unitaires n'ont pas encore fait l'objet d'une telle réropolation. Les montants des dépenses des quatre dernières années sont provisoires.

Dépense moyenne par élève - Elle prend en compte la totalité des dépenses, à l'exception des activités extra-scolaires et de formation continue, divisée par le nombre d'élèves.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Le coût de l'éducation en 2003 – Évaluation provisoire du compte », *Note d'information*, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep, 2004, à paraître.

« L'état de l'École », ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep, n° 14, 2004, à paraître.

Tableau 1
Dépense intérieure d'éducation (DIE)

	1975	1985	1999	2002	2003
DIE aux prix 2003 (en milliards d'euros)	56,2	74,2	109,6	111,4	111,3
Par habitant (en euros)	1 070	1 310	1 820	1 820	1 810
Dépense moyenne par élève (en euros)	3 540	4 560	6 450	6 620	6 600
Structure du financement initial de la DIE (en %)					
État	70,1	67,0	64,5	65,2	64,8
<i>dont ministère de l'Éducation nationale</i>	61,5	60,3	57,0	57,7	57,5
Collectivités territoriales	14,1	15,4	19,9	19,0	19,4
Autres administrations publiques et caisses d'allocations familiales	0,3	0,8	2,1	2,0	2,0
Entreprises	4,9	5,6	5,4	5,8	5,8
Ménages	10,6	11,2	8,1	8,0	8,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Tableau 2
Dépense intérieure d'éducation (DIE) selon les niveaux d'enseignement

En milliards d'euros

	1975	1985	1999	2002	2003
DIE pour le premier degré (1)					
aux prix courants	4,6	13,9	27,8	29,3	30,0
aux prix 2003	17,1	20,4	29,6	29,7	30,0
part dans la DIE totale (en %)	30,5	27,5	27,0	26,7	26,9
Dépense moyenne par élève en € : aux prix 2003	2 320	3 150	4 400	4 500	4 530
DIE pour le second degré (2)					
aux prix courants	6,6	22,9	46,7	49,9	50,5
aux prix 2003	24,6	33,5	49,8	50,7	50,5
part dans la DIE totale (en %)	43,8	45,1	45,4	45,5	45,3
Dépense moyenne par élève en € : aux prix 2003	4 720	5 670	7 950	8 240	8 210
DIE pour le supérieur (3)					
aux prix courants	2,1	8,0	17,2	18,6	18,9
aux prix 2003	8,0	11,7	18,3	18,8	18,9
part dans la DIE totale (en %)	14,2	15,7	16,7	16,9	17,0
Dépense moyenne par étudiant en € : aux prix 2003	6 560	7 220	8 360	8 500	8 370

(1) Comprend l'ensemble des dépenses liées aux enseignements préélémentaires, élémentaires et d'adaptation et intégration scolaire (AIS).

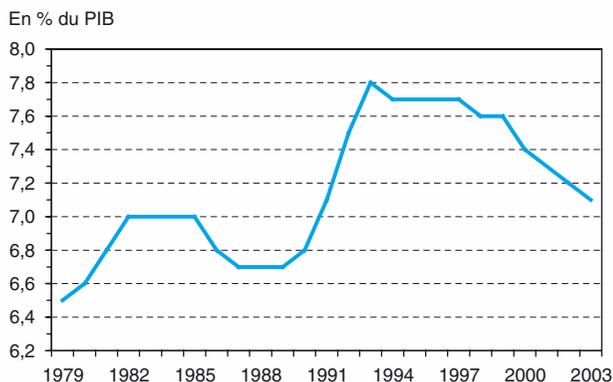
(2) Comprend l'ensemble des dépenses liées à l'enseignement du secondaire (premier et deuxième cycles), y compris, depuis 1999, les dépenses consacrées à l'apprentissage.

(3) Ne comprend pas les activités de formation continue et de recherche des universités (mais retient les salaires des enseignants chercheurs).

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

Graphique 1
Dépense intérieure d'éducation dans le produit intérieur brut (PIB)



Source : ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, Dep.

En 2002, dans les entreprises du **secteur privé et semi-public**, le salaire mensuel moyen pour un travail à temps complet s'est établi à 2 321 € en brut et à 1 779 € nets de tous prélèvements à la source. Compte tenu de la hausse des prix à la consommation de 1,9 % en moyenne annuelle en 2002, le salaire brut moyen a progressé de 0,9 % en euros constants entre 2001 et 2002 et le pouvoir d'achat du salaire net moyen de 0,6 % (tableau 1).

La hausse du taux de salaire horaire ouvrier, conjuguée à celle des prix, a entraîné un relèvement du salaire minimum de 2,4 % au 1^{er} juillet 2002 ; les **garanties mensuelles de rémunération** – qui concernent les salariés passés de « 39 heures » à « 35 heures » – ont quant à elles été revalorisées de 1,8 % à la même date. Cette augmentation, combinée à l'effet en année pleine de la revalorisation de juillet 2001 (+ 4,05 %), s'est traduite par une hausse du **Smic** brut de 3,3 % entre 2001 et 2002 (+ 1,4 % en euros constants, tout comme le pouvoir d'achat du salaire minimum net).

L'année 2002 a vu se poursuivre le processus de réduction du temps de travail (RTT), avec le passage aux « 35 heures » des entreprises de moins de 20 salariés (loi « Aubry 2 ») : les salaires horaires se sont ainsi davantage accrus, en moyenne, que les salaires mensuels. La mise en place de la RTT s'est en effet le plus souvent accompagnée d'une compensation salariale assurant le maintien de la rémunération mensuelle des salariés. Pour ceux à temps complet, le salaire horaire net de prélèvements a augmenté de 2,4 % en euros constants.

Une femme salariée à temps complet dans le secteur privé a perçu une rémunération nette inférieure en moyenne de 19,5 % à celle d'un homme salarié. Cet écart, qui s'explique en partie par des écarts de qualification, est relativement stable depuis plusieurs années. Il s'élève à mesure que l'on monte dans la hiérarchie des salaires : il s'échelonne en effet de 7,1 % pour les employés à 22,9 % pour les cadres.

DÉFINITIONS

Secteur privé et semi-public - Les données portant sur l'évolution des salaires sont issues des déclarations annuelles de données sociales (DADS) que les entreprises adressent à l'administration. Tous les salariés, présents ou non toute l'année, sont concernés, à l'exception des personnels des services domestiques et des agents de la Fonction publique d'État. L'exploitation des DADS ayant permis de donner les informations présentées ici exclut cependant les salariés agricoles, les agents des collectivités territoriales et des hôpitaux publics, ainsi que les apprentis, les stagiaires et les titulaires d'emplois aidés.

Garanties mensuelles de rémunérations (GMR) - Elles s'appliquent aux salariés rémunérés au niveau du Smic lors de leur passage aux « 35 heures ». Elles visent à leur assurer le maintien du pouvoir d'achat mensuel.

Smic - Salaire minimum interprofessionnel de croissance, le Smic est le salaire horaire au-dessous duquel l'heure travaillée ne peut être rémunérée (excepté pour certaines catégories de travailleurs : assistantes maternelles, jeunes sous contrat d'apprentissage, etc.). Il est revalorisé dès que le glissement des prix à la consommation hors tabac dépasse 2 % depuis la dernière revalorisation. Jusqu'en 2002, il a été réajusté chaque 1^{er} juillet pour que son pouvoir d'achat progresse au cours des douze mois écoulés d'au moins la moitié du pouvoir d'achat du taux de salaire horaire ouvrier. À partir de 2003, sa revalorisation annuelle est calculée selon les modalités instaurées par la loi « Fillon ».

Rapport interdécile - C'est le rapport entre le niveau de salaire au-dessus duquel se situent les 10 % de salariés les plus rémunérés et celui au-dessous duquel se situent les 10 % les moins rémunérés.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les salaires dans les entreprises en 2002 », *Insee première*, n° 980, juillet 2004.

« La rémunération des salariés des entreprises de 10 salariés ou plus en 2002 », *Premières informations*, Dares, n° 33.2, août 2004.

Tableau 1

Salaire net annuel selon le sexe et la catégorie socioprofessionnelle

	Salaire annuel moyen net de tous prélèvements		
	2001	2002	Évolution en euros constants (en %)
	En euros courants		
Ensemble	20 831	21 342	0,6
Cadres (1)	41 575	42 356	0,0
Professions intermédiaires	21 283	21 666	- 0,1
Employés	14 855	15 179	0,3
Ouvriers	15 136	15 602	1,2
Hommes	22 301	22 860	0,6
Cadres (1)	44 090	44 954	0,1
Professions intermédiaires	22 350	22 799	0,1
Employés	15 561	15 941	0,5
Ouvriers	15 532	15 990	1,1
Femmes	17 928	18 404	0,8
Cadres (1)	33 868	34 669	0,5
Professions intermédiaires	19 574	19 911	- 0,2
Employés	14 526	14 813	0,1
Ouvriers	12 876	13 337	1,7
Smic (169 heures)	10 484	10 835	1,4

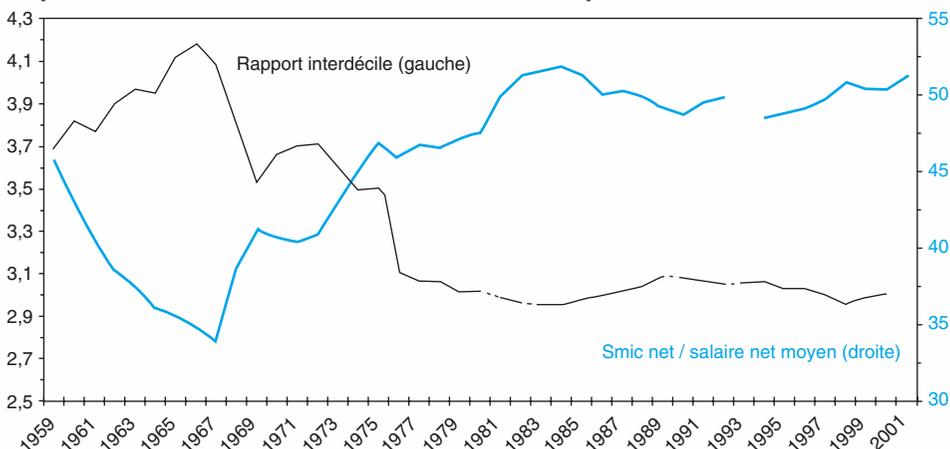
(1) Y compris chefs d'entreprise salariés.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS), fichier au 1/12^e.

Graphique 1

Dispersion des salaires et évolution relative du Smic depuis 1959



Note : il y a une rupture de série en 1976. En effet, à partir de cette date, la suppression des « faux bas salaires » ne rend pas les données totalement comparables avec les années précédentes. Par ailleurs, les points correspondant aux années 1981, 1983, 1990 (pas d'exploitation des DADS) et 1993 (modification du traitement) ont été obtenus par interpolation. Le rapport interdécile n'est pas disponible pour 2001. Le Smic net est le salaire mensuel correspondant à 39 heures rémunérées au Smic horaire, net de toutes cotisations sociales, y compris CSG et CRDS. Lecture de l'évolution du rapport interdécile (axe de gauche) : en 1960, le salaire net perçu par le moins rémunéré des 10 % de salariés du haut de la distribution des salaires était 3,8 fois supérieur au salaire perçu par le plus rémunéré des 10 % de salariés du bas de la distribution des salaires.

Champ : salariés à temps complet du secteur privé et semi-public.

Source : Insee, déclarations annuelles de données sociales (DADS).

En 2002, les 1,87 million d'agents titulaires et non titulaires des services civils de l'État travaillant en métropole ont perçu un **salaire moyen brut** annuel de 28 852 €, soit 2 404 € par mois. Il correspond à un **traitement indiciaire brut** de 24 286 € et à des compléments annuels (indemnités de résidence, supplément familial, primes et rémunérations annexes) de 4 566 € en moyenne. Une fois prélevés 2 358 € de cotisations sociales et 2 187 € pour la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS), la rémunération moyenne nette de prélèvements est de 24 308 €, soit 2 026 € par mois (*tableau 1*).

Entre 2001 et 2002, le salaire brut moyen augmente de 2,0 % en euros courants. Les taux de charges sociales n'évoluant pas entre ces deux dates, la part des prélèvements dans le salaire brut reste stable à 15,8 %. Le salaire net croît quant à lui de 2,1 % en euros courants. Une fois prise en compte l'inflation (+ 1,9 % en moyenne annuelle), la croissance du salaire net annuel moyen, marquée en 1998 et 1999, ralentit encore en 2002 (+ 0,2 %).

À structure constante, c'est-à-dire à corps, grade et échelon identiques, le salaire annuel moyen en euros courants augmente entre 2001 et 2002 de 1,8 % en net et de 1,7 % en brut. Cette progression s'explique principalement

par les deux revalorisations générales intervenues en mars et décembre 2002 (respectivement + 0,6 % et + 0,7 %), et par l'effet en année pleine des mesures catégorielles et indiciaires intervenues en 2001. Le rythme de l'inflation en 2002 annule l'effet des revalorisations salariales. En euros constants, le salaire moyen à structure constante diminue de 0,2 % en brut et de 0,1 % en net (*tableau 2*).

Entre 2001 et 2002, l'effectif des agents civils de l'État, évalué en « année-travail à temps complet », augmente de 0,5 %. La part des corps les plus qualifiés s'accroît et, au sein de chaque corps, celle des grades et des échelons les plus élevés. Ainsi, les agents de catégorie A, dont l'effectif augmente de 3,4 %, représentent 52,9 % de l'ensemble des titulaires tandis que le nombre d'agents de catégorie B diminue (- 6,1 %), baisse due pour l'essentiel aux transferts d'emplois en catégorie A. L'impact de ces modifications de structure ou **glissement vieillissement-technicité (GVT)** contribue pour 0,3 % à l'évolution du salaire net moyen.

En 2002, la moitié des agents titulaires de l'État ont perçu un salaire net de prélèvements supérieur à 1 923 €. En bas de l'échelle des salaires, 10 % ont gagné moins de 1 305 € alors qu'à l'autre extrémité, 10 % des agents ont perçu plus de 3 083 €, soit 2,4 fois plus (*tableau 3*).

DÉFINITIONS

Salaires moyen (brut ou net) dans la Fonction publique - Il s'obtient en divisant la masse salariale (brute ou nette) par le nombre de salariés évalué en année-travail à plein temps à partir d'une exploitation au 1/12^e des fichiers de paie de la Fonction publique d'État. Ainsi, un salarié ayant travaillé durant six mois à temps complet et perçu 7 500 € compte pour 0,5 année-travail rémunérée à 15 000 € par an. Les effectifs mentionnés sont issus du fichier complet.

Traitement indiciaire brut - Il s'obtient en multipliant l'indice nouveau majoré par la valeur du point.

Glissement vieillissement-technicité (GVT) « solde » - Il mesure l'effet des modifications de la répartition des agents de l'État entre les différents postes de travail. L'effet global, dit « GVT solde », résulte des promotions offertes chaque année aux agents en place (« GVT positif » ou effet de carrière) et des conséquences du remplacement des fonctionnaires partant à la retraite par de nouveaux agents jeunes et donc en moyenne moins rémunérés (« GVT négatif » ou effet d'entrées-sorties).

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les salaires des agents de l'État en 2002 », *Insee première*, n° 977, juillet 2004.

Tableau 1

Éléments du salaire annuel moyen net de prélèvements en 2001 et 2002

	Niveau moyen (en euros)		Évolution 2002/2001 (en %)	
	2001	2002	Euros courants	Euros constants
Salaire brut (a)	28 289	28 852	+ 2,0	+ 0,1
Traitement indiciaire brut	23 839	24 286	+ 1,9	+ 0,0
Compléments de traitement (1)	4 448	4 566	+ 2,7	+ 0,7
Cotisations sociales « salariés » (b)	2 321	2 358	+ 1,6	- 0,3
Contributions sociales : CSG et CRDS (c)	2 170	2 187	+ 0,8	- 1,1
Salaire net de prélèvements = (a) - (b) - (c)	23 798	24 308	+ 2,1	+ 0,2

(1) Indemnité de résidence, supplément familial, primes et rémunérations annexes.

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État 2001 et 2002 (provisoires).

Tableau 2

Décomposition de l'évolution du salaire moyen en euros constants

En %

	1997/96	1998/97	1999/98	2000/99	2001/00	2002/01
Salaire moyen						
Traitement indiciaire brut	+ 0,3	+ 1,1	+ 1,5	- 0,2	- 0,2	+ 0,0
Salaire brut	+ 0,2	+ 0,8	+ 1,2	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,1
Salaire net de prélèvements	+ 0,3	+ 0,8	+ 1,2	+ 0,4	+ 0,3	+ 0,2
<i>dont effet de structure</i>	+ 0,7	+ 0,5	+ 0,4	+ 0,4	+ 0,2	+ 0,3
Salaire à structure constante						
Traitement indiciaire brut	- 0,6	+ 0,5	+ 1,1	- 0,6	- 0,4	- 0,2
Salaire brut	- 0,5	+ 0,3	+ 0,8	+ 0,0	+ 0,0	- 0,2
Salaire net de prélèvements	- 0,4	+ 0,3	+ 0,8	+ 0,0	+ 0,0	- 0,1
Salaire net des personnes en place	+ 1,7	+ 2,5	+ 3,0	+ 2,3	+ 2,2	+ 2,6
<i>Indice des prix à la consommation</i>	+ 1,2	+ 0,7	+ 0,5	+ 1,7	+ 1,7	+ 1,9

Lecture : entre 2001 et 2002, le salaire net de prélèvements s'est accru en euros constants de 0,2 % (- 0,1 % à structure constante et + 0,3 % dû aux modifications de structure).

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État de 1996 à 2002 (provisoires pour 2001 et 2002).

Tableau 3

Salaire mensuel net de prélèvements en 2001 et 2002 selon le statut

	Évolution 2002/2001 des effectifs (en %)	Salaire mensuel net de prélèvements (en euros courants)		Évolution 2002/2001 (en euros constants, en %)		
		2001	2002	De la moyenne	À structure constante	RMPP (1)
Ensemble	+ 0,5	1 983	2 026	+ 0,2	- 0,1	+ 2,6
<i>dont titulaires</i>	+ 0,6	2 064	2 107	+ 0,2	- 0,2	+ 2,3
Catégorie A	+ 3,4	2 490	2 506	- 1,2	- 0,7	+ 2,0
Catégorie B	- 6,1	1 846	1 893	+ 0,6	- 0,3	+ 2,5
Catégorie C	- 0,2	1 494	1 546	+ 1,6	+ 1,4	+ 3,0
Distribution des salaires (2)						
1 ^{er} décile (D1)	-	1 275	1 305	-	-	-
5^e décile (médiane)	-	1 879	1 923	-	-	-
9 ^e décile (D9)	-	3 046	3 083	-	-	-
D9/D1	-	2,39	2,36	-	-	-

(1) Rémunération moyenne des personnes présentes sur les deux années : 2001 et 2002.
(2) Agents titulaires.

Lecture : en 2002, 10 % des agents titulaires ont perçu un salaire net de prélèvements inférieur à 1 305 €. Le salaire médian net de prélèvements s'est élevé à 1 923 €.

Champ : agents des services civils de l'État, France métropolitaine.

Source : Insee, fichiers de paie des agents de l'État de 2001 et 2002 (provisoires).

En 2003, la négociation collective reste vigoureuse, notamment avec la négociation interprofessionnelle, plus dynamique que l'année précédente : 66 textes signés contre 43 (*tableau 1*). Le plus important est l'accord national interprofessionnel du 20 septembre 2003 relatif à l'accès des salariés à la formation tout au long de la vie, qui crée un droit individuel à la formation de 20 heures par an, cumulables sur six ans, et met en place des périodes et un contrat de professionnalisation. Les autres principaux accords interprofessionnels portent sur la retraite complémentaire obligatoire et l'assurance chômage, en particulier sur le régime des intermittents du spectacle.

Avec 884 accords conclus en 2003 contre 892 en 2002, la négociation de branche diminue légèrement. Parmi les thèmes négociés, le relèvement des primes ainsi que la formation professionnelle et l'apprentissage progressent, tandis que l'aménagement du temps de travail baisse nettement. Enfin, le nombre d'*accords d'entreprise* est en baisse de 15 à 20 %, conséquence de l'aboutissement du processus de négociation sur la réduction du temps de travail. Un peu moins de 10 000 entreprises et près de 4 millions de salariés sont concernés par les 16 000 accords conclus en 2003. Plus de quatre accords déposés sur dix ont pour objet la mise en œuvre de dispositifs de participation, d'intéressement ou d'épargne salariale, soit un tiers de l'ensemble des thèmes (*graphique 1*). Le thème du temps de travail perd de son importance par rapport à l'année précédente, tandis que celui des salaires et des primes revient en force dans la négociation collective.

En 2003, chacun d'eux représente près d'un quart des thèmes d'accords. Cette année est également marquée par le recul de la part des accords signés dans les entreprises de moins de 50 salariés : 23 % contre 39 % en 2002 (*tableau 2*). Ces dernières avaient en effet réagi aux incitations financières à procéder à une réduction négociée et formalisée du temps de travail, qui n'existent plus depuis juillet 2003.

En 2002, le nombre d'*accidents du travail déclarés* diminue légèrement pour la troisième année consécutive, après une baisse très marquée entre 1991 et 1996, puis une progression entre 1996 et 1999 (*tableau 3*). Le nombre d'accidents du trajet augmente très légèrement (+ 0,4 %) alors qu'il baissait depuis deux ans. Les maladies professionnelles poursuivent quant à elles leur progression, ininterrompue depuis 1995 : en lien avec les changements dans la procédure de reconnaissance des maladies, comme celles liées à la présence d'amiante dans les locaux professionnels, leur nombre a enregistré une accélération en 1999 et a presque quadruplé depuis 1991.

Selon une étude de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) sur les victimes d'accidents du travail ayant entraîné une incapacité permanente, les trois quarts sont des hommes, âgés en moyenne de 41 ans. Les lésions traumatiques du membre supérieur constituent la première cause médicale d'incapacité permanente (42 % de l'ensemble), en particulier celles du poignet et de la main (28 %) ; viennent ensuite celles du membre inférieur (23 %), puis les cervicalgies, dorsalgies et lombalgies (13 %).

DÉFINITIONS

Accords d'entreprise - Sont dénombrés les accords conclus au niveau des entreprises, déposés dans les directions départementales du Travail, de l'Emploi et de la Formation professionnelle et signés par des délégués syndicaux, des salariés mandatés ou des délégués du personnel.

Accidents du travail, du trajet, maladies professionnelles déclarés - Il s'agit des accidents et maladies survenus chaque année, déclarés et dont le caractère professionnel a été reconnu par la Sécurité sociale.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les causes médicales d'incapacité permanente pour le risque accident du travail en 1999 », Cnamts, Direction du service médical, février 2003, en ligne sur le site www.ameli.fr.

« La négociation collective en 2003 », *Bilans et rapports*, ministère de l'Emploi, du Travail et de la

Tableau 1

Nombre d'accords conclus par niveau de négociation

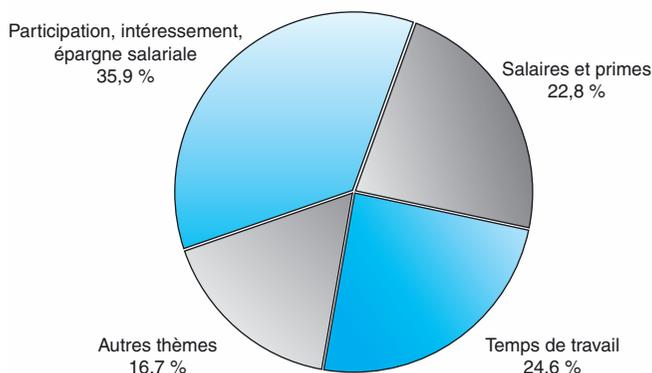
	2001	2002	2003
Accords interprofessionnels	39	43	66
Accords de branche	897	892	884
Accords d'entreprise (1)	–	22 976	15 835

(1) Pour 2003, les données sont provisoires, pour 2001 les données disponibles ne sont pas comparables avec 2002 et 2003 suite à un changement de méthode d'analyse.

Source : ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Dares.

Graphique 1

Répartition des thèmes négociés dans les accords d'entreprise signés en 2003



Source : ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Dares.

Tableau 2

Répartition des accords d'entreprise conclus en 2003 (*) selon la taille de l'unité signataire

	Nombre d'accords	Répartition (en %)
10 salariés ou moins	1 452	9,2
11 à 20 salariés	618	3,9
21 à moins de 50 salariés	1 609	10,2
50 à moins de 200 salariés	5 819	36,7
200 à moins de 500 salariés	3 511	22,2
500 salariés ou plus	2 826	17,8
Ensemble	15 835	100,0

(*) Données provisoires.

Source : ministère de l'Emploi, du Travail et de la Cohésion sociale, Dares.

Tableau 3

Accidents du travail, du trajet et maladies professionnelles déclarés

En milliers

	1998	1999	2000	2001	2002 (1)
Accidents du travail	1 337,9	1 362,0	1 361,1	1 349,6	1 336,2
Accidents du trajet	130,0	136,9	131,8	129,4	129,9
Maladies professionnelles	17,4	24,2	30,1	35,7	40,1

(1) Données estimées.

Source : Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés.

Après trois années de hausse soutenue (plus de 4 % par an), le **revenu disponible brut** perçu par l'ensemble des ménages progresse de 2,3 % en 2003 (*tableau 1*). Il ralentit ainsi nettement, principalement sous l'effet de la modération des revenus d'activité.

L'emploi cesse de progresser : + 0,1 % en moyenne annuelle et en équivalent temps plein. La stagnation de l'emploi pèse sur l'évolution de la masse salariale, d'autant plus que le salaire moyen par plein temps ne progresse que de 1,8 % dans les branches marchandes, en dépit de la forte revalorisation du Smic (+ 5,3 %) et de l'arrêt de la baisse de la durée du travail. Ainsi, l'évolution de la masse salariale, principale composante du revenu disponible des ménages, ralentit au point de ne plus procurer aucun gain de pouvoir d'achat. Le revenu mixte des entrepreneurs individuels continue de croître à un rythme soutenu (+ 4,1 %) grâce à une conjoncture favorable dans les secteurs de la santé et du bâtiment. Les revenus de la propriété en revanche sont en repli pour la deuxième année consécutive.

L'ensemble des impôts payés par les ménages progresse de 3,3 %. Malgré la baisse de 1 % des taux d'imposition et la revalorisation de la prime pour l'emploi pour les actifs à temps partiel, l'impôt sur le revenu croît de 3,7 %. Il est en effet assis sur les revenus de l'année précédente, qui ont connu une évolution dynamique. Les impôts locaux augmentent aussi à un rythme soutenu. Les collectivités locales ont relevé leurs taux pour faire face aux besoins financiers qu'ont engendrés leurs nouvelles responsabilités (allocation personnalisée d'autonomie, régionalisation du transport ferroviaire). La progression des prestations sociales en

espèces s'infléchit légèrement mais demeure vive (+ 4,4 % après + 4,9 %). Avec la hausse du nombre de chômeurs, les prestations chômage progressent toujours fortement (+ 12,4 %), mais les prestations maladie croissent un peu moins vite (+ 5,6 % après + 10 %).

Le taux de prélèvements obligatoires reste stable à 43,8 % du produit intérieur brut (PIB). L'ensemble des impôts perçus par l'État n'augmente que de 0,4 % (*tableau 2*). L'impôt sur les sociétés est en net repli (- 8,7 %) en raison des faibles bénéfices réalisés en 2002 et de la poursuite du programme de réduction de la fiscalité des entreprises. Les recettes de la taxe intérieure sur les produits pétroliers augmentent de 1,6 % mais, à partir de décembre 2003, une partie de ces recettes est transférée aux départements pour assurer le financement du revenu minimum d'insertion. Bien que les dépenses de l'État progressent à un rythme modéré (+ 1 %), son besoin de financement passe de 58,2 milliards d'euros en 2002 à 61,6 en 2003.

La croissance des prélèvements obligatoires reçus par les administrations publiques locales est plus vive qu'en 2002 (+ 4,3 % après + 2,8 %). La forte progression de la taxe foncière (+ 5,0 %) et de la taxe d'habitation (+ 7,1 %) vient compenser celle, modérée, de la taxe professionnelle (+ 1,7 %).

Le besoin de financement des administrations de sécurité sociale s'accroît fortement : il s'élève à 11,1 milliards d'euros en 2003 après 4,1 en 2002. Les recettes pâtissent d'une conjoncture dégradée que les hausses de cotisations ne suffisent pas à compenser. En revanche, côté dépenses, les remboursements d'assurance maladie et les indemnités chômage versées augmentent toujours fortement.

DÉFINITION

Revenu disponible brut des ménages - Revenu tiré de l'activité économique (salaires, revenus d'indépendants, etc.), augmenté des transferts reçus (prestations sociales hors transferts en nature), diminué des impôts et cotisations sociales versées.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la Nation en 2003 », *Insee première*, n° 960, avril 2004.

« Les comptes des administrations publiques en 2003 », *Insee première*, n° 961, avril 2004.

« L'économie française – Comptes et dossiers », *Collection Références*, Insee, édition 2004-2005, juin 2004.

Tableau 1
Du revenu primaire au revenu disponible des ménages

En milliards d'euros courants

	1999	2000	2001	2002	2003
Rémunération des salariés (1) <i>dont salaires et traitements bruts</i>	704,7 511,5	739,6 539,5	776,1 568,8	804,1 589,2	822,6 601,3
Excédent d'exploitation et revenu mixte (2)	210,3	219,5	228,7	239,4	250,2
Revenus nets de la propriété (3)	83,1	91,8	95,6	93,0	89,1
Revenu primaire (4) = (1) + (2) + (3)	998,1	1 050,9	1 100,4	1 136,5	1 161,9
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine (5)	127,3	133,4	136,5	135,7	140,1
Cotisations sociales salariés et non-salariés versées (6)	84,6	89,3	94,0	98,4	102,4
Cotisations sociales employeurs versées (7)	193,2	200,1	207,4	214,9	221,3
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature (8)	274,3	281,7	292,6	306,8	320,2
Autres transferts courants nets reçus (9)	- 0,7	- 2,5	- 3,9	- 2,5	- 3,3
Revenu disponible brut (10) = (4) - (5) - (6) - (7) + (8) + (9)	866,7	907,3	951,3	991,8	1 015,0
Taux de redistribution hors t.s.n. (en %) (8)/((10) + (5))	27,6	27,1	26,9	27,2	27,7

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Tableau 2
Les prélèvements obligatoires en 2003

	En milliards d'euros	En % du PIB	Évolution 2003/2002 (en %)
État (1)	242,2	15,6	0,4
Organismes divers d'administration centrale	14,3	0,9	- 0,9
Administrations publiques locales	79,7	5,1	4,3
Administrations de sécurité sociale (2)	339,6	21,8	3,2
Institutions de l'Union européenne (3)	6,8	0,4	- 5,1
Total prélèvements obligatoires	682,6	43,8	2,1
Principaux prélèvements (4)			
Taxe sur la valeur ajoutée	109,8	7,0	2,8
Taxe intérieure sur les produits pétroliers	24,0	1,5	1,6
Impôt sur les revenus	47,3	3,0	3,7
Contribution sociale généralisée	64,4	4,1	1,8
Impôt sur les sociétés (5)	36,7	2,4	- 8,7
Taxe professionnelle	18,5	1,2	1,7
Taxes foncières (propriétés bâties et non bâties)	17,9	1,1	5,0
Taxe d'habitation	10,1	0,7	7,1
Cotisations sociales effectives	258,9	16,6	3,4
(1) Déduction faite des transferts fiscaux de l'État aux collectivités locales et à la Sécurité sociale et des impôts dus non recouvrables.			
(2) Déduction faite des cotisations dues non recouvrables.			
(3) Les versements aux Institutions européennes comprennent, outre les impôts retracés dans le tableau, un transfert de l'État au titre de la « quatrième ressource ».			
(4) Prélèvements bruts sans déduction des prélèvements dus non recouvrables.			
(5) Y compris l'imposition forfaitaire annuelle.			

Sources : Insee, comptes de la Nation (base 1995), direction de la Prévision, direction générale de la Comptabilité publique.

En 2001, le *niveau de vie* moyen annuel des individus vivant en France métropolitaine s'élève à 16 540 €, soit une croissance de 2,4 % en euros constants par rapport à 2000 et de 10,1 % en cinq ans (*tableau 1*). Ce niveau de vie individuel, déterminé par l'ensemble des revenus du ménage et sa taille, reflète davantage la situation et les revenus de tous les membres du ménage que les seules situation et ressources de l'individu. Toutes les catégories de population connaissent une amélioration, mais ce sont les plus sensibles à la conjoncture qui en profitent le plus. Ainsi globalement, pour les actifs, comprenant les personnes qui occupent un emploi ou sont au chômage au moins six mois sur douze, le niveau de vie progresse au rythme d'environ 2,4 % par an depuis 1997, date à partir de laquelle le chômage régresse fortement. Les retraités et inactifs âgés de 60 ans ou plus voient leur niveau de vie progresser entre 1997 et 2001 de seulement 6,9 %. C'est à chacune des deux extrémités de l'échelle des revenus que le niveau de vie moyen des individus progresse le plus sur cette période : pour les 10 % d'individus aux revenus les plus faibles, il augmente de 16 % ; pour les 10 % aux revenus les plus élevés, de 13 % (*graphique 1*). Dans le premier cas, l'évolution

s'explique par un relèvement des montants des prestations sociales et des revenus de remplacement au cours des années considérées : l'allocation de rentrée scolaire a été fortement revalorisée en 1997 puis étendue en 1999 aux familles d'un seul enfant ne percevant aucune autre prestation familiale, et l'allocation de solidarité spécifique a été nettement augmentée en 1998. Dans le second cas, les revenus proviennent pour l'essentiel d'une activité d'indépendant ou de cadre supérieur. Plus sensibles à la conjoncture, ceux-ci évoluent davantage en fonction de l'activité économique qui a bénéficié d'une nette reprise à partir de 1998.

Ces évolutions quasi simultanées aux deux extrémités de l'échelle des revenus se compensent presque. Au seul regard du rapport interdécile, elles n'entraînent pas de modification significative des inégalités même si ce dernier tend légèrement à la baisse. En revanche, la mesure des *taux de pauvreté* fait apparaître une diminution plus nette (- 1 point entre 1996 et 2001) que l'on considère le seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian ou à 60 % (*tableau 2*). Ainsi, en 2001, selon le premier seuil, la France métropolitaine comptabilise 3,6 millions de personnes pauvres, soit 6,1 % de la population, contre 7,2 % en 1996.

DÉFINITIONS

Niveau de vie - Il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc). Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Les unités de consommation sont généralement calculées selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée qui attribue 1 uc au premier adulte du ménage, 0,5 uc aux autres personnes de 14 ans ou plus et 0,3 uc aux enfants de moins de 14 ans. Ainsi, pour un couple avec deux enfants de 15 et 7 ans, le nombre d'uc sera : $1*1 uc + 2*0,5 uc + 1*0,3 uc$ soit 2,3.

Revenu disponible - Il comprend les revenus déclarés au fisc et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs, mais pas les revenus du patrimoine. Trois impôts directs sont pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contribution sociale généralisée (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Taux de pauvreté (monétaire) - Un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. L'Insee, comme Eurostat et les autres pays européens, mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. L'Insee fixe ce seuil à 50 % du niveau de vie médian, Eurostat privilégie le seuil de 60 %. En 2001, le seuil à 50 % valait 602 €, celui à 60 %, 722 €.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Évolution des niveaux de vie de 1996 à 2001 », *Insee première*, n° 947, janvier 2004.

Tableau 1

Niveau de vie annuel moyen des individus et indicateurs d'inégalité

En euros constants

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Ensemble	15 020	15 050	15 390	15 780	16 150	16 540
Actifs salariés ou chômeurs	15 860	15 940	16 340	16 660	17 060	17 530
Indépendants	17 370	17 470	18 360	19 870	20 810	20 850
Retraités ou inactifs de 60 ans ou plus	14 900	14 820	15 090	15 470	15 640	15 930
Rapport interdécile (D9/D1)	3,35	3,34	3,26	3,23	3,27	3,23
D5/D1	1,83	1,83	1,79	1,77	1,78	1,77
D9/D5	1,83	1,83	1,82	1,83	1,84	1,83
Indice de Gini (en %)	27,1	27,0	26,8	26,9	27,2	27,2

Lecture : D5/D1 est le rapport de la médiane (D5) au décile inférieur (D1). Le fléchissement de ce rapport entre 1996 et 2001 indique que le bas de la distribution des niveaux de vie s'est rapproché du milieu. L'indice de Gini est un indicateur synthétique des inégalités. Le fléchissement de cet indice entre 1996 et 1997 indique une concentration moins forte des niveaux de vie et ainsi, une diminution globale des inégalités. Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux.

Graphique 1

Évolution des niveaux de vie moyens pour l'ensemble de la population et les déciles extrêmes

Lecture : le niveau de vie moyen des individus du 1^{er} décile, c'est-à-dire les 10 % les plus modestes, a augmenté de 5,7 % entre 1997 et 1998.

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux.

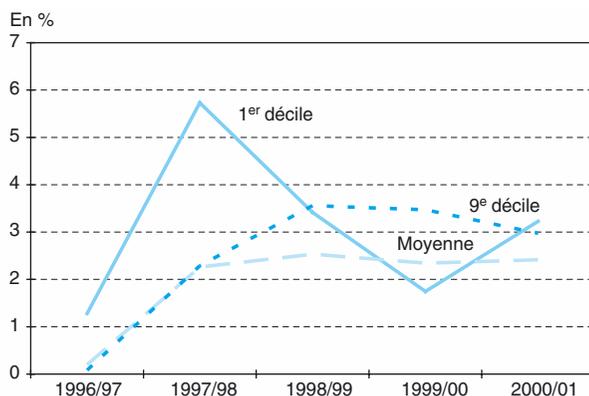


Tableau 2

Nombre de pauvres et taux de pauvreté selon le seuil

	1996	1997	1998	1999	2000	2001
Seuil de pauvreté à 50 % du niveau de vie médian (en euros 2001 par mois)	555	554	565	577	589	602
Seuil à 50 %						
Taux (en %)	7,2	6,9	6,7	6,4	6,5	6,1
Nombre de personnes (en milliers)	4 089	3 925	3 806	3 641	3 742	3 557
Seuil à 60 %						
Taux (en %)	13,5	13,4	12,8	12,3	12,7	12,4
Nombre de personnes (en milliers)	7 628	7 611	7 275	7 065	7 328	7 167

Champ : individus des ménages dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est ni étudiante ni militaire du contingent.

Source : Insee-DGI, enquêtes Revenus fiscaux.

En 2003, la croissance de la **dépense de consommation** des ménages est de 1,4 % en volume et s'inscrit dans la lignée de l'année 2002 (*tableau 1*). Avec un pouvoir d'achat qui progresse peu (+ 0,3 % après + 2,3 % en 2002) et un taux de chômage à la hausse, la croissance observée apparaît notable dans un contexte peu favorable à l'optimisme des ménages. Ceux-ci réduisent leur épargne de précaution au profit de la consommation. Le **taux d'épargne** baisse ainsi de 1 point par rapport à 2002 pour atteindre 15,8 %. Le **taux d'épargne financière** décroît encore plus fortement perdant 1,2 point (*tableau 2*).

Si le logement et l'alimentation constituent dans cette nomenclature les deux principaux postes de consommation des ménages, la santé ou les communications continuent de progresser (*graphique 1*). Ainsi, l'attrait des ménages pour les biens et services des technologies de l'information et de la communication (TIC) se vérifie une nouvelle fois en 2003 bien que le dynamisme du volume des achats continue à ralentir : + 8,1 % contre + 9,2 % en 2002. La demande en biens et services de télécommuni-

cations se signale par de fortes hausses dans les communications Internet haut débit et mobiles. Les achats d'appareils de téléphonie augmentent à nouveau (+ 20,3 %) après avoir baissé (- 16,8 %) en 2002. Les DVD sont toujours prisés par les ménages. À l'inverse, malgré des prix stables, les achats d'enregistrements sonores reculent de 18,1 % (contre + 2,7 % en 2002). La concurrence des téléchargements engendrés par l'expansion rapide des accès Internet haut débit a pu freiner les achats qui retombent au niveau de 1996.

Après l'embellie de l'année 2001, marquée par une forte croissance, les ventes de voitures neuves baissent une nouvelle fois et de façon accentuée en 2003 (- 7,9 % contre - 3,8 % en 2002). Le marché des deux-roues connaît au contraire une année bien orientée. Malgré les achats massifs de réfrigérateurs et congélateurs pendant la canicule (+ 11,6 %), les ménages continuent de réduire leurs dépenses pour l'équipement du logement. La consommation de tabac chute fortement (- 13,2 %) en lien avec la forte hausse de son prix (+ 14,4 %).

DÉFINITIONS

Dépense de consommation finale - Dans le système de comptabilité nationale, deux concepts de consommation finale sont distingués :

- la « dépense de consommation finale » qui recouvre les seules dépenses que les ménages supportent directement. Elle exclut ainsi les remboursements de sécurité sociale et certaines allocations (logement). Par exemple pour la santé, seule la partie non remboursée des médicaments et des consultations est comprise dans cette dépense.

- la « consommation effective » qui recouvre l'ensemble des biens et services qu'utilisent effectivement (ou consomment) les ménages, quelle que soit la manière dont ils sont financés.

Taux d'épargne des ménages - Le revenu disponible des ménages correspond au revenu, après impôt et prestations sociales, que les ménages peuvent affecter à la consommation ou à l'épargne. Le taux d'épargne est le rapport entre l'épargne des ménages et leur revenu disponible. Les acquisitions de logements et les dépenses de gros entretien ne sont pas comprises dans la consommation et constituent une utilisation de l'épargne pour accroître leur patrimoine.

Taux d'épargne financière - L'épargne des ménages peut être utilisée soit à l'investissement, essentiellement sous forme d'acquisitions de logement, soit à des placements financiers. On appelle capacité de financement des ménages le solde de l'épargne et de l'investissement ainsi que de quelques autres opérations en capital pour de faibles montants. Le taux d'épargne financière est le rapport de la capacité de financement au revenu disponible.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la Nation en 2003 », *Insee première*, n° 960, avril 2004.

« La consommation des ménages en 2003 », *Insee première*, n° 974, juin 2004.

Tableau 1
Consommation des ménages par fonction

En %

	Variations en volume aux prix de l'année précédente				Coefficient budgétaire (1)
	2000	2001	2002	2003	2003
Alimentation et boissons non alcoolisées	0,7	0,6	1,4	0,0	11,4
Boissons alcoolisées et tabac	- 1,3	1,4	- 1,6	- 7,7	2,6
Articles d'habillement et chaussures	0,6	0,2	- 0,4	0,4	3,6
Logement, chauffage, éclairage	1,7	2,7	1,6	2,8	19,1
Équipement du logement	3,6	0,4	- 0,6	- 0,4	4,7
Santé (dépenses à la charge des ménages)	3,8	4,8	5,0	4,3	3,0
Transports	1,9	4,0	0,8	- 1,5	11,6
Communications	20,8	12,0	9,4	7,1	1,9
Loisirs et culture	6,9	4,6	4,4	3,1	7,2
Éducation (dépenses à la charge des ménages)	- 0,9	1,3	3,4	2,5	0,5
Hôtels, cafés et restaurants	3,6	1,2	0,8	- 0,8	6,0
Autres biens et services	2,0	2,9	0,8	6,8	6,5
Dépenses de consommation des ménages	2,7	2,6	1,5	1,4	78,0
Dépenses de consommation des ISBLSM (2)	- 1,0	14,6	2,2	3,4	1,0
Dépenses de consommation des APU (2)	3,2	3,3	5,2	2,6	21,0
<i>dont : santé</i>	<i>4,4</i>	<i>5,3</i>	<i>6,0</i>	<i>3,7</i>	<i>10,4</i>
<i>éducation</i>	<i>2,0</i>	<i>1,0</i>	<i>4,0</i>	<i>0,9</i>	<i>6,2</i>
Consommation effective des ménages	2,7	2,9	2,3	1,7	100,0

(1) Calculé ici en prix courants, il est le rapport à la consommation effective, de la dépense consacrée à un bien ou un service particulier (ou à une catégorie de biens ou services).

(2) Dépenses de consommation des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM : unités privées dotées de la personnalité juridique qui produisent des biens et services non marchands au profit des ménages, comme les organisations caritatives, les clubs sportifs...) et des administrations publiques (APU) en biens et services individualisables.

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Tableau 2
Taux d'épargne des ménages

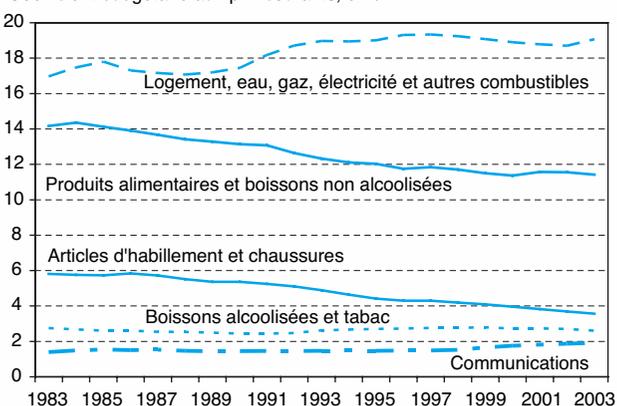
En %

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Taux d'épargne	14,8	16,0	15,0	16,1	15,6	15,3	15,7	16,2	16,8	15,8
Taux d'épargne financière	5,7	7,3	6,2	7,7	6,9	6,7	7,3	7,2	7,9	6,7

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Graphique 1
Quelques fonctions de la consommation effective des ménages

Coefficient budgétaire aux prix courants, en %



Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Les opinions des Français concernant leur environnement économique sont appréhendées à travers l'enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages, réalisée par l'Insee depuis 1987. Les ménages forment leur opinion sur leur environnement économique, certains aspects de leur situation économique personnelle ainsi que sur leurs anticipations en matière de consommation et d'épargne, en termes qualitatifs (amélioration, stabilité, détérioration). Ces indicateurs permettent de mesurer les phénomènes conjoncturels tels qu'ils sont perçus par les ménages. Des *enquêtes similaires* sont effectuées dans tous les pays de l'Union européenne élargie, à l'exception de Malte.

L'*indicateur résumé* d'opinion des ménages, corrigé des variations saisonnières, a chuté brutalement au début de l'année 2003 (*graphique 1*), pour atteindre un point bas en mars. Au deuxième trimestre, il s'est légèrement redressé, demeurant cependant à un

niveau faible. Ce niveau s'est maintenu pendant tout le troisième trimestre, puis le moral des ménages s'est légèrement dégradé en fin d'année. Au cours des quatre premiers mois de l'année 2004, l'indicateur résumé s'est globalement redressé pour se détériorer à nouveau en mai et juin. Jusqu'en avril, ce sont surtout les soldes d'opinion concernant la situation financière personnelle qui ont contribué à la hausse de l'indicateur résumé (*tableau 1*). Après une détérioration tout au long du second semestre 2003, l'opinion des ménages concernant l'*opportunité d'acheter* a progressé en début d'année 2004. Ces mouvements d'ensemble sont sans doute imputables aux mesures prises pour favoriser le recours au crédit et la consommation. Concernant l'*évolution future du chômage*, les ménages sont plutôt pessimistes (*graphique 2*). Après s'être améliorée au second semestre 2003, leur opinion sur le sujet s'est dégradée au premier semestre 2004.

DÉFINITIONS

Enquêtes similaires - Afin de permettre une parfaite harmonisation de toutes les enquêtes européennes, le questionnaire français a été modifié en janvier 2004, ce qui a causé des ruptures dans le niveau des soldes d'opinion. Ceux-ci sont donc plus difficilement interprétables.

Indicateur résumé - Pour chaque question posée, on calcule un solde d'opinion par différence entre les pourcentages de réponses positives et négatives. Le niveau de ces soldes n'étant pas directement interprétable, les commentaires s'appuient sur leurs seules évolutions. L'indicateur résumé est la moyenne arithmétique des soldes d'opinion de cinq questions posées aux ménages sur le niveau de vie passé et futur, leur situation financière passée et future et sur l'opportunité d'acheter. Ces cinq soldes d'opinion sont sélectionnés en raison de leur proximité à la tendance d'ensemble des soldes d'opinion issus de l'enquête.

Opportunité d'acheter - La question posée aux ménages est « Dans la situation économique actuelle, pensez-vous que les gens aient intérêt à faire des achats importants (meuble, électroménager, matériels électroniques ou informatiques...) : le moment est plutôt favorable / le moment n'est ni favorable ni défavorable / le moment est plutôt défavorable ? ».

L'indicateur est le solde en pourcentage de la première et de la dernière réponse, les réponses « ne sait pas » n'étant pas prises en compte.

Évolution future du chômage - La question posée aux ménages est : « Pensez-vous que, dans les douze prochains mois, le nombre de chômeurs va : fortement augmenter / un peu augmenter / rester stationnaire / un peu diminuer / fortement diminuer ? ». Une hausse de cet indicateur s'interprète comme une aggravation des opinions pessimistes des Français.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Opinion des ménages et analyse conjoncturelle », *Note de conjoncture*, Insee, mars 2001.

« Une lecture enrichie des réponses aux enquêtes de conjoncture », *Note de conjoncture*, Insee, décembre 2002.

« Enquête mensuelle de conjoncture auprès des ménages – juin 2004 », *Informations rapides*, série « Principaux indicateurs », Insee, n° 196, juin 2004 et note méthodologique associée.

Tableau 1
Opinion des ménages

En données corrigées des variations saisonnières (cvs)

Soldes de réponses (en %)	2003						2004					
	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin
Indicateur résumé	- 27	///	- 27	- 29	- 30	- 30	- 22	- 23	- 22	- 20	- 23	- 23
Situation financière personnelle												
- évolution passée	- 14	///	- 14	- 17	- 17	- 17	- 18	- 18	- 17	- 16	- 15	- 16
- perspectives d'évolution	- 4	///	- 4	- 5	- 7	- 6	- 2	0	1	4	- 1	- 2
Niveau de vie en France												
- évolution passée	- 65	///	- 64	- 68	- 70	- 69	- 55	- 56	- 57	- 54	- 55	- 52
- perspectives d'évolution	- 41	///	- 37	- 35	- 36	- 36	- 27	- 26	- 28	- 22	- 30	- 32
Opportunité d'acheter	- 12	///	- 16	- 18	- 19	- 22	- 10	- 15	- 10	- 12	- 14	- 11
Autres soldes												
Situation financière personnelle												
- niveau actuel	16	///	16	14	15	14	14	14	14	15	15	15
Capacité future à épargner	- 19	///	- 21	- 23	- 21	- 24	- 12	- 11	- 6	- 10	- 11	- 10
Opportunité d'épargner	52	///	48	51	47	45	18	16	24	20	19	21
Chômage - perspectives d'évolution	67	///	63	62	62	62	38	50	50	39	60	63
Prix - évolution passée	1	///	1	9	9	12	17	13	11	6	2	6
Prix - perspectives d'évolution	- 38	///	- 38	- 37	- 38	- 39	- 38	- 39	- 44	- 45	- 35	- 36

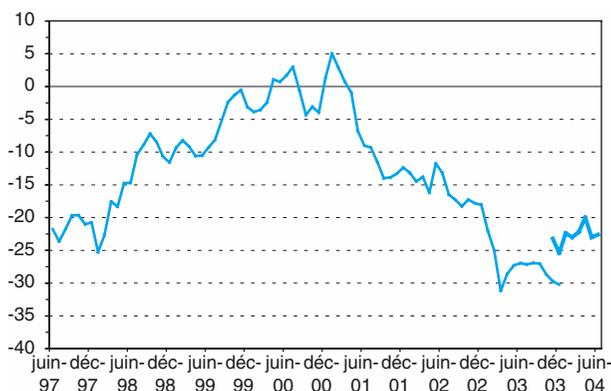
Note : l'enquête ayant été modifiée en janvier 2004, il y a donc une rupture de série à partir de cette date. Lecture : en février 2004, le solde entre « opinions positives » et « opinions négatives » quant à l'opportunité d'acheter s'est replié de 5 points par rapport au mois de janvier.

Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des ménages.

Graphique 1
Les opinions des Français : indicateur résumé

Lecture : en mai 2004, la différence entre les pourcentages d'opinions résumées « positives » et « négatives » recule de 3 points par rapport au mois d'avril (en données cvs).

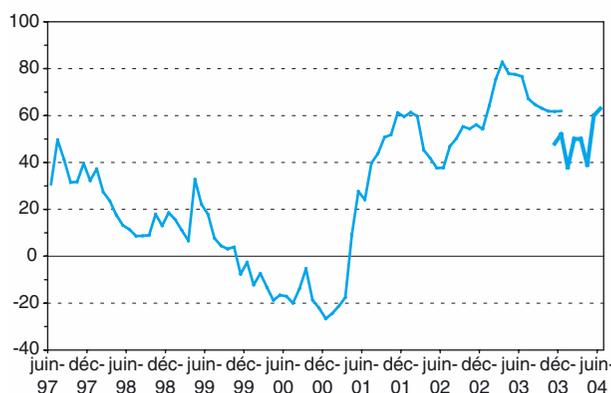
Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des ménages.



Graphique 2
L'évolution future du chômage

Lecture : en juin 2004, l'indicateur sur l'évolution future du chômage augmente de 3 points par rapport au mois de mai (en données cvs).

Source : Insee, enquêtes de conjoncture auprès des ménages.



Dans un couple, l'articulation vie professionnelle – vie familiale n'est pas gérée de la même façon par les deux conjoints. L'activité professionnelle de l'homme n'est que peu influencée par le nombre et l'âge de ses enfants, au contraire de celle des femmes qui vivent en couple. Ainsi, la présence d'un ou deux enfants, lorsqu'ils sont âgés de 3 ans ou plus, se conjugue souvent avec l'exercice d'une activité professionnelle : en 2003, le taux d'activité des mères en couple est de 79 % avec un enfant de 3 ans ou plus, et de 85 % avec deux (*tableau 1*). Avec trois enfants ou plus, tous âgés d'au moins 3 ans, l'activité féminine est plus faible (70 %), mais elle a nettement progressé par rapport au début des années 90 où elle était inférieure à 50 %. La participation des femmes au marché du travail est plus affectée par la présence de jeunes enfants. Seules 60 % des mères de deux enfants, dont un âgé de moins de 3 ans, sont actives. Cet effet a été accentué par l'extension de l'allocation parentale d'éducation aux familles de deux enfants en 1994. Avec trois enfants ou plus, dont un âgé de moins de 3 ans, les mères sont moins d'une sur trois à travailler. De plus, lorsqu'elles occupent un emploi, elles sont bien plus souvent à temps partiel que leur conjoint.

Outre la garde des jeunes enfants, les femmes sont aussi plus souvent concernées par l'aide aux personnes âgées, qu'elle soit professionnelle ou non. Les deux tiers des personnes aidant une personne âgée de leur entourage à titre non professionnel sont des femmes. Parmi les aides désignées comme principales par les personnes âgées, la moitié sont des conjoints, la femme dans six cas sur dix, et un tiers sont des enfants, une fille ou une bru dans sept cas sur dix (*tableau 2*). Du fait de la plus grande longévité des femmes, quand la personne aidée est un homme, l'aide principale est la conjointe dans les trois quarts des cas. Lorsqu'il s'agit d'une femme, ce rôle est alors tenu dans la moitié des cas par un enfant.

Pour concilier vie professionnelle et vie familiale, les femmes actives sont moins nombreuses que les hommes à quitter leur commune de résidence pour travailler ailleurs. Lorsqu'elles le font, elles parcourent moins de kilomètres que leur conjoint. Cette moindre mobilité est fortement liée à la situation familiale puisque l'écart augmente significativement lorsqu'il y a des enfants. Pour un couple avec enfants, les femmes parcourent en moyenne une *distance* de 9,1 km pour se rendre à leur travail tandis que les hommes font plus de 15 km (*tableau 3*).

DÉFINITION

Distance - Elle est mesurée « à vol d'oiseau » entre le chef-lieu de la commune de résidence et celui de la commune du lieu de travail. Elle tend à sous-estimer la longueur des trajets par rapport à la longueur réelle sur le terrain. À l'inverse, elle conduit sans doute à surestimer les trajets effectués par les actifs travaillant dans une commune contiguë à leur commune de résidence : la distance réelle parcourue peut être quasiment nulle.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Femmes et Hommes – Regards sur la parité », *Collection Références*, Insee, mars 2004.

« Les modes d'accueil des enfants de moins de 6 ans : premiers résultats de l'enquête réalisée en 2002 », *Études et résultats*, Drees, n° 235, avril 2003.

« Les aides et les aidants des personnes âgées », *Études et résultats*, Drees, n° 142, novembre 2001.

« Les déplacements domicile-travail », *Insee première*, n° 767, avril 2001.

Tableau 1

Activité, emploi et chômage des femmes et hommes en couple selon le nombre et l'âge des enfants (*)

En moyenne annuelle, en %

	Taux d'activité		Taux d'emploi à temps complet		Taux d'emploi à temps partiel		Taux de chômage	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Aucun enfant	73,5	85,4	50,9	76,5	16,1	3,4	6,4	5,5
Un enfant de moins de 3 ans	78,8	97,7	56,3	89,7	12,3	1,9	10,2	6,1
Deux enfants dont un de moins de 3 ans	59,9	96,5	28,2	88,5	25,4	2,7	6,3	5,3
Trois enfants ou plus dont un de moins de 3 ans	35,1	95,0	13,1	83,0	16,6	3,9	5,4	8,0
Un enfant âgé de 3 ans ou plus	78,9	92,0	51,2	83,6	20,9	3,4	6,8	5,1
Deux enfants âgés de 3 ans ou plus	84,6	95,9	48,3	89,4	29,2	2,4	7,1	4,1
Trois enfants ou plus âgés de 3 ans ou plus	70,0	94,4	31,5	85,5	29,7	2,6	8,8	6,3
Ensemble	74,9	91,9	46,1	83,6	21,6	3,0	7,1	5,3

(*) Les enfants sont ceux qui sont présents dans le ménage parental.

Lecture : en 2003, 73,5 % des femmes vivant en couple et n'ayant aucun enfant sont actives : 50,9 % travaillent à temps complet, 16,1 % à temps partiel et 6,4 % sont au chômage.

Champ : personnes âgées de 15 à 59 ans vivant en couple.

Source : Insee, enquête sur l'emploi 2003.

Tableau 2

Qui aide les personnes âgées ?

En %

	Homme aidé	Femme aidée	Ensemble
L'aidant principal est le conjoint	75	34	50
L'aidant principal est un enfant	15	48	35
dont : l'aidant principal est un fils ou gendre	4	13	10
l'aidant principal est une fille ou bru	11	35	25
Autre aidant	10	18	15

Lecture : lorsque c'est une femme âgée qui est aidée, l'aidant principal est son conjoint dans 34 % des cas. Champ : personnes âgées de 60 ans ou plus qui reçoivent une aide régulière en raison d'un handicap ou d'un problème de santé.

Source : Insee, enquête Handicaps-incapacités-dépendance 1999.

Tableau 3

Distance moyenne de transport entre domicile et travail

En km

Type de ménage	Femmes	Hommes
Personnes seules	8,0	11,4
Familles monoparentales	8,3	15,9
Couples sans enfant	10,1	15,0
Couples avec enfant(s)	9,1	15,4
Autres	10,4	13,2
Ensemble	9,1	14,8

Champ : actifs occupés travaillant hors de leur commune de résidence.

Source : Insee, recensement de la population 1999.

En 2003, les dépenses culturelles des ménages s'élevèrent à 38,6 milliards d'euros (+ 1,8 % par rapport à l'année précédente) et représentent 4,5 % de l'ensemble des dépenses de consommation des ménages (*tableau 1*). C'est le marché de la vidéo et en particulier les ventes de DVD qui progresse le plus entre 2002 et 2003 (+ 14,8 %). Les spectacles ainsi que les musées et monuments affichent également une hausse supérieure à 10 %. Les achats d'enregistrements sonores reculent en revanche fortement (- 18,2 %).

La banalisation de la copie de CD et l'explosion du téléchargement sur Internet, liées à un taux d'équipement des ménages de plus en plus important en micro-ordinateurs, auraient contribué à la baisse des achats de disques et cassettes. Mais le repli du marché n'est sans doute pas seulement imputable au piratage car les CD téléchargés n'auraient pas forcément été achetés. Les consommateurs se tournent aussi de plus en plus vers les nouveautés technologiques de loisirs (services sur téléphones mobiles, jeux vidéo, DVD et notamment vidéos musicales). Les ventes de DVD sont ainsi passées en quantité de 49 millions à 76 millions entre 2002 et 2003. Alors que la moitié seulement des possesseurs de magnétoSCOPE achetait des cassettes enregistrées, 90 % des possesseurs de lecteurs DVD ont acheté des DVD.

Les achats de billets de concert, théâtre, music-hall et aussi de cirque et de corrida ont progressé en volume de 3,7 % en moyenne par an entre 1960 et 2003. Au cours des dix dernières années, cette progression a même atteint 8 % par an. En 2003, chaque ménage a dépensé 154 € en moyenne pour des spectacles. La part que représentent ces dépenses dans leur budget a plus que doublé en quarante ans. Par rapport à l'ensemble des prix des services culturels et

récréatifs, les spectacles ont bénéficié d'une évolution favorable : leur prix relatif a ainsi baissé jusqu'en 1997 puis s'est stabilisé.

Avec 174,2 millions d'entrées dans les salles de cinéma en 2003 contre 184,2 en 2002, la fréquentation subit une légère érosion pour la deuxième année consécutive. En quarante ans, les dépenses de cinéma ont baissé de 43 % à prix constants du fait de la concurrence de la télévision puis des magnétoscopes et ensuite des lecteurs de DVD. Depuis le début des années 90, la tendance s'est cependant retournée. La fréquentation, à son plus bas niveau en 1992, augmente à nouveau, grâce notamment à l'offre accrue de salles, au développement des multiplex et aux cartes d'abonnements illimités. La baisse observée en 2003, intégralement imputable au premier semestre (*graphique 1*), peut s'expliquer par la combinaison de plusieurs facteurs : l'augmentation du prix moyen du billet (de 5,58 € en 2002 à 5,74 €), l'offre de films (16 films dépassent les 2 millions d'entrées contre 19 en 2002), le succès du DVD lié à la réduction du délai vidéo à six mois après la sortie des films en salles et le téléchargement gratuit et illégal sur Internet, même si son incidence est difficile à mesurer. En 2003, c'est un film américain qui prend la tête du *box-office* avec « Le Monde de Nemo » (7,5 millions d'entrées), suivi d'un film français « Taxi 3 » qui réalise 6 millions d'entrées. Avec 12,8 millions, le nombre d'entrées dans les musées nationaux accuse une baisse de 4,4 % en 2003 (*graphique 2*). Au cours de cette année, le Louvre a attiré 3,8 millions de visiteurs (- 4,1 %) et le musée d'Orsay 1,2 million (- 15,9 %). Après une hausse spectaculaire entre 2001 et 2002 (près de 53 %), le nombre de personnes qui s'est rendu sur le domaine de Versailles a chuté de près de 34 % en 2003.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Bilan 2003 », *CNC info*, Centre national de la cinématographie, n° 290, en ligne sur le site www.cnc.fr.

« La consommation des ménages en 2003 », *Insee résultats - Cédérom*, série Société, n° 32, juillet 2004.

« 40 ans de services culturels et récréatifs », *Insee première*, n° 983, août 2004.

Tableau 1

Consommation des ménages en produits et services culturels

En millions d'euros courants

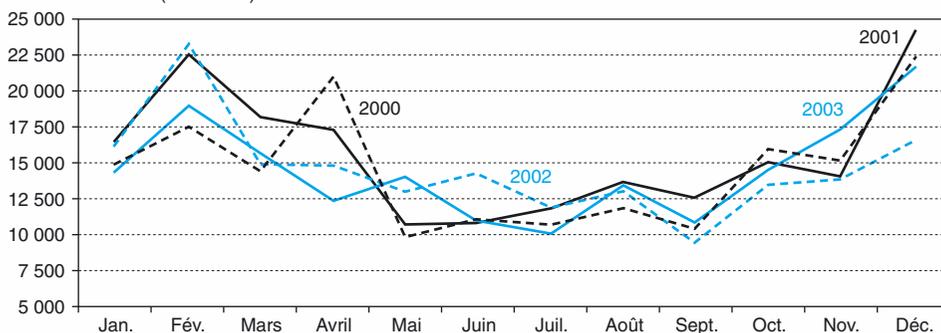
	1993	2000	2001	2002	2003
Livres	2 728	2 817	3 073	3 150	3 181
Journaux, revues et périodiques	6 500	5 640	5 734	5 787	5 817
Télévision	4 532	6 847	7 072	7 368	7 688
Vidéos (cassettes et DVD)	751	1 598	1 989	2 700	3 100
Récepteurs et autoradios, radios combinées	1 224	1 481	1 430	1 323	1 177
Appareils d'enregistrements du son et de l'image	2 245	2 394	2 530	2 499	2 428
Disques et cassettes	1 532	1 695	1 855	1 928	1 577
Produits photographiques	626	678	674	660	651
Activités photographiques	2 116	2 620	2 626	2 649	2 594
Cinéma	709	929	1 063	1 080	1 086
Spectacles	1 444	2 996	3 082	3 487	3 914
Manèges forains et parcs d'attractions	1 420	1 827	1 911	2 020	2 055
Bals et discothèques	955	1 123	1 107	1 190	1 241
Musées, monuments	193	373	402	448	494
Ensemble des dépenses culturelles	28 514	34 668	36 192	37 924	38 612
Part de la consommation totale (en %)	4,7	4,5	4,5	4,6	4,5

Source : Insee, comptes de la Nation (base 1995).

Graphique 1

Fréquentation mensuelle des cinémas

Nombre d'entrées (en milliers)

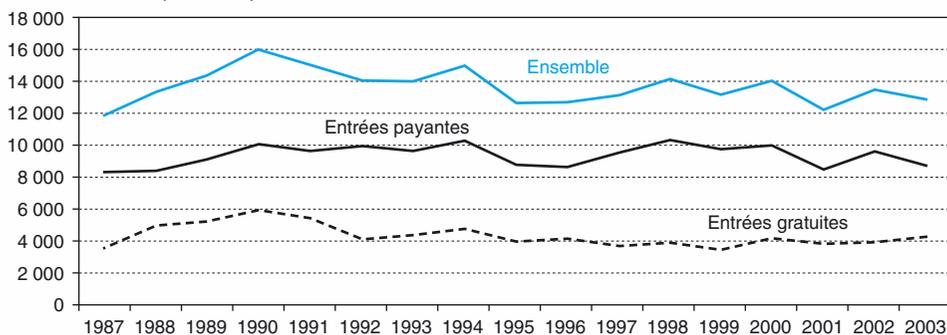


Source : ministère de la Culture et de la Communication, Centre national de la cinématographie.

Graphique 2

Fréquentation annuelle des musées nationaux

Nombre d'entrées (en milliers)



Source : ministère de la Culture et de la Communication, Réunion des musées nationaux.

En janvier 2004, 70 % des ménages disposent d'au moins un téléphone portable, 45 % d'un micro-ordinateur et 30 % d'un accès à Internet (*graphique 1*). C'est parmi les ménages dont la personne de référence est cadre (ou ancien cadre pour les retraités) que ces équipements sont les plus répandus : respectivement 82 %, 72 % et 58 %. À l'inverse, les ménages d'agriculteurs sont les moins équipés (37 %, 25 % et 19 %) à l'exception d'Internet, présent chez seulement 16 % des ouvriers.

En terme de consommation, les dépenses des ménages en services de télécommunications progressent de 7,7 % en volume entre 2002 et 2003. Les connexions haut débit et les transports de données, notamment les envois de messages (SMS), sont les principaux facteurs de cette croissance. Au 31 décembre 2003, le nombre d'abonnés à Internet atteint près de 3,5 millions. L'année 2003 voit également une nette reprise des achats de téléphones mobiles. En fin d'année, 41,7 millions de Français en sont équipés, avec un taux de possession qui avoisine 90 % chez les jeunes (18-29 ans). Dans le domaine de la micro-informatique, les ventes de portables explosent (+ 88 % en quantités). Ce développement tient non seulement à une baisse des prix mais aussi aux améliorations technologiques (puissance, taille de l'écran, fonctionnalités multimédia...).

En janvier 2004, 44 % des personnes âgées de 15 ans ou plus **adhèrent à au moins une association**. L'engagement associatif le plus fré-

quent concerne en premier lieu les associations sportives et du troisième âge (*tableau 1*). Selon l'âge, l'implication diffère : ainsi, 55 % des personnes âgées de 60 à 69 ans participent à au moins une association alors que parmi les plus jeunes et les plus âgés, cette participation tourne autour de 40 %. L'adhésion à une association demeure plus masculine que féminine : elle concerne un homme sur deux contre deux femmes sur cinq.

Au cours de l'année 2003, près de 74 % des Français âgés de 15 ans ou plus sont partis en voyage au moins une fois, toutes destinations confondues. Près de la moitié des séjours pour motif personnel et un peu plus d'un tiers des nuitées se sont passés en famille ou avec des amis (*tableau 2*). Les déplacements pour agrément représentent 44 % des séjours et 58 % des nuitées. Les **courts séjours** sont le plus souvent consacrés à rendre visite à la famille ou aux amis tandis que les **longs séjours** sont plus motivés par l'agrément. La tendance au raccourcissement des séjours est prononcée : + 1,8 % pour les séjours d'agrément et + 2,9 % quand il s'agit de séjours « familiaux ou amicaux ». La mer est l'environnement où les Français ont passé le plus grand nombre de nuitées en 2003. Mais ils partent aussi à l'étranger : ainsi, près de 10 % des séjours s'y sont déroulés et dans la grande majorité des cas (72,3 %), ils se sont effectués en Europe. Les deux premières destinations furent l'Espagne et l'Italie.

DÉFINITIONS

Part d'adhérents aux associations - Pour les clubs du troisième âge, cette proportion est calculée sur la population des personnes âgées de 60 ans ou plus, pour les associations de parents d'élèves, sur la population des personnes d'un ménage ayant au moins un enfant en âge de scolarisation, pour les syndicats et groupements professionnels, sur les personnes exerçant ou ayant exercé une activité professionnelle et pour les associations de retraités d'une entreprise, elle est calculée par rapport aux personnes retraitées.

Séjour court/long - On appelle court séjour un voyage d'agrément d'une à trois nuitées, long séjour, un voyage comprenant quatre nuitées ou plus.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Premier bilan de l'année touristique 2003 », direction du Tourisme, en ligne sur le site www.tourisme.equipement.gouv.fr.

« La consommation des ménages en 2003 », *Insee résultats – Cédérom*, série Société, n° 32, juillet 2004.

Graphique 1

Taux de possession de quelques équipements de loisirs

(1) Au moins un membre du ménage est possesseur.

Champ : ensemble des ménages.

Source : Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages.

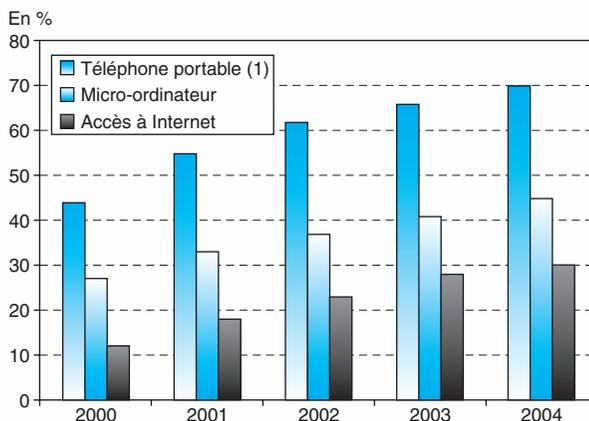


Tableau 1

L'activité associative en 2004

En %

Type d'association	Taux d'adhésion	Participants actifs	Exerçant des responsabilités
Sportif	18	79	14
Troisième âge (1)	18	70	6
Parents d'élèves (1)	8	49	21
Culturel ou musical	8	68	21
Syndicats ou groupements professionnels (1)	8	31	22
Retraités d'une entreprise (1)	5	49	1
Locataires et propriétaires	5	32	13
Humanitaire	3	46	16
Religieux, paroissial	3	77	15
Anciens combattants	3	34	10
Ensemble (au moins une association)	44	64	18

(1) Par rapport à la population concernée (voir définition ci-contre).

Lecture : 18 % des personnes de 15 ans ou plus sont membres d'au moins une association ou club sportif et, parmi ces adhérents, 79 % sont participants actifs et 14 % y exercent une responsabilité.

Champ : personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, janvier 2004.

Tableau 2

Les séjours personnels des Français selon leur durée et leur motif

En %

	Séjours		Nuitées	
	Évolution 2003/2002	Répartition en 2003	Évolution 2003/2002	Répartition en 2003
Agrément	- 0,7	43,7	- 1,8	57,9
dont : courts séjours	1,8	16,1	4,9	5,5
longs séjours	- 2,1	27,6	- 2,5	52,4
Famille, amis	1,5	49,4	- 1,0	34,3
dont : courts séjours	2,9	32,7	3,2	10,7
longs séjours	- 1,0	16,7	- 2,8	23,7
Autre	- 0,1	7,0	6,5	7,8
Ensemble	0,4	100,0	- 0,9	100,0

Source : direction du Tourisme, suivi de la demande touristique.

En 2004, 2,5 % des ménages déclarent avoir été victimes d'un cambriolage au cours des deux années écoulées et 9,0 % d'un vol de voiture, soit légèrement moins qu'en 2003 (tableau 1). Sur le plan individuel, 5,1 % des personnes se disent *victimes* d'un autre type de vol (sac à main, portefeuille...). Le nombre de personnes se déclarant victimes d'agression ou d'actes de violence diminue en 2004 pour la deuxième année consécutive, après plusieurs années de progression (6,7 % contre 6,9 % en 2003). Parmi ces agressions, 71 % sont qualifiées d'injures, 35 % d'agressions physiques et 14 % de bagarres à plusieurs.

Parallèlement, la perception de la délinquance et de l'insécurité est relativement stable depuis cinq ans : entre 32 et 35 % des personnes déclarent que des équipements collectifs de leur quartier ou de leur village ont subi des actes de dégradation volontaire, entre 5 et 7 % déclarent avoir peur en se déplaçant le soir. En 2004, 13 % des personnes ont été témoins d'actes de violence ou d'agressions.

Vues à partir des sources policière et de gendarmerie, les séries de crimes et délits constatés enregistrent une baisse en 2003 (-3,4 %), après cinq années consécutives de hausse

(tableau 2). Trois des quatre grandes catégories d'infractions affichent une diminution dont la plus importante concerne les vols (-5 %) ; elle est due en grande partie au recul des vols à main armée (-19,3 %), des vols liés à l'automobile et aux deux-roues à moteur (-11,5 %) et des cambriolages (-5,8 %). En revanche, les crimes et délits contre des personnes connaissent une nouvelle progression, mais moins marquée qu'en 2002 (+7,3 % après +8,6 %).

L'institution judiciaire, quant à elle, comptabilise en 2003 12,1 millions d'affaires traitées par les officiers du ministère public et 5,0 millions par le Parquet (tableau 3). Les premières sont en baisse de 8 % par rapport à 2002 qui avait connu une progression de près de 13 %. Cette diminution tient en premier lieu aux affaires classées sans suite, en recul de plus de 60 %. Parmi les affaires traitées par les parquets, les *mesures alternatives* sont de plus en plus utilisées : leur nombre a plus que doublé depuis 1998. En 2002, la justice pénale a prononcé un million de condamnations soit -3,4 % en un an. Cette baisse est essentiellement due à celle des condamnations pour *contraventions*, en particulier de 5^e classe (-24,3 %). Les délits sanctionnés baissent également (-7,1 %).

DÉFINITIONS

Victimes - On considère qu'une personne a été victime d'une agression si elle a répondu « oui » à la question : avez-vous été victime, au cours des années 2002 et 2003, d'une agression ou d'un acte de violence, y compris de la part de personnes que vous connaissiez ?

Mesures alternatives - Réponses judiciaires autres que la poursuite. Elles peuvent prendre la forme d'un simple rappel à la loi, d'une orientation vers une structure sanitaire ou sociale, d'une régularisation de la situation ou d'une indemnisation de la victime, d'une médiation ou enfin pour les mineurs d'une mesure de réparation. Différente de l'indemnisation, la réparation consiste, pour l'auteur de l'infraction, à effectuer une activité d'aide ou de réparation à l'égard de la victime ou dans l'intérêt de la collectivité. Enfin entrent dans la catégorie des mesures alternatives les « injonctions thérapeutiques » à l'égard des personnes toxicomanes.

Contraventions - Elles sont divisées en cinq classes selon la gravité de la peine encourue. Les contraventions de 5^e classe, présentées ici, encourent les peines les plus graves : une amende de 1 500 € au plus. En cas de récidive, une amende de 3 000 € au plus peut être prononcée.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Annuaire statistique de la Justice », *La Documentation française*, ministère de la Justice, édition 2004, avril.

« Conférence de presse annuelle sur la sécurité intérieure », ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales, en ligne sur le site www.interieur.gouv.fr.

Tableau 1

Victimes de vols et d'agressions au cours des deux dernières années

En %

	2000	2001	2002	2003	2004
Ménages concernés par des... cambriolages	2,7	2,5	2,5	2,8	2,5
vols de voiture (1)	10,7	9,4	10,2	9,2	9,0
Personnes concernées par des... vols (2)	4,7	4,7	5,2	5,7	5,1
agressions (physiques ou verbales)	6,8	7,0	7,6	6,9	6,7

(1) Y compris vols à la roulotte (vols dans une voiture en stationnement).
(2) En dehors des cambriolages et des vols de voiture (par exemple vol de sac à main, de portefeuille...).

Lecture : en 2004, 2,5 % des ménages ont déclaré avoir été victimes d'au moins un cambriolage au cours des deux dernières années, c'est-à-dire en 2003 ou 2002.

Champs : ensemble des ménages et des personnes de 15 ans ou plus.

Source : Insee, enquêtes permanentes sur les conditions de vie des ménages.

Tableau 2

Crimes et délits constatés

	Nombre d'infractions en 2003 (en milliers)	Évolution (en %)		
		2001/00	2002/01	2003/02
Vols (y c. recels)	2 381	+ 8,0	- 0,6	- 5,0
Infractions économiques et financières	349	+ 4,0	- 3,0	- 1,7
Crimes et délits contre des personnes	326	+ 9,9	+ 8,6	+ 7,2
Autres infractions (dont stupéfiants)	919	+ 7,6	+ 6,1	- 3,1
Ensemble	3 975	+ 7,7	+ 1,3	- 3,4

Source : ministère de l'Intérieur, de la Sécurité intérieure et des Libertés locales.

Tableau 3

Activité judiciaire : la justice pénale

En milliers

	1999	2000	2001	2002	2003 (p)
Affaires traitées par les officiers du ministère public (contraventions)	12 264	12 551	11 719	13 191	12 120
Affaires poursuivies devant le tribunal de Police	605	605	531	575	501
Amendes forfaitaires majorées	10 054	10 154	8 776	10 193	10 707
Classements sans suite	1 605	1 792	2 412	2 424	911
Affaires traitées par les parquets (crimes et délits)	4 587	4 611	4 945	5 083	4 997
Affaires poursuivables (1)	1 263	1 293	1 328	1 350	1 387
Affaires poursuivies (2)	638	628	622	624	655
Mesures alternatives aux poursuites (3)	214	250	270	289	330
Classements sans suite	411	415	434	430	387
Compositions pénales	-	-	2	7	15
Condamnations prononcées	1 157	1 153	1 046	1 010	n.d.
Pour crimes	3	3	3	3	n.d.
Pour délits	454	447	414	385	n.d.
Pour contraventions de 5 ^e classe	128	133	119	90	n.d.
Pour contraventions des 4 premières classes	571	570	509	532	n.d.

(p) Données provisoires.

(1) Auteur connu et infraction caractérisée.

(2) Affaires poursuivies devant le juge d'instruction, le tribunal correctionnel et le juge pour enfants.

(3) Y compris injonctions thérapeutiques et compositions pénales.

n.d. : non disponible.

Source : ministère de la Justice.

En 2002, près de 1,7 million de nouvelles affaires ont été introduites au fond devant les tribunaux civils, soit une légère progression de 0,9 % par rapport à l'année précédente (tableau 1). Un quart d'entre elles relève du droit de la famille et un autre quart du droit des contrats. Il s'agit pour une affaire sur cinq de problèmes liés aux baux d'habitation et professionnels (paiement de loyer, demande d'expulsion...). De nombreuses demandes concernent également le remboursement d'un prêt ainsi que, de manière plus générale, le recouvrement d'une somme. Le droit du travail et de la protection sociale fait l'objet de 17 % des affaires civiles. Ces dossiers sont traités en majorité par les conseils de prud'hommes et, pour la moitié d'entre eux, font suite à des licenciements. Environ 9 % des affaires civiles concernent le droit des personnes et dans la majorité des cas (83,3 %), elles portent sur l'ouverture, le fonctionnement ou la clôture d'un régime de protection pour des majeurs (tutelle, curatelle). Les affaires familiales sont en progression constante, avec une légère accélération en 2003 (+ 4,4 %). Cela tient en partie à l'augmentation des ruptures d'union (+ 1,4 % en 2002) mais aussi à celle des procédures relatives à l'autorité parentale et au droit de visite (+ 3,2 % en 2002). En l'espace de trente ans, on est passé d'un divorce relativement rare, affectant environ un couple sur dix, à un divorce fréquent qui en touche trois sur dix et dont le risque, tout en étant maximal au début du mariage (après 5 à

8 ans), reste élevé jusqu'à des durées relativement avancées : plus d'un divorce sur trois se produit après 15 ans de mariage. En 2003, près de 140 000 divorces ont été prononcés, soit deux fois plus qu'en 1977 (graphique 1). Le consentement mutuel, introduit par la loi du 11 juillet 1975, constitue l'essentiel des cas de divorce (62 %). La persistance du divorce pour faute (37 %) s'explique davantage par certaines contraintes procédurales que par une volonté délibérée des couples de s'engager dans une procédure conflictuelle. Il est en effet la seule voie juridiquement possible pour obtenir le divorce, à défaut d'un accord sur le principe de la rupture ou d'une séparation du couple pendant six ans. Aussi recouvre-t-il des réalités très différentes : époux victime du comportement de son conjoint, divorce par défaut lorsqu'une partie ne se manifeste pas, mais aussi conflits déguisés pour obtenir à son profit le prononcé du divorce. La procédure y est en moyenne plus longue : 16,7 mois en 2002 pour les affaires terminées, contre 9,7 lorsqu'il y a consentement. Ce cas de figure devrait évoluer à la baisse avec la nouvelle loi relative au divorce. Elle modifie les cas de divorce ainsi que la procédure et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2005. Le divorce pourra être en effet prononcé soit en cas de consentement mutuel, soit d'acceptation du principe de la rupture du mariage, soit d'altération définitive du lien conjugal ou soit de faute, ce dernier choix ne pouvant se faire qu'à l'issue de la tentative de conciliation.

DÉFINITIONS

Affaires - L'affaire ou procédure civile se définit comme tout conflit ou demande soumis à une juridiction et sur lequel elle doit statuer.

Fond - L'affaire est dite au fond quand elle est soumise à une juridiction pour trancher l'objet même du litige. Elle s'oppose à la procédure en référé où le juge ne prend que des mesures provisoires en principe justifiées par l'urgence.

POUR EN SAVOIR PLUS

« La situation démographique en 2001 », *Insee résultats*, série Société, n° 18, août 2003.

« Annuaire statistique de la Justice », *La Documentation française*, ministère de la Justice, édition 2004, avril.

« Loi n° 2004-439 du 26 mai 2004 relative au divorce », *Journal officiel*, 27 mai 2004.

Tableau 1

Activité judiciaire : la justice civile (hors cour de cassation)

En milliers

	1999	2000	2001	2002	2003 (p)
Affaires introduites au fond	1 674	1 694	1 661	1 675	n.d.
Droit des personnes	150	152	152	160	167
Droit de la famille	425	429	434	437	456
Droit des affaires	45	45	46	48	n.d.
Entreprises en difficulté	141	160	133	149	n.d.
<i>dont surendettement des particuliers et faillite civile</i>				16	19
Droit des contrats	439	437	431	431	n.d.
Droit de la responsabilité	45	44	43	46	45
Droit des biens	42	42	41	78	77
<i>dont saisies mobilières et mesures conservatoires</i>				34	34
Droit du travail et de la protection sociale	280	280	282	289	n.d.
Droit des personnes publiques	7	7	7	6	n.d.
Procédures de l'exécution	69	69	67	n.d.	n.d.
Procédures particulières	31	28	26	31	n.d.
Affaires terminées - procédures au fond	1 677	1 698	1 627	1 636	n.d.
Procédures de référé	259	264	270	270	n.d.

(p) Données provisoires.

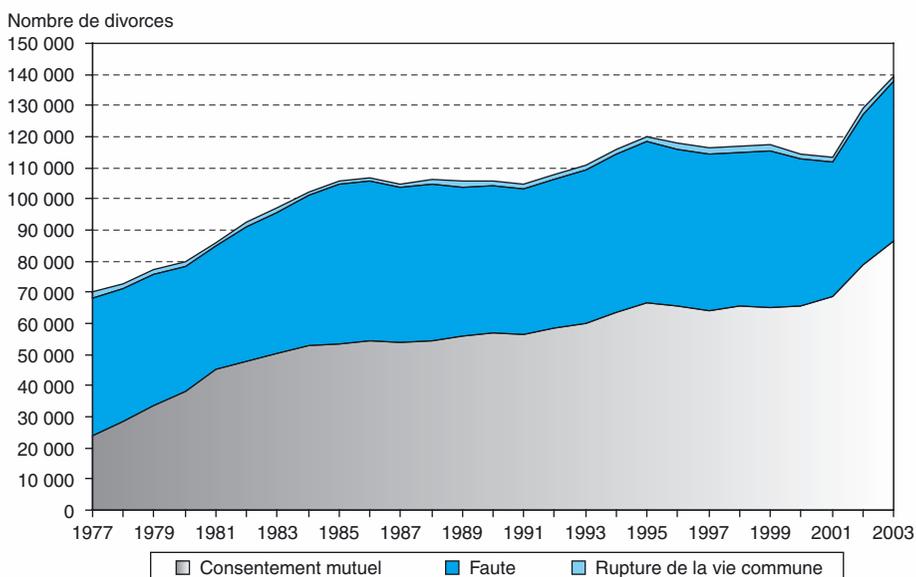
n.d. : non disponible.

Champ : cours d'appel, tribunaux de grande instance, tribunaux d'instance, tribunaux de commerce et conseils de prud'hommes.

Source : ministère de la Justice, répertoire général civil.

Graphique 1

Évolution du nombre des divorces par type de divorce



Source : ministère de la Justice, sous-direction de la statistique, des études et de la documentation, répertoire général civil.

En 2003, en France métropolitaine et dans les Dom, le nombre total de logements est estimé à 30,7 millions, soit + 1,1 % par rapport à l'année précédente (*tableau 1*). Les **résidences principales** constituent l'essentiel du parc (83,3 %), les **résidences secondaires** près de 10 % et moins de 7 % sont des **logements vacants**.

Sur un parc total de 24,5 millions de résidences principales recensées en janvier 2002 en métropole, 56 % des ménages sont propriétaires (accédants ou non) et 38 % sont locataires (*tableau 2*). Parmi les 9,3 millions de logements « loués vides », plus de la moitié appartiennent au secteur locatif privé : 250 000 sont régis par la loi de 1948 et 4,8 millions par celle du 6 juillet 1989 (secteur libre). Dans le secteur social, on dénombre 4,2 millions de logements dont 3,8 sont des habitations à loyer modéré (HLM). Après un léger recul entre 1984 et 1988, le parc locatif ne cesse de se développer, principalement sous l'effet d'une augmentation des constructions de logements locatifs. Depuis 1996, la croissance de ce parc repose surtout sur le secteur libre (+ 390 000 logements). Il se développe sous l'impulsion des particuliers qui ont pu bénéficier des dispositifs des lois Périssol puis Besson. Les bailleurs personnes physiques représentent ainsi 94 % des bailleurs en 2002 contre 87 % en 1984.

L'état du parc des résidences principales continue de s'améliorer : si 15 % des logements ne

disposaient pas du minimum de confort sanitaire (ni W.-C. intérieurs, ni douche ou bainoire) en 1984, ils ne sont plus que 2,5 % en 2002 (*tableau 3*). Autre élément de confort, la surface moyenne des logements est également en progression constante. Par ailleurs, les ménages étant de plus en plus petits, chaque individu dispose de plus en plus de place : la surface moyenne par personne est aujourd'hui de 37 m², soit 10 m² de plus qu'en 1978. Mais la superficie d'un logement varie en fonction du statut d'occupation et du type d'immeuble. Si elle est de 90 m² en moyenne, la taille des logements occupés par leur propriétaire est de 106,5 m² tandis qu'elle n'atteint pas 70 m² dans le parc locatif. En maison individuelle, les propriétaires disposent de 114 m² et en appartement de 77 m². Les locataires se contentent respectivement de 86 et 62 m².

L'appréciation des ménages sur leurs conditions de logement s'améliore aussi : près des trois quarts les estiment satisfaisantes ou très satisfaisantes tandis que 7,2 % les considèrent insuffisantes, voire très insuffisantes ; ces derniers étaient 10,2 % en 1984.

En 2003, les mises en chantier de logements ordinaires augmentent de 4 % par rapport à l'année précédente (*graphique 1*). La progression est particulièrement forte pour les **logements collectifs** (11 %), alors qu'elle est modérée pour les **logements individuels** (+ 0,4 %).

DÉFINITIONS

Résidence principale - Logement – c'est-à-dire local séparé et indépendant, à usage d'habitation – occupé par un ménage la plus grande partie de l'année.

Résidence secondaire - Logement utilisé pour les week-ends, les loisirs ou les vacances (y compris les logements meublés ou à louer pour des séjours touristiques).

Logement vacant - Logement disponible pour la vente ou pour la location, logement neuf achevé mais non encore occupé à la date du recensement ou de l'enquête.

Logements collectifs/individuels - Sont collectifs les logements situés dans un immeuble comprenant plusieurs logements, sont individuels les logements situés dans un immeuble en comprenant un seul.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les conditions de logement des ménages en 2002 – Enquête Logement 2002 », *Insee résultats*, série Société, n° 20, octobre 2003.

« Construction neuve en 2003 : bonne conjoncture pour le logement », *Infos rapides*, SES, n° 246, janvier 2004.

« Le parc locatif récent : davantage de maisons et de petits immeubles », *Insee première*, n° 957, avril 2004.

Tableau 1

Répartition des logements selon leur catégorie et le type de logement

En milliers

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Résidences principales	23 645	23 903	24 159	24 405	24 686	24 953	25 248	25 541
Individuel	13 555	13 705	13 861	14 017	14 149	14 271	14 365	14 464
Collectif	10 090	10 198	10 298	10 388	10 537	10 682	10 883	11 077
Logements vacants	2 019	2 032	2 044	2 058	2 065	2 076	2 083	2 093
Individuel	974	963	952	945	969	996	1 045	1 096
Collectif	1 046	1 069	1 092	1 113	1 096	1 079	1 038	997
Résidences secondaires	2 901	2 909	2 917	2 928	2 949	2 976	3 006	3 036
Individuel	1 784	1 789	1 795	1 804	1 834	1 868	1 927	1 985
Collectif	1 117	1 121	1 122	1 124	1 115	1 108	1 079	1 052
Ensemble	28 565	28 844	29 121	29 391	29 699	30 005	30 337	30 669
Individuel	16 312	16 456	16 609	16 765	16 952	17 136	17 337	17 544
Collectif	12 253	12 387	12 512	12 625	12 748	12 869	13 001	13 125

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Insee.

Tableau 2

Statut d'occupation des résidences principales

En %

	1978	1984	1988	1992	1996	2002
Ensemble des propriétaires	46,6	50,7	53,6	53,8	54,3	56,0
Accédants	19,9	24,4	26,1	23,5	22,3	21,0
Non accédants	26,8	26,3	27,4	30,3	32,0	35,0
Ensemble des locataires	41,0	39,0	37,2	37,7	38,1	37,9
Secteur locatif privé	27,7	22,4	20,2	20,6	20,5	20,7
dont loi de 1948	5,0	3,5	2,5	2,0	1,4	1,0
Secteur social	13,3	16,5	17,0	17,1	17,6	17,3
Autres (1)	12,3	10,4	9,2	8,5	7,6	6,1

(1) Locataires de meublés, fermiers ou métayers, logés gratuitement.

Champ : France métropolitaine.

Source : Insee, enquêtes sur le logement.

Tableau 3

Quelques caractéristiques du parc de résidences principales

	1978	1984	1988	1992	1996	2002
Part des logements construits avant 1949 (en %)	51,3	43,0	39,1	36,8	35,6	33,2
Part des logements sans confort sanitaire (en %)	26,9	15,0	9,6	6,2	4,1	2,6
Surface moyenne des logements (en m ²)	77	82	85	86	88	90
Nombre moyen de personnes par logement	2,8	2,7	2,6	2,5	2,5	2,4
Part des ménages se déclarant mal logés (en %)	13,4	10,2	8,9	8,1	6,0	7,2

Champ : France métropolitaine.

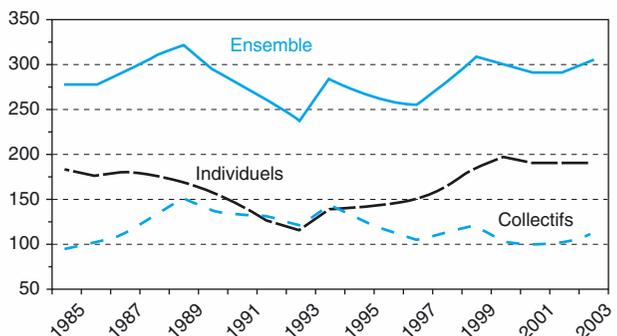
Source : Insee, enquêtes sur le logement.

Graphique 1

Mises en chantiers de logements neufs

Source : ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, Sitadel.

En milliers



En 2002, les dépenses consacrées au secteur du logement représentent 21 % du produit intérieur brut (PIB). Environ 8 % de ces dépenses sont prises en charges par la collectivité, sous forme d'aides. Pour leur part, les ménages affectent un peu plus d'un cinquième de leur revenu disponible brut aux **dépenses de logement** et la moitié de leur épargne brute à de l'investissement en logement.

Les **dépenses courantes de logement** s'élèvent à 216 milliards d'euros pour l'ensemble des ménages, soit 7 900 € en moyenne par ménage (tableau 1). Selon le statut d'occupation du logement et la filière, elles se montent à 5 600 € en moyenne pour un ménage locataire du secteur social et jusqu'à 10 300 € pour un ménage accédant à la propriété (graphique 1). En hausse de 3,7 %, ces dépenses progressent un peu moins vite qu'en 2001 du fait d'une baisse des dépenses d'énergie liée à la clémence de l'hiver. En revanche, le rebond du coût de la construction et la sortie de deux années de gel des loyers dans le secteur social pèsent sur les prix des loyers, en hausse de 2,7 %. Près des trois quarts des dépenses courantes de logement concernent les loyers (qu'ils soient réellement acquittés par les locataires ou imputés aux propriétaires occupants), 18 % les

dépenses d'énergie et 9 % les charges. Elles représentent une part croissante du budget des ménages : 21,1 % de leur revenu disponible brut en 2002, contre 19,1 % en 1990.

En 2002, 12,3 milliards d'**aides personnelles** au logement ont été perçues par 5,6 millions de ménages. Ces aides financent en moyenne 18,3 % des dépenses courantes des locataires du parc social, 14,7 % de celles des locataires du parc privé et seulement 2,4 % de celles des propriétaires accédants (graphique 2).

Les acquisitions de logements et les gros travaux s'élèvent à 180,8 milliards. Les ménages en réalisent 94 %, soit 170,5 milliards (tableau 2). Le marché du neuf qui avait ralenti en 2001 (+ 2,6 %) accélère à nouveau (+ 7,6 %), dopé par l'investissement locatif. Après le repli qui avait suivi la fin du dispositif « Périssol », ce redressement reflète la montée en puissance du dispositif « Besson ». Bénéficiant de conditions de financement toujours favorables avec des taux d'intérêt bas, le marché de l'ancien poursuit sa croissance : + 10,7 % en 2002 après + 6,5 % en 2001. Les pouvoirs publics ont versé 4,8 milliards d'euros pour aider l'investissement. Ces **aides à la pierre** sont en léger recul, du fait de l'absence de mesures législatives nouvelles et de la baisse des taux d'intérêt.

DÉFINITIONS

Dépenses de logement - Elles comprennent à la fois les dépenses courantes que les ménages consacrent à l'usage de leur logement et les dépenses d'investissement des propriétaires occupants ou des bailleurs.

Dépenses courantes de logement - Elles couvrent, en premier lieu, les loyers que doivent acquitter les locataires, mais également les loyers que les propriétaires occupants auraient à acquitter s'ils étaient locataires de leur logement. Elles prennent en compte également les dépenses d'énergie pour se chauffer et s'éclairer et les charges. Elles s'interprètent plutôt comme une mesure de la consommation de service de logement que comme une dépense effective pour se loger.

Aides personnelles - Elles sont versées aux ménages pour alléger les dépenses courantes des locataires ou les mensualités de remboursement des propriétaires accédants. Elles comprennent l'aide personnalisée au logement (APL), l'allocation de logement à caractère familial (ALF) et l'allocation de logement à caractère social (ALS).

Aides à la pierre - Elles sont des aides apportées à l'investissement des ménages et des sociétés qui construisent, acquièrent ou réhabilitent des logements.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Le logement dans l'économie en 2002 », Note de synthèse, DAEI, SES, n° 153, mai-juin 2004.

« Le compte du logement en 2002 », Dépliant, DAEI, DGUHC, août 2004.

« Comptes du logement. Édition 2004 », Synthèses, Insee, n° 79, 2004.

Tableau 1
Dépenses courantes de logement

En milliards d'euros

	1984	1990	1998	1999	2000	2001	2002
Loyers	52,2	87,4	132,8	138,4	143,5	148,8	156,7
<i>dont locataires</i>	16,5	27,3	41,1	42,5	43,9	45,3	47,8
Énergie	25,4	27,7	36,1	35,4	37,6	40,1	38,9
Charges	8,6	12,3	17,6	18,0	18,6	19,3	20,2
Total des dépenses courantes	86,2	127,4	186,5	191,8	199,7	208,2	215,8

Champ : France métropolitaine et Dom, hors logements en collectivité (maisons de retraite, foyers...).

Source : ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, compte du logement.

Tableau 2
Dépenses d'acquisition de logements et de travaux

En milliards d'euros

	1984	1990	1998	1999	2000	2001	2002
Logements neufs	30,1	37,8	37,0	42,2	44,5	45,6	49,2
<i>Acquis par les ménages</i>	25,4	31,6	31,0	36,1	38,7	40,0	43,4
Travaux	16,4	23,0	28,4	29,3	30,4	31,5	32,4
<i>Réalisés par les ménages</i>	14,5	19,9	25,0	25,9	27,0	28,2	29,3
Logements d'occasion	19,0	44,8	63,0	75,1	84,1	89,6	99,2
<i>Acquis par les ménages</i>	18,5	43,9	61,8	73,9	82,7	88,3	97,8
Total des acquisitions et travaux	65,5	105,6	128,4	146,6	159,0	166,7	180,8
<i>dont ménages</i>	58,4	95,4	117,8	135,9	148,4	156,5	170,5

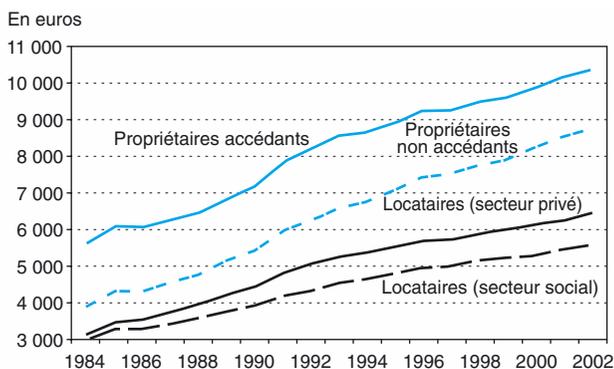
Champ : France métropolitaine et Dom, hors logements en collectivités (maisons de retraite, foyers...).

Source : ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, compte du logement.

Graphique 1
Dépenses courantes moyennes par logement et par filière

Champ : France métropolitaine et Dom, hors logements en collectivités (maisons de retraite, foyers...).

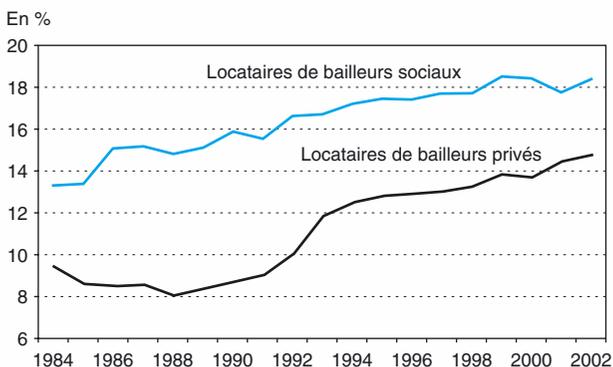
Source : ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, compte du logement.



Graphique 2
Part des dépenses courantes couvertes par des aides au logement

Champ : France métropolitaine et Dom, hors logements en collectivités (maisons de retraite, foyers...).

Source : ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, compte du logement.



Au 1^{er} janvier 2004, la population française (métropole et départements d'outre-mer) est estimée à 61,7 millions d'habitants, soit 289 000 personnes de plus que l'année précédente.

L'excédent naturel (différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès) constitue le principal facteur de cet accroissement et, avec 232 000 personnes, il représente une augmentation de la population de 3,8 pour mille habitants (*tableau 1*).

Le nombre de naissances enregistrées au cours de l'année 2003 (793 000) se maintient à un niveau relativement élevé alors que le nombre de femmes en âge de procréer, notamment celles de 20 à 40 ans qui mettent au monde plus de 95 % des nouveau-nés, diminue depuis 1994. Le nombre moyen d'enfants par femme est ainsi plus élevé aujourd'hui qu'il y a une dizaine d'années : en 2003, l'*indicateur conjoncturel de fécondité* est de 1,91 enfant par femme pour 1,68 en 1994 (*graphique 1*). C'est parmi les femmes de plus de 30 ans, en particulier celles de 30 à 34 ans, que la fécondité progresse le plus entre 2002 et 2003, faisant à nouveau reculer l'âge moyen à la maternité (29,5 ans). Au terme de leur vie féconde, les femmes continuent à avoir plus de deux enfants en moyenne.

En 2003, 280 000 mariages ont été célébrés, soit 6 000 de moins qu'en 2002 et 25 000 de moins qu'en 2000. La baisse amorcée en 2001

a principalement touché les premières unions tandis que les remariages étaient quasiment stables. En 2002, l'âge moyen au premier mariage s'élève à nouveau : un homme se marie en moyenne à 30,4 ans et une femme à 28,3 ans.

Depuis la loi du 15 novembre 1999 instaurant le pacte civil de solidarité (Pacs) et jusqu'au 31 décembre 2002, près de 73 000 Pacs ont été enregistrés par les tribunaux d'instance. Après les 25 000 Pacs conclus en 2002, 21 000 ont été signés lors des neuf premiers mois de l'année 2003, semblant montrer que l'attrait de ce contrat se maintient.

En 2003, le nombre total de décès est estimé à 560 000, soit 16 000 de plus que l'année précédente. Cette hausse est due presque en totalité à la mortalité exceptionnelle enregistrée lors de la canicule du mois d'août. Selon l'Inserm, elle aurait provoqué en métropole 15 000 décès supplémentaires.

Compte tenu de cette surmortalité, l'*espérance de vie à la naissance* baisse légèrement pour les femmes (-0,1 an) et s'établit à 82,9 ans ; pour les hommes, elle progresse modérément et est estimée à 75,8 ans (*tableau 2*). L'écart entre les deux sexes continue ainsi de se réduire. Depuis une dizaine d'années en effet, l'espérance de vie à la naissance croît plus vite pour les hommes : ils gagnent 0,25 an en moyenne chaque année contre 0,15 an seulement pour les femmes.

DÉFINITIONS

Indicateur conjoncturel de fécondité - Somme des taux de fécondité par âge d'une année donnée. Cette somme indique le nombre moyen d'enfants que mettrait au monde chaque femme d'une génération fictive qui aurait pendant sa vie féconde (15-49 ans) les taux par âge de l'année considérée.

Espérance de vie à la naissance - Durée de vie moyenne ou âge moyen au décès d'une génération fictive qui aurait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Taux de mortalité (ou de natalité) - Rapport du nombre de décès (ou de naissances vivantes) au cours d'une période (en général l'année) à la population totale au milieu de la période.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Bilan démographique 2003 », *Insee première*, n° 948, février 2004.

« Surmortalité liée à la canicule d'août 2003 en France », *BEH*, Institut de veille sanitaire, n° 45-46/2003, novembre.

Tableau 1
Situation démographique : évolution générale

En milliers

Année	Population en milieu d'année	Mariages	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel	Taux de natalité (1)	Taux de mortalité (1)	Taux de mortalité infantile (2)
1995	59 418,7	262,0	759,7	540,4	+ 219,3	12,8	9,1	5,0
1996	59 624,3	287,3	764,7	544,7	+ 220,0	12,8	9,1	4,9
1997	59 830,6	291,3	758,1	539,4	+ 218,7	12,7	9,0	4,9
1998	60 046,7	278,7	768,6	543,5	+ 225,1	12,8	9,1	4,8
1999	60 296,5	293,7	776,5	547,4	+ 229,2	12,9	9,1	4,4
2000	60 594,3	305,4	808,2	540,7	+ 267,5	13,3	8,9	4,5
2001 (p)	60 916,3	295,9	804,0	541,5	+ 262,5	13,2	8,9	4,6
2002 (p)	61 236,8	286,3	793,6	544,1	+ 249,5	13,0	8,9	4,2
2003 (p)	61 539,6	280,3	792,6	560,3	+ 232,3	12,9	9,1	4,2

(1) Taux pour 1 000 habitants.
(2) Taux pour 1 000 enfants de moins d'un an nés vivants.
(p) Résultats provisoires.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

Tableau 2
Espérance de vie à divers âges

Année	Hommes				Femmes			
	0 an	20 ans	40 ans	60 ans	0 an	20 ans	40 ans	60 ans
1995	73,8	54,7	36,3	19,6	81,9	62,5	43,2	24,9
1996	74,1	54,9	36,4	19,7	82,0	62,6	43,3	25,0
1997	74,5	55,3	36,7	19,9	82,3	62,9	43,5	25,2
1998	74,7	55,5	36,8	20,0	82,4	63,0	43,6	25,3
1999	74,9	55,7	37,0	20,2	82,5	63,1	43,6	25,3
2000	75,2	56,0	37,2	20,4	82,8	63,3	43,9	25,6
2001 (p)	75,4	56,2	37,4	20,6	82,9	63,4	44,0	25,7
2002 (p)	75,7	56,4	37,6	20,8	83,0	63,5	44,0	25,7
2003 (p)	75,8	56,5	37,6	20,8	82,9	63,4	43,9	25,6

(p) Résultats provisoires.

Lecture : en 2003, l'espérance de vie des hommes de 60 ans est de 20,6 ans. Ce chiffre représente le nombre moyen d'années restant à vivre aux hommes de 60 ans, avec les conditions de mortalité par âge observées en 2003.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Sources : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

Graphique 1
Fécondité selon l'âge

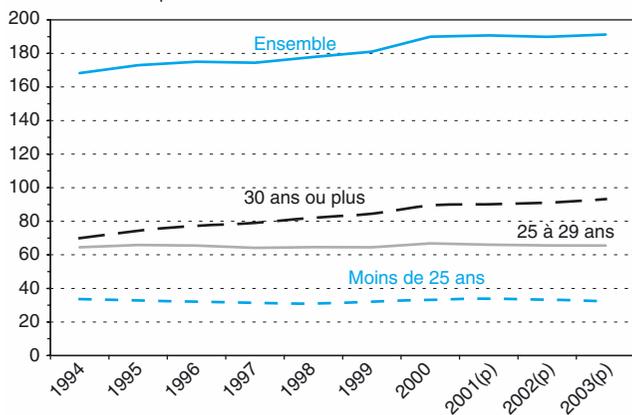
(p) Résultats provisoires.

Lecture : 100 femmes, qui présenteraient à tous les âges les conditions de fécondité de 2003, mettraient au monde 191,2 enfants : 32,6 naîtraient de mères ayant moins de 25 ans, 65,6 de mères âgées de 25 à 29 ans et 93,1 de mères ayant 30 ans ou plus.

Champ : France entière.

Source : Insee, statistiques de l'état civil et enquête Villes.

Nombre d'enfants pour 100 femmes



En mars 1999, 4,3 millions d'*immigrés* vivent en France métropolitaine et représentent 7,4 % de l'ensemble de la population. Leur répartition sur le territoire est souvent fonction de la proximité avec leur pays d'origine ou de leur activité économique. Ainsi, près de 20 % des originaires d'Espagne vivent en Languedoc-Roussillon et près de 40 % des natifs d'Italie, en Provence-Alpes-Côte d'Azur ou en Rhône-Alpes. De même, la présence des immigrés est très forte dans des régions à tradition industrielle (façade Est du pays, Rhône-Alpes et région parisienne). Plus du tiers des immigrés (37 %) résident dans la seule région Île-de-France (*carte*). Ils sont aussi majoritairement citadins : les deux tiers habitent une unité urbaine d'au moins 100 000 habitants, Paris compris. À l'inverse, à peine 10 % résident dans une commune rurale contre 24,5 % de l'ensemble de la population.

En 2003, 54,5 % des immigrés ont un emploi ou en recherchent un, contre 55,4 % des personnes non immigrées (*tableau 1*). La faiblesse de cet écart tient à la structure par âge des immigrés. Ceux-ci sont en effet plus nombreux aux âges de pleine activité : si leur répartition par âge était la même que pour le reste de la population, leur taux d'activité serait inférieur à 50 %. La différence de comportement entre les hommes et les femmes vis-à-vis du marché du travail s'atténue d'année en année, mais reste encore très marquée chez les immigrés : en

2003, le taux d'activité des hommes est supérieur de 19,9 points à celui des femmes ; au sein des non-immigrés, l'écart n'est que de 12,7 points. Les hommes immigrés occupent plus souvent que les non-immigrés des emplois d'ouvriers : 50,1 % contre 35,8 %. Quant aux femmes immigrées, elles sont un peu plus souvent employées que le reste des femmes et se distinguent notamment par une forte présence dans les métiers de services directs aux particuliers : 28,4 % contre 11,4 % des autres actives en emploi. La position sociale des immigrés renvoie en partie à leur faible niveau d'études, mais pas uniquement : même quand ils ont quitté le système scolaire après l'âge de 20 ans, les immigrés sont moins souvent cadres ou professions intermédiaires que les autres.

Concentrés dans des grandes villes et disposant de revenus plus faibles, les *ménages immigrés* sont moins souvent propriétaires de leur logement (35,4 % contre 57,7 % des ménages non immigrés). À revenu comparable, les différences sont plus faibles, mais subsistent : parmi le quart des ménages ayant les revenus les plus élevés, 71,3 % des ménages non immigrés sont propriétaires, contre 66,4 % des ménages immigrés. Ils se tournent donc plus fréquemment vers le parc locatif, notamment du secteur social. En 2002, 56 % d'entre eux sont locataires d'un logement vide dont 32,4 % dans le seul secteur social (*tableau 2*).

DÉFINITIONS

Immigrés - La population immigrée est constituée des personnes nées étrangères à l'étranger et résidant en France. Elle comprend donc en partie des personnes qui, depuis leur arrivée, ont acquis la nationalité française. À l'inverse, elle exclut les Français de naissance nés à l'étranger et résidant en France.

Ménage immigré, non immigré, mixte - Un ménage est un ensemble de personnes qui partagent le même logement (hors collectivités), quels que soient les liens qui les unissent. Il peut être composé d'une seule personne. Il est ici dit immigré (resp. non immigré) si la personne de référence et son éventuel conjoint sont immigrés (resp. non immigrés). L'origine géographique des ménages immigrés est déterminée par le pays de naissance de la personne de référence. Un ménage est dit mixte s'il est composé d'une personne immigrée et d'une personne non immigrée. Par construction, les ménages mixtes sont composés exclusivement de couples.

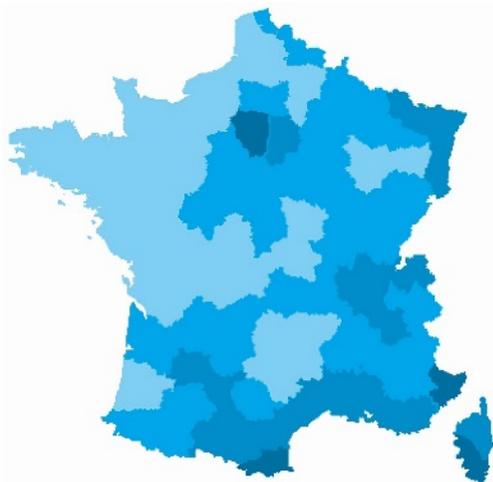
POUR EN SAVOIR PLUS

« Les immigrés en France », *Collection Références*, Insee, à paraître en 2005.

« De plus en plus de femmes immigrées sur le marché du travail », *Insee première*, n° 791, juillet 2001.

Carte

Part des immigrés par département



Source : Insee, recensement de la population 1999.

Tableau 1

Répartition de la population selon le taux d'activité et la catégorie socioprofessionnelle en 2003

En moyenne annuelle, en %

	Ensemble de la population	Hommes		Femmes	
		Non immigrés	Immigrés	Non immigrées	Immigrées
Taux d'activité (1)	55,3	62,0	64,7	49,3	44,8
Catégorie socioprofessionnelle					
Agriculteur	3,0	4,1	0,6	2,3	0,4
Artisan, commerçant, chef d'entreprise	6,1	7,5	11,0	4,0	4,2
Cadre, profession intellectuelle supérieure	14,2	17,4	11,8	10,9	8,8
Profession intermédiaire	23,2	23,0	14,7	25,0	13,1
Employé	28,6	12,2	11,8	48,3	53,4
<i>dont employé des services directs aux particuliers</i>	<i>6,4</i>	<i>1,1</i>	<i>3,8</i>	<i>11,4</i>	<i>28,4</i>
Ouvrier	24,9	35,8	50,1	9,5	20,1
<i>dont : ouvrier qualifié</i>	<i>16,3</i>	<i>26,0</i>	<i>33,7</i>	<i>3,6</i>	<i>5,4</i>
<i>ouvrier non qualifié</i>	<i>7,5</i>	<i>8,4</i>	<i>14,3</i>	<i>5,3</i>	<i>13,7</i>
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(1) Rapport entre la population active et l'ensemble des personnes de 15 ans ou plus.

Champ : personnes actives occupées, hors militaires du contingent.

Source : Insee, enquête sur l'emploi 2003.

Tableau 2

Répartition des ménages selon le statut d'occupation du logement

En %

	Ensemble des ménages	Ménages non immigrés	Ménages mixtes	Ménages immigrés
Propriétaires	56,0	57,7	55,1	35,4
Propriétaires non accédants	35,0	36,5	28,9	20,3
Accédants à la propriété	21,0	21,2	26,2	15,1
Locataires d'un logement loué vide	37,9	36,4	40,2	56,0
Locataires du secteur social	17,2	15,7	23,3	32,4
Locataires du secteur privé	20,7	20,6	16,9	23,6
Autres statuts (logés gratuitement, locataires d'un meublé...)	6,1	5,9	4,7	8,6
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Insee, enquête sur le logement 2002.

En 2000, pour l'ensemble de la population, les causes de décès les plus fréquentes sont les maladies de l'appareil circulatoire (30,4 %) et les tumeurs (28,2 %). Ces deux groupes de pathologies représentent à eux seuls plus de la moitié de la mortalité totale (*tableau 1*).

En troisième position, viennent les traumatismes et accidents avec 41 435 décès, soit 7,8 % des causes de décès. Si la notion d'accident mortel évoque en premier lieu un accident de la circulation routière, ce groupe comprend aussi les accidents de la vie courante qui tuent trois fois plus que la route : près de 21 000 décès en 2000. La diversité des accidents recensés révèle la multiplicité des risques qui nous environnent de l'enfance à la vieillesse : chutes, suffocations, intoxications, noyades, feu, sont les principales circonstances de décès par accident de la vie courante et cela à la maison, à l'école, dans les activités ménagères ou lors du bricolage, sans oublier bien sûr, à l'extérieur de la maison, les accidents de sports, en augmentation avec les prises de risque notamment dans les sports de glisse. Ces accidents de la vie courante représentent 7,1 % de l'ensemble des décès survenus parmi les enfants de moins de 15 ans, 4,6 % parmi les personnes de 15 à 64 ans et 3,7 % parmi celles de 65 ans ou plus. Les premières causes de décès par accident de la vie courante sont les chutes (54 % de l'ensemble) et les suffocations (18 %).

Alors que le nombre annuel de nouveaux cas de sida a atteint un pic en 1994 avec près de 5 800 diagnostics, une diminution très importante a été observée en 1996 et en 1997, du fait de l'introduction des associations d'antirétroviraux. Le nombre de nouveaux cas de sida diagnostiqués chaque année diminue ensuite de façon plus faible, il est de 1 600 cas environ en 2001

et en 2002 et inférieur à 1 400 pour l'année 2003 (*graphique 1*). L'âge moyen au moment du diagnostic de sida augmente régulièrement au cours du temps, il est passé de 36,5 ans en 1990 à 42,0 ans en 2003. Quelle que soit l'année du diagnostic de sida, les femmes sont toujours plus jeunes que les hommes.

En mai 2003, 85 % des personnes de 15 ans ou plus ont fait appel à un médecin généraliste au cours des douze derniers mois, 59 % à un spécialiste et 52 % à un dentiste. Le médecin généraliste est ainsi le professionnel de santé le plus fréquemment consulté. Les femmes sont plus nombreuses à lui rendre visite que les hommes quel que soit l'âge (*graphique 2*). La fréquence des consultations augmente avec l'âge. Au contraire, la visite chez le dentiste se fait plus rare à partir de 70 ans. Au-delà de cet âge, cette consultation n'est plus effectuée que par 38 % des personnes contre plus de la moitié des 15 à 69 ans. Selon l'enquête sur les consultations et visites des médecins généralistes que la Drees a effectuée entre juin 2002 et janvier 2003, plus des trois quarts des séances concernent des patients suivis régulièrement par le médecin consulté. Seules 7 % ont été l'occasion d'une première visite. La nature du recours la plus fréquemment signalée par les médecins interrogés concerne le contrôle et le suivi des affections chroniques stables. Elle est très souvent liée à des pathologies cardio-vasculaires (hypertension artérielle, diabète), psychiatriques (anxiété, angoisse, dépression ou insomnie) ou rhumatologiques (arthrose, lombalgie...). Ce type de suivi représente 42 % des consultations et visites. Viennent ensuite les affections aiguës (rhinopharyngite ou angine, bronchite, rhume, état fébrile, toux, asthénie ou fatigue...) avec 36 % des séances.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les accidents de la vie courante », *BEH*, Institut de veille sanitaire, numéro thématique, n° 19-20/2004, mai.

« La notification obligatoire du VIH », *BEH*, Institut de veille sanitaire, n° 24-25/2004, juin.

« Les consultations et visites des médecins généralistes – Un essai de typologie », *Études et résultats*, Drees, n° 315, juin 2004.

Tableau 1
Principales causes de décès en 2000

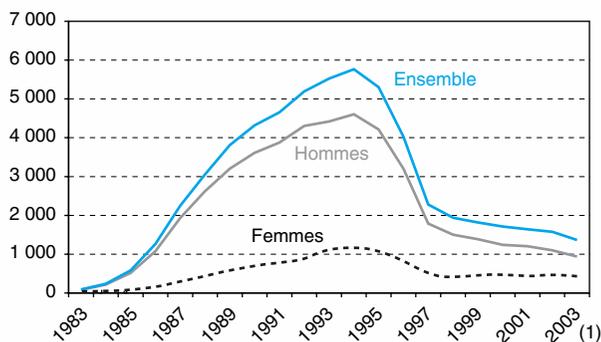
	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Maladies de l'appareil circulatoire	161 916	30,4	75 142	27,6	86 774	33,4
dont : infarctus	45 328	8,5	25 338	9,3	19 990	7,7
maladies cérébro-vasculaires	38 404	7,2	15 940	5,9	22 464	8,6
Tumeurs	149 815	28,2	89 859	33,0	59 956	23,1
dont : cancer du poumon	26 682	5,0	22 287	8,2	4 395	1,7
cancer du colon, du rectum et de l'anus	15 949	3,0	8 345	3,1	7 604	2,9
cancer du sein	11 068	2,1	118	n.s.	10 950	4,2
Morts violentes	41 435	7,8	24 752	9,1	16 683	6,4
dont : accidents de transport	7 662	1,4	5 673	2,1	1 989	0,8
suicides	10 837	2,0	7 973	2,9	2 864	1,1
Maladies de l'appareil respiratoire	35 668	6,7	18 314	6,7	17 354	6,7
Maladies de l'appareil digestif	23 707	4,5	12 582	4,6	11 125	4,3
Maladies endocriniennes	19 008	3,6	7 878	2,9	11 130	4,3
Autres causes	99 301	18,9	43 513	16,0	55 788	21,9
Toutes causes	530 850	100,0	272 040	100,0	258 810	100,0

n.s. : non significatif.

Champ : France métropolitaine.

Source : Inserm, CépiDc – Centre d'épidémiologie sur les causes médicales de décès.

Graphique 1
Répartition des cas de sida par sexe et par année de diagnostic

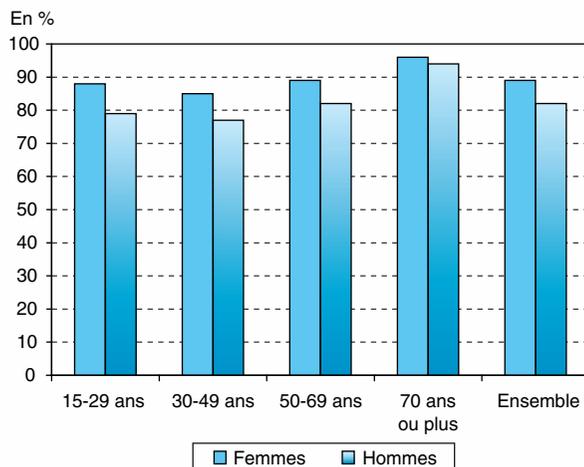


(1) Données redressées par rapport aux délais de déclaration.

Champ : France métropolitaine et Dom.

Source : Institut de veille sanitaire.

Graphique 2
Consultation de médecin généraliste au cours des douze derniers mois



Lecture : en mai 2003, sur 100 femmes âgées de 15 à 29 ans, 88 déclarent avoir consulté un médecin généraliste au moins une fois au cours des douze derniers mois.

Source : Insee, enquête permanente sur les conditions de vie des

En 2003, la *consommation de soins et de biens médicaux* s'élève à 144,3 milliards d'euros (tableau 1), soit + 6,6 % en valeur par rapport à 2002 (+ 3,8 % en volume). Entre 1990 et 1995, elle augmente en valeur de 5,4 % en moyenne annuelle, puis sa croissance ralentit entre 1995 et 2000 (+ 3,4 % par an).

La *consommation médicale totale* (147,4 milliards d'euros) qui inclut les dépenses de médecine préventive, évolue à un rythme très proche (+ 6,5 %).

Les dépenses hospitalières et en sections médicalisées représentent 44,4 % de l'ensemble de la consommation de soins et de biens médicaux. Leur part diminue depuis 1990, tout comme celle des soins ambulatoires (26,9 % en 2003). À l'inverse, celle des médicaments augmente et passe de 18,4 % en 1990 à 21,1 % en 2003.

Les principaux postes de consommation de soins et de biens médicaux connaissent, en valeur, une accélération par rapport à l'année précédente : + 6,0 % pour les soins hospitaliers, + 7,4 % pour les soins ambulatoires, + 6,5 % pour les médicaments. Tandis que les prix des médicaments baissent légèrement en 2003 (- 0,4 %), ceux des soins hospitaliers augmentent de 3,9 %, en lien en particulier avec l'accroissement de la masse salariale, consécutif aux embauches destinées à compenser la réduction du temps de travail dans les hôpitaux publics, et avec les revalorisations des tarifs des cliniques privées. La hausse des prix

des soins ambulatoires est également soutenue (+ 3,5 %), suite à la revalorisation des tarifs des consultations des généralistes et des spécialistes. Enfin, la consommation d'autres biens médicaux (optique, prothèses...) ralentit en valeur (+ 7,5 % après + 9 % en 2002), ainsi que les montants consacrés aux transports de malades (+ 8,1 % après + 9,2 %).

La part de la Sécurité sociale dans le financement de l'ensemble de la *dépense courante de soins et de biens médicaux* progresse légèrement en 2003 (+ 0,2 point). Elle s'établit à 75,8 % et retrouve le niveau de 1995 (tableau 2). Cette évolution s'explique par la croissance du nombre de patients auxquels est reconnu le bénéfice d'une prise en charge à 100 % au titre d'une affection de longue durée, partiellement compensée, toutefois, par une déformation de la structure de la dépense au profit des soins et biens médicaux moins bien remboursés (médicaments, optique et prothèses dentaires).

La part de la consommation médicale totale dans le produit intérieur brut (PIB) connaît une augmentation continue depuis quatre ans mais qui s'accélère en 2003 pour s'établir à 9,5 % (graphique 1). La part de la consommation de soins et de biens médicaux dans la consommation effective des ménages, qui avait augmenté d'un point entre 1990 et 1995 puis s'était stabilisée à la fin des années 90, est également en hausse depuis quatre ans et s'établit à 13,2 %.

DÉFINITIONS

Consommation de soins et de biens médicaux - Ce terme désigne l'ensemble des dépenses hospitalières, de soins ambulatoires (séances de médecins et de dentistes, prestations des auxiliaires médicaux, analyses, cures thermales), de services de transports sanitaires, et de biens médicaux (médicaments, prothèses...).

Consommation médicale totale - Cet agrégat regroupe la consommation de soins et de biens médicaux et la consommation de services de médecine préventive (médecine du travail, médecine scolaire, protection maternelle et infantile...).

Dépense courante de soins et de biens médicaux - Cet agrégat regroupe la consommation médicale totale à laquelle s'ajoutent les dépenses de recherche médicale et pharmaceutique, de formation et de gestion administrative de la santé.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la santé en 2003 », *Études et résultats*, Drees, n° 323, juillet 2004.

« Quarante années de dépenses de santé », *Études et résultats*, Drees, n° 243, juin 2003.

Tableau 1
Consommation médicale totale

En milliards d'euros courants

	1990	1995	2001	2002	2003
Soins hospitaliers et en sections médicalisées	38,0	49,1	57,2	60,5	64,1
Soins hospitaliers	37,2	47,7	55,2	58,2	61,5
Soins en sections médicalisées	0,8	1,4	2,0	2,3	2,6
Soins ambulatoires	22,1	27,5	33,7	36,1	38,8
Médecins	10,3	13,2	15,8	16,9	18,1
Auxiliaires médicaux	4,0	5,3	6,8	7,5	8,1
Dentistes	4,9	5,8	7,2	7,5	8,1
Analyses	2,2	2,4	3,0	3,3	3,6
Cures thermales	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9
Transports de malades	1,1	1,5	2,0	2,2	2,4
Médicaments	14,4	19,4	27,2	28,5	30,4
Autres biens médicaux (1)	2,9	4,4	7,4	8,0	8,6
Consommation de soins et de biens médicaux	78,5	101,9	127,6	135,4	144,3
Médecine préventive	1,7	2,2	2,8	3,0	3,1
Consommation médicale totale	80,2	104,1	130,4	138,4	147,4

(1) Optique, prothèses, orthèses, petits matériels et pansements.

Source : ministère de la Santé et de la Protection sociale, Drees, comptes nationaux de la santé 2003.

Tableau 2
Structure du financement de la dépense courante de soins et de biens médicaux

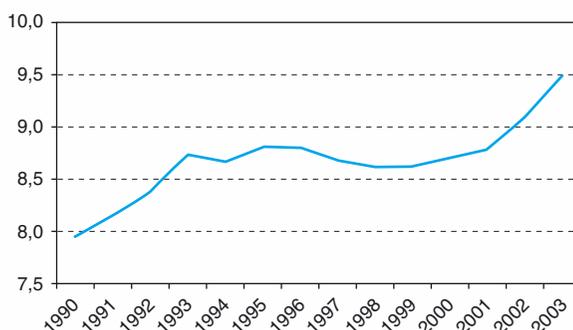
En %

	1990	1999	2001	2002	2003
Sécurité sociale	76,0	75,5	75,4	75,6	75,8
État et collectivités locales	1,1	1,1	1,3	1,2	1,2
Mutuelles	6,1	7,3	7,1	7,0	7,0
Sociétés d'assurance	} 16,7	2,8	2,6	2,7	2,8
Institutions de prévoyance		2,0	2,4	2,5	2,5
Ménages		11,3	11,3	11,0	10,9
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : ministère de la Santé et de la Protection sociale, Drees, comptes nationaux de la santé 2003.

Graphique 1
Consommation médicale totale dans le produit intérieur brut (PIB)

En % du PIB



Source : ministère de la Santé et de la Protection sociale, Drees, comptes nationaux de la santé 2003.

En 2003, les dépenses de l'ensemble des régimes de protection sociale s'élèvent à 489 milliards d'euros. Les *prestations de protection sociale* représentent 465 milliards, dont 414,3 au titre des prestations sociales et 50,7 au titre des prestations de services sociaux (*tableau 1*). Après une accélération l'année précédente, ces prestations de protection sociale poursuivent leur croissance à un rythme soutenu, quoique légèrement inférieur (+ 4,9 % après + 5,6 % en 2002, en euros courants). Avec la montée en charge de la contribution sociale généralisée (CSG), la part des cotisations sociales, assises quasi exclusivement sur les revenus d'activité, a décliné : cette substitution amorcée en 1997 (+ 1 point de CSG, - 1,3 point de cotisation maladie) s'est amplifiée en 1998 (+ 4,1 points de CSG, - 4,75 points de cotisations maladie), ainsi qu'en 2000 et 2001 avec la mise en place du fonds de financement de la réforme des cotisations patronales de sécurité sociale (Forec). La part des impôts et taxes affectés (CSG, droits sur le tabac, taxe sur les alcools, prélèvement de 2 % sur les revenus des capitaux...) atteint 19 % du total des ressources (hors transferts entre les différents régimes de protection sociale) en 2003 (contre 7,2 % en 1995). Les cotisations sociales restent cependant majoritaires et représentent 67,2 % des ressources. Entre 1995 et 2000, la croissance des res-

sources a été plus rapide que celle des emplois. Un retournement de tendance s'est produit au milieu de l'année 2001, les emplois croissant désormais plus vite que les ressources.

La part des prestations de protection sociale s'établit à 29,9 % du produit intérieur brut (PIB) en 2003, soit un niveau jamais atteint, en augmentation de 0,8 point par rapport à l'année précédente.

Plus des trois quarts des prestations sont versées au titre de la « vieillesse-survie » et de la « santé », avec respectivement 42,9 % et 35,3 % du total en 2003.

Depuis dix ans, ce sont les prestations « maladie », « vieillesse » et, jusqu'en 1999, celles liées à la pauvreté et l'exclusion qui augmentent le plus. La progression du nombre d'allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) avait été suspendue en 2000 sous l'effet de la diminution du chômage non indemnisé (*tableau 2*). Les montants versés au titre du RMI repartent à la hausse en 2002 et accélèrent fortement en 2003 (+ 6,8 %). La vive augmentation des indemnités de chômage observée en 2002 se confirme en 2003 avec + 9,8 %. La part des prestations liées à la maternité et à la famille continue de diminuer. Elles ne représentent plus que 8 % des prestations de protection sociale, malgré un léger rebond en 2001 et 2002, soutenu par la reprise de la natalité (*graphique 1*).

DÉFINITION

Prestations de protection sociale - Ensemble des prestations sociales (retraites, indemnités de chômage, prestations familiales et logement, RMI, remboursements de soins...) et des prestations de services sociaux. Ces derniers correspondent à des services non marchands et non individualisables, au premier rang desquels figurent les dépenses d'hospitalisation publique. En base 1995, les prestations fiscales, essentiellement les déductions d'impôt sur le revenu liées au quotient familial, ne sont plus considérées comme des prestations.

Les comptes de la protection sociale retiennent une nomenclature en six grandes rubriques : « vieillesse-survie » (retraites et pensions de réversion), « santé » (maladie, invalidité, accidents du travail), « maternité-famille », « emploi » (indemnisation du chômage, préretraites et formation professionnelle), « logement » et « pauvreté-exclusion » (RMI et prestations versées par les organismes caritatifs).

POUR EN SAVOIR PLUS

« Les comptes de la protection sociale en 2003 », *Études et résultats*, Drees, octobre 2004.

Tableau 1
Comptes résumés de la protection sociale

En milliards d'euros

	1990	1995	2001	2002	2003
Prestations de protection sociale	267,9	342,9	419,6	443,3	465,0
Prestations sociales	239,6	305,1	374,2	395,2	414,3
Prestations de services sociaux	28,3	37,7	45,4	48,1	50,7
Frais de gestion	11,4	14,4	17,5	18,6	18,5
Frais financiers	0,3	2,5	1,0	1,0	1,0
Autres dépenses	2,0	2,7	3,8	4,6	4,5
Total des emplois	281,7	362,5	441,9	467,4	489,0
Cotisations totales	227,4	266,7	300,9	312,6	323,2
Impôts et taxes	8,9	25,7	87,2	89,2	91,4
Contributions publiques	39,7	51,0	49,9	53,1	53,7
Produits financiers	3,4	3,7	4,2	4,1	4,2
Autres recettes	6,7	8,9	8,7	8,5	8,5
Total des ressources	286,0	356,0	450,9	467,6	481,1
Solde (ressources-emplois)	4,4	- 6,5	9,0	0,2	- 7,9
Solde après ajustement	3,5	- 7,8	6,8	- 1,8	- 9,8
Pour mémoire : transferts entre régimes	34,9	60,8	77,7	82,1	84,4

Source : ministère de la Santé et de la Protection sociale, Drees.

Tableau 2
Effectifs de bénéficiaires de certaines prestations sociales

Effectifs au 31 décembre, en milliers

	1990	1995	2001	2002	2003
Retraités de droit direct	9 544	10 715	11 730	11 874	n.d.
Personnes bénéficiaires du minimum vieillesse	1 183	909	645	605	n.d.
Familles bénéficiaires des prestations familiales	5 848	5 839	6 164	6 186	6 227
Personnes bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés	519	594	711	728	741
Personnes bénéficiaires du revenu minimum d'insertion	422	841	939	951	999

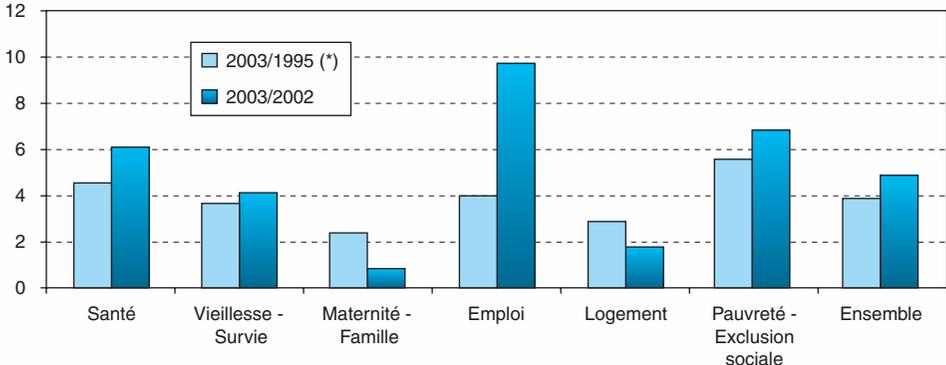
n.d. : non disponible.

Champ : France métropolitaine, sauf pour le nombre de retraités de droit direct qui inclut les Dom.

Sources : ministère de la Santé et de la Protection sociale, Drees, Cnaf.

Graphique 1
Taux d'évolution des prestations de protection sociale par risque

En %



(*) Évolution en moyenne annuelle.

Source : ministère de la Santé et de la Protection sociale, Drees, comptes de la protection sociale.

En 2003, la population active de l'Union européenne s'élève à un peu plus de 178 millions de personnes. Parmi les 251 millions âgées de 15 à 64 ans, 64,4 % sont en emploi (*tableau 1*). La France, avec un taux d'emploi de 63,2 %, est légèrement en deçà de cette moyenne. Dans sept pays, le taux d'emploi atteint ou dépasse 67 %, objectif intermédiaire fixé par le Conseil européen de Stockholm (2001) pour le taux d'emploi dans l'Union européenne en 2005 ; il dépasse même 70 % au Danemark (75,1 %), aux Pays-Bas (73,5 %), en Suède (72,9 %) et au Royaume-Uni (71,8 %). À l'opposé, l'Italie, la Grèce mais aussi la Belgique et l'Espagne ont des taux inférieurs à 60 %. Parmi les pays entrés dans l'Union en mai 2004, seul Chypre dépasse l'objectif des 67 %, et c'est en Pologne que le taux d'emploi des 15-64 ans est le plus bas (51,2 %). Globalement pour ces dix nouveaux pays, le taux d'emploi des 15-64 ans s'établit à 56,1 %.

En matière d'activité et d'emploi des femmes, un clivage entre le nord et le sud de l'Europe apparaît nettement : alors qu'en Grèce, en Espagne et en Italie moins de la moitié des femmes de 15 à 64 ans sont en emploi, elles sont plus de sept sur dix en Suède. L'écart entre les taux d'emploi masculin et féminin y est d'à peine 3 points, alors que les femmes des pays méditerranéens (Grèce, Italie, Espagne) ont un taux d'emploi de presque 30 points inférieur à celui de leurs compatriotes. Dans les pays qui intègrent l'Union en 2004, le taux d'emploi des femmes est en moyenne de 49,7 %. Il est particulièrement bas à Malte (33,6 %), et à l'opposé atteint 60,2 % à Chypre.

Au sein de l'Union, 41,7 % des personnes de 55 à 64 ans ont un emploi. Avec un taux de 36,8 % dans cette classe d'âge, la France se situe parmi les pays européens où l'emploi des travailleurs âgés est le plus faible. À l'opposé, la Suède se distingue par un taux d'emploi des 55-64 ans très élevé (68,6 %).

Dans l'Europe des Quinze, 11,6 % des personnes de 15 à 64 ans ont un emploi à temps partiel, la proportion observée pour les femmes étant quatre fois plus élevée que pour les hommes (*tableau 2*). Les pays où le taux d'emploi global atteint ou dépasse 67 % ont en général un taux d'emploi à temps partiel élevé. C'est le cas au Danemark, en Suède, au Royaume-Uni et surtout aux Pays-Bas où 32,8 % des personnes de 15 à 64 ans travaillent à temps partiel. À l'inverse, le travail à temps partiel est peu répandu dans les pays d'Europe du Sud et en Finlande. Il est également peu fréquent dans les pays qui rejoignent l'Union en 2004 : en moyenne, pour l'ensemble des dix nouveaux pays, 3,9 % des personnes de 15 à 64 ans ont un emploi à temps partiel. Cette forme d'emploi est surtout marginale en Slovaquie et en Hongrie. Même chez les femmes, le taux d'emploi à temps partiel reste inférieur à 8 % dans tous les nouveaux pays.

En 2003, le taux de chômage de l'Europe des Quinze s'élève à 8,0 %, soit + 0,4 point par rapport à l'année précédente. Presque tous les pays membres connaissent une hausse, allant de 0,1 point (France) à plus d'un point (Allemagne, Belgique, Danemark, Pays-Bas et Portugal). Seuls quatre pays enregistrent une baisse : la Finlande (- 1,4 point), l'Autriche (- 0,6), l'Italie (- 0,5) et la Grèce (- 0,3). Dans la plupart des pays, le taux de chômage des femmes est supérieur à celui des hommes, parfois très nettement comme en Espagne, en Grèce ou en Italie. L'Autriche, la Finlande, l'Irlande, le Royaume-Uni et la Suède font toutefois exception. Le taux de chômage dans les nouveaux pays membres est particulièrement élevé : il atteint 14,5 % de la population de plus de 15 ans. En Pologne, une personne sur cinq est au chômage. À l'opposé, Chypre connaît une situation nettement plus favorable avec seulement 4,1 % de chômeurs.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Enquête européenne sur les forces de travail – Principaux résultats 2003 », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 14/2004.

Tableau 1
Population active et taux d'emploi dans l'Union européenne en 2003

En %

	Population active		Taux d'emploi (1)			
	Effectifs (en milliers)	Part des femmes	Hommes 15-64 ans	Femmes 15-64 ans	Ensemble 15-64 ans	55-64 ans
Allemagne	39 819	46,2	70,9	59,0	65,0	39,5
Autriche	3 902	45,2	76,4	61,7	69,0	30,1
Belgique	4 432	43,4	67,3	51,8	59,6	28,1
Danemark	2 862	46,5	79,6	70,5	75,1	60,2
Espagne	18 822	40,5	73,2	46,0	59,7	40,8
Finlande	2 599	48,0	69,7	65,7	67,7	49,6
France	26 463	46,2	69,4	57,2	63,2	36,8
Grèce	4 454	40,4	72,4	43,8	57,8	42,1
Irlande	1 887	42,0	75,0	55,8	65,4	49,0
Italie	24 149	39,2	69,6	42,7	56,1	30,3
Luxembourg	195	41,5	73,3	52,0	62,7	30,0
Pays-Bas	8 435	44,2	80,9	65,8	73,5	44,8
Portugal	5 460	46,0	75,0	61,4	68,1	51,6
Royaume-Uni	30 193	44,6	78,1	65,3	71,8	55,5
Suède	4 574	47,7	74,2	71,5	72,9	68,6
Union européenne (2)	178 246	44,0	72,7	56,1	64,4	41,7
Pays entrant dans l'Union en 2004 (3)	33714	45,9	61,8	49,7	56,1	31,6

(1) Nombre de personnes en emploi rapporté à la population du même âge.
 (2) Union européenne à quinze pays en 2003.
 (3) Le 1^{er} mai 2004, dix nouveaux pays rejoignent l'Union européenne : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

Champ : personnes de 15 ans ou plus vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

Tableau 2
Taux d'emploi à temps partiel et taux de chômage dans l'Union européenne en 2003

En %

	Taux d'emploi à temps partiel (1)			Taux de chômage		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Allemagne	3,9	23,8	13,8	7,6	12,0	9,6
Autriche	3,3	22,2	12,9	4,3	4,2	4,3
Belgique	4,1	20,2	12,1	7,7	8,8	8,2
Danemark	8,6	22,6	15,5	4,8	6,1	5,4
Espagne	1,8	7,7	4,7	8,2	15,9	11,3
Finlande	5,6	11,5	8,5	9,2	8,9	9,0
France	3,6	17,0	10,4	8,0	9,8	8,8
Grèce	1,4	3,2	2,3	5,9	14,2	9,3
Irlande	4,6	17,0	10,8	5,0	4,4	4,8
Italie	2,1	7,4	4,7	6,8	11,6	8,7
Luxembourg	1,0	15,8	8,3	2,6	4,9	3,6
Pays-Bas	17,3	48,7	32,8	3,6	3,9	3,7
Portugal	3,1	8,6	5,9	5,5	7,2	6,3
Royaume-Uni	6,8	28,3	17,4	5,5	4,3	5,0
Suède	7,4	25,0	16,0	6,1	5,2	5,7
Union européenne (2)	4,5	18,8	11,6	6,8	9,5	8,0
Pays entrant dans l'Union en 2004 (3)	2,5	5,3	3,9	13,9	15,2	14,5

(1) Nombre de personnes travaillant à temps partiel rapporté à la population de 15 à 64 ans.
 (2) Union européenne à quinze pays en 2003.
 (3) Le 1^{er} mai 2004, dix nouveaux pays ont rejoint l'Union européenne : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

Champs : personnes de 15 à 64 ans pour le taux d'emploi à temps partiel, personnes de 15 ans ou plus pour le taux de chômage, vivant dans les ménages privés.

Source : Eurostat, enquêtes sur les forces de travail.

En 2002, dans les pays de l'OCDE, l'*espérance de scolarisation* d'un enfant de 5 ans est en moyenne de 17,2 ans pour l'ensemble de la scolarité, qu'elle s'effectue à plein temps ou à temps partiel. En France, où la scolarisation à plein temps est parmi les plus longues, un enfant de 5 ans peut s'attendre à être scolarisé pendant 16,6 ans. La scolarisation à temps partiel, plus développée dans les pays anglophones, représente 6,4 ans en Australie, 5,7 ans au Royaume-Uni, 1,5 an aux États-Unis et allonge ainsi leurs espérances de scolarisation. Dans tous les pays de l'OCDE, le *niveau d'instruction* continue de s'élever : la part des personnes de 25 à 34 ans ayant obtenu au moins un diplôme du deuxième cycle du secondaire en 2002 (75 %) est plus importante que celle des 45 à 54 ans (61 %). Dans cinq pays (Suède, Canada, États-Unis, Danemark, Allemagne), pas moins de 85 % des 25-34 ans ont au moins obtenu un diplôme de ce niveau. En France, c'est le cas de 79 % des 25-34 ans et 60 % des 45-54 ans (*graphique 1*).

Dans la population adulte, le volume de compétences de haut niveau progresse. Ainsi, l'évo-

lution du taux d'accès à un diplôme de l'*enseignement tertiaire* de niveau A (long) est surtout marquée en Espagne, en Irlande et en France où 19 % des jeunes de 25 à 34 ans ont atteint ce niveau en 2002 contre 10 % de la génération des 45 à 54 ans (*graphique 2*). Avec 31 %, les États-Unis présentent le plus fort taux d'accès à ce niveau. À l'inverse, l'Italie détient le plus faible : 12 % des plus jeunes, 10 % des plus âgés.

La moyenne des *dépenses d'éducation* des pays de l'OCDE (hors formation continue) rapportées à leur produit intérieur brut (PIB) se situe à 5,6 %. La France, la Suède, le Danemark et la Belgique dépensent plus de 6 % de la richesse nationale pour l'éducation tandis que la Grèce, l'Irlande, les Pays-Bas, l'Espagne, le Luxembourg et l'Italie y consacrent moins de 5 % (*tableau 1*). Les deux tiers des dépenses d'éducation sont affectés à l'enseignement primaire et secondaire, financé à 90 % par des fonds publics. Le financement privé est plus fréquent pour les établissements d'enseignement tertiaire mais varie fortement d'un pays à l'autre.

DÉFINITIONS

Espérance de scolarisation - L'espérance de scolarisation d'une année donnée est obtenue en additionnant les taux de scolarisation observés cette année-là. Elle représente la durée (hypothétique) de la scolarité d'un enfant de 5 ans, s'il rencontrait tout au long de sa scolarité les conditions de scolarisation du moment.

Niveau d'instruction - Il est exprimé en pourcentage de la population d'un groupe d'âge déterminé qui a achevé un cycle d'instruction, tel que le définit la Classification Internationale Type de l'Éducation (CITE). Les pays ne classent pas toujours les diplômes et qualifications au même niveau CITE, même s'ils sont obtenus à peu près au même âge ou après un nombre équivalent d'années d'études.

Enseignement tertiaire - Ce niveau d'études comprend tout programme sanctionné par un diplôme universitaire ou équivalent, suivi par des étudiants ayant terminé avec succès le second cycle du secondaire. Ces programmes sont classés en niveau A lorsqu'ils satisfont à certaines conditions liées à des contenus théoriques et une durée théorique minimum de 3 ans. Ils correspondent au supérieur long.

Dépenses d'éducation - Il s'agit des dépenses des administrations publiques destinées aux établissements, des subventions publiques au secteur privé et des fonds provenant du secteur privé, c'est-à-dire principalement les droits d'inscription et autres frais (nets des subventions publiques) versés aux établissements d'enseignement par les élèves/étudiants ou les ménages. Cet indicateur est hors formation continue. Pour des raisons de comparabilité internationale, il diffère de la DIE (voir fiche 9).

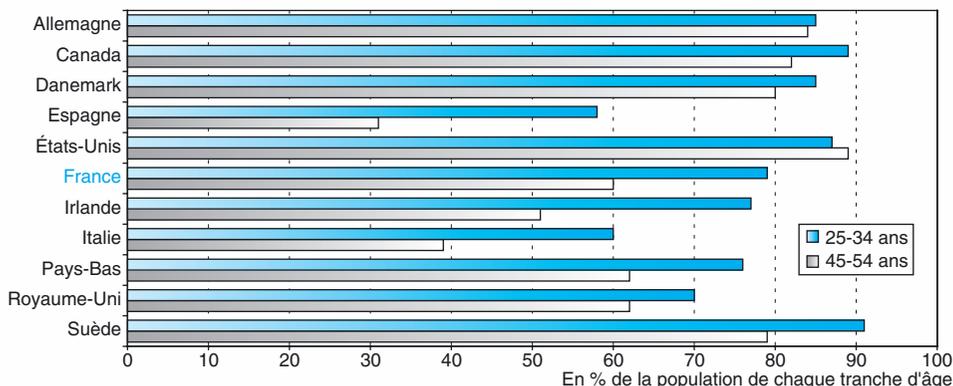
POUR EN SAVOIR PLUS

« Regards sur l'éducation », *Les indicateurs de l'OCDE*, OCDE, édition 2004, septembre 2004.

« Comparaisons internationales des dépenses d'éducation : indicateurs de l'OCDE et position de la France », *Éducation & formations*, Dep, n° 68, juin 2004.

Graphique 1

Population possédant un diplôme du second cycle du secondaire en 2002

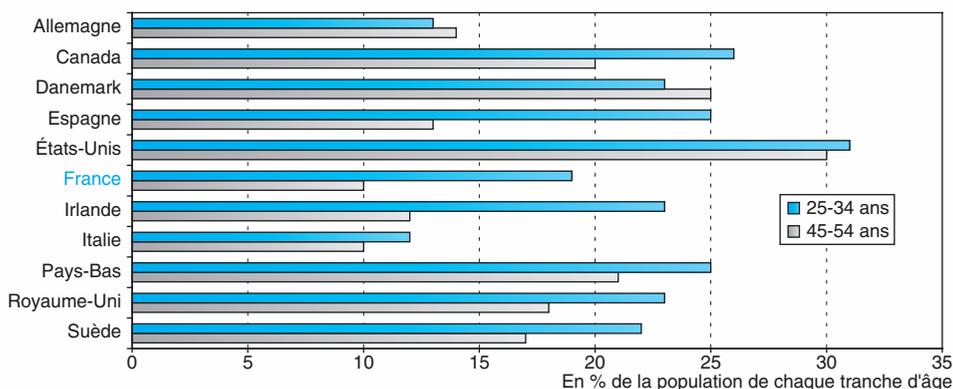


Lecture : en 2002, en Italie, 60 % des 25-34 ans et 39 % des 45-54 ans ont au moins obtenu un diplôme du 2nd cycle du secondaire.

Source : OCDE.

Graphique 2

Population ayant obtenu au moins un titre du niveau A de l'enseignement tertiaire en 2002



Lecture : en 2002, en Italie, 12 % des 25-34 ans et 10 % des 45-54 ans ont acquis un titre du niveau A du tertiaire.

Source : OCDE.

Tableau 1

Dépenses d'éducation dans le produit intérieur brut (PIB) en 1995 et 2001

En % du PIB

	1995	2001		1995	2001
Union européenne			Irlande	5,3	4,5
Allemagne	5,5	5,3	Italie	-	5,3
Autriche	6,2	5,8	Luxembourg	-	3,6
Belgique	-	6,4	Pays-Bas	4,9	4,9
Danemark	6,3	7,1	Portugal	5,3	5,9
Espagne	5,4	4,9	Royaume-Uni	5,5	5,5
Finlande	6,3	5,8	Suède	6,2	6,5
France	6,3	6,0	États-Unis	7,2	7,3
Grèce	3,2	4,1	Japon	4,6	4,6

Champ : ensemble des dépenses provenant des secteurs publics et privés, hors formation continue.

Source : OCDE.

En 2001, les dépenses moyennes de consommation des ménages de l'Union européenne atteignent 5 160,7 milliards d'euros à prix courants. En 2000, date des dernières données disponibles par fonction, trois postes absorbent près de la moitié des dépenses : le logement, les transports et les produits alimentaires (*graphique 1*). Mais cette moyenne masque des disparités de structure de consommation au sein des États membres. Par exemple, la part des dépenses consacrées au logement est plus élevée dans les pays du Nord comme la Suède (31 %), le Danemark (28 %) et la Finlande (26 %), alors qu'elle est nettement plus faible dans ceux du Sud : 11 % au Portugal, 14 % en Espagne, 17 % en Grèce.

Ce clivage entre Nord et Sud s'observe également en matière de statut d'occupation. Même si la tendance générale va vers une progression constante de la part des propriétaires occupants, elle ne concerne pas uniformément tous les pays, pour des raisons à la fois historiques et culturelles : les pays à tradition plutôt rurale ont davantage de propriétaires au contraire des pays à fort développement industriel où le secteur locatif social est plus répandu. Ainsi, par exemple, l'Allemagne et la Suède comptent moins de 50 % de propriétaires alors qu'à l'opposé, les pays d'Europe méridionale présentent tous des taux supérieurs à 60 %, voire même à 75 % en Grèce et en Espagne. Quelques pays font exception comme l'Irlande, à caractère plus rural, où la part de propriétaires atteint 78 %. Le parc locatif social suit donc un mouvement pratiquement inverse : il varie de 0 en Grèce à 149 logements sociaux pour 1 000 habitants aux Pays-Bas (*graphique 2*), soit 36 % du parc des logements. La France occupe une position moyenne : 71 logements sociaux pour 1 000 habitants, soit 17 % du parc des résidences prin-

cipales. En Grèce, où ce parc est inexistant, les aides publiques au logement sont exclusivement orientées vers l'accession à la propriété. Par ailleurs, les conditions d'accès varient beaucoup d'un pays à l'autre : en Europe du Nord (Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni et Suède), il n'y a traditionnellement pas de plafond de ressources. Toutefois, la non-existence de plafond ne conduit pas forcément à loger des classes moyennes. Au Royaume-Uni, le parc social est très ciblé sur les personnes en difficulté. En Espagne et au Portugal, la population logée est également très modeste tandis qu'elle est plus diversifiée en France, aux Pays-Bas, au Danemark et en Suède.

Selon les premières estimations de l'Observatoire européen de l'Audiovisuel, le nombre global d'entrées dans les salles de cinéma de l'Union serait en recul d'environ 5 % en 2003, poursuivant la baisse initiée l'année précédente. C'est en Allemagne que la fréquentation des salles régresse le plus (-9 %) ; en deux ans, ce pays a perdu près de 29 millions d'entrées (*tableau 1*). Si les films américains remportent toujours beaucoup de succès, quelques films nationaux réussissent de belles performances. C'est le cas notamment en Espagne où le film « La Gran Aventura de Mortadelo y Filemon » prend la tête du *box-office* espagnol avec près de 5 millions d'entrées, en Allemagne où le film « Good Bye, Lenin ! » occupe la 3^e place ou encore en Italie avec « Natale in India », en 4^e position. Hors Union européenne, les spectateurs américains demeurent un public très assidu avec 5,4 visites annuelles en moyenne par habitant. Au Japon, le cinéma a la réputation d'un loisir cher : même si le prix des places amorce une baisse depuis deux ans, il avoisine 1 222 yens en 2003, soit près de 10 €.

POUR EN SAVOIR PLUS

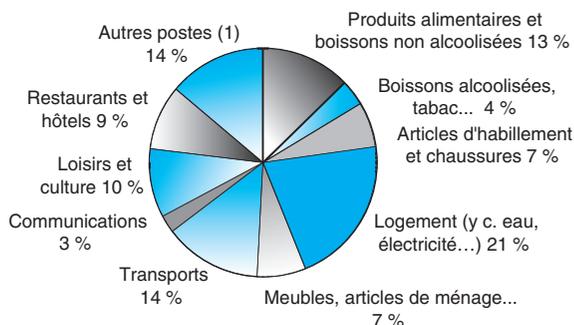
« Portrait économique de l'Union européenne 2002 », *Panorama de l'Union européenne*, Eurostat, Thème 2 – Économie et finances, édition 2002.

« Le logement en Europe », ministère de l'Équipement, des Transports, du Logement, du Tourisme et de la Mer, en ligne sur le site www.logement.equipement.gouv.fr.

« Bilan 2003 », *CNC info*, Centre national de la cinématographie, n° 290, en ligne sur le site www.cnc.fr.

Graphique 1

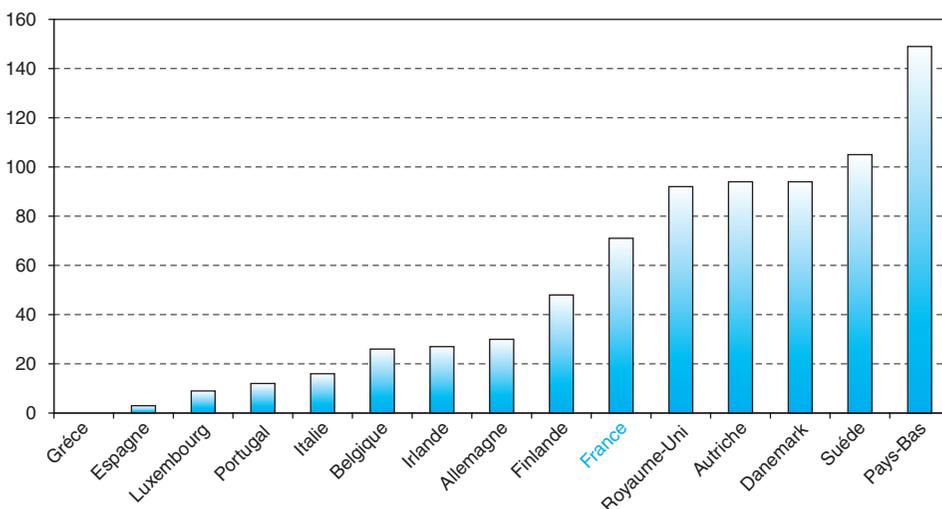
Structure des dépenses de consommation dans l'Union européenne en 2000
En % de la consommation totale



(1) Y compris santé et enseignement (à la charge des ménages).
Source : Eurostat.

Graphique 2

Nombre de logements sociaux pour 1 000 habitants dans l'Union européenne vers 2000



Source : ministère de l'Équipement, des Transports, de l'Aménagement du territoire, du Tourisme et de la Mer, DGUHC.

Tableau 1

Panorama mondial de la fréquentation cinématographique

	Nombre d'entrées (en millions)			Indice de fréquentation (1)		
	2001	2002	2003	2001	2002	2003
Allemagne	177,9	163,9	149,0	2,2	2,0	1,8
Australie	92,5	92,5	90,0	5,1	4,7	4,5
Espagne	146,8	140,7	136,5	3,7	3,4	3,3
États-Unis	1 487,3	1 639,3	1 574,0	5,3	5,7	5,4
France	187,2	184,2	174,2	3,2	3,2	3,0
Italie	110,0	111,5	109,3	1,9	1,9	1,9
Japon	163,3	160,8	162,3	1,3	1,3	1,3
Royaume-Uni	155,9	175,9	167,3	2,6	2,9	2,8

(1) Nombre moyen de visites par habitant.

Source : Centre national de la cinématographie.

Selon les premières estimations, l'Union européenne compte près de 381 millions d'habitants au 1^{er} janvier 2004 (*tableau 1*). Avec la population des dix pays qui intègrent l'Union le 1^{er} mai 2004, ce nombre passe à 455 millions. Elle représente ainsi 8 % de la population mondiale au lieu de 6 % et reste au troisième rang mondial, loin derrière la Chine et l'Inde, comprenant chacune plus d'un milliard d'habitants, et devant les États-Unis (295 millions).

Parmi les dix nouveaux membres, la moitié comportent moins de 2,5 millions d'habitants. La Lituanie et la Slovaquie en ont respectivement 3,4 et 5,4 millions. La République tchèque et la Hongrie en comptent chacune environ 10 millions. Enfin, un pays, la Pologne, comprend à lui seul plus de la moitié de l'ensemble des nouveaux européens (38 millions). Il se classera au 6^e rang des pays les plus peuplés de l'Union européenne élargie. Ces six pays composeront 75 % de la population totale tandis que les dix-neuf autres n'en représenteront qu'un quart.

Pour la seule Europe des Quinze, l'accroissement total de la population pour 2003 devrait atteindre 1,3 million de personnes contre 1,6 l'année précédente. Ce ralentissement s'explique par une baisse aussi bien du solde migratoire (- 277 000) que du solde naturel (- 15 000). Pour l'ensemble des dix nouveaux membres, la population devrait diminuer (- 60 000), principalement en raison d'un solde naturel négatif. En effet, dans huit pays sur dix, le nombre des décès est supérieur à celui des naissances. Dans l'Union à quinze, seuls trois pays sont dans ce cas.

L'indicateur conjoncturel de fécondité euro-

péen s'établit à 1,47 enfant par femme en 2002 (*tableau 2*). C'est en Irlande qu'il est le plus élevé (2,01), suivie de la France (1,88). Pour cette même année, parmi les dix pays venant d'adhérer à l'Union, Chypre présente l'indicateur le plus fort (1,57) et la République tchèque le plus faible (1,17).

La tendance à la baisse du nombre des mariages se poursuit : 1,9 million ont été célébrés en 2000 contre 1,8 en 2001 et en 2002. Pour le nombre de divorces, la tendance est inverse avec une légère hausse d'environ 10 000 entre 2000 et 2002.

Figurant parmi les plus bas du monde, le **taux de mortalité infantile** européen continue de régresser et en 2002, il atteint en moyenne 4,5 décès d'enfants de moins d'un an pour mille naissances vivantes. En Suède, où ce taux est déjà très faible depuis longtemps, il franchit un nouveau seuil et devient inférieur à 3. Dans les autres pays de l'Europe des Quinze, ce taux oscille entre 3 et moins de 6, tandis qu'il varie de 3,9 (Slovénie) à 9,8 (Lettonie) au sein des pays alors en passe d'adhérer.

L'espérance de vie à la naissance poursuit sa progression : en 2002, elle est estimée en moyenne à 75,5 ans pour les hommes et 81,6 ans pour les femmes. Depuis 1980, les premiers ont gagné 5 ans, les secondes 4,4 ans. Parmi les dix pays alors en voie d'adhésion, Chypre et Malte détiennent les espérances de vie à la naissance les plus longues : respectivement 76,1 ans et 75,8 ans pour les hommes et 81,0 ans et 80,5 ans pour les femmes. Dans cinq pays en revanche, elle est inférieure à 70 ans pour les hommes et dépasse à peine 65 ans dans l'un d'entre eux, l'Estonie. Pour les femmes, la longévité la plus courte se rencontre en Hongrie (76,6 ans).

DÉFINITION

Taux de mortalité infantile - Le taux de mortalité infantile représente le rapport des décès d'enfants de moins d'un an survenus au cours d'une année au nombre de naissances vivantes de la même année.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Premiers résultats de la collecte de données démographiques pour 2002 en Europe », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 20/2003.

« Premières estimations démographiques pour 2003 », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 1/2004.

« L'Union européenne élargie : quinze + dix = 455 », *Population et sociétés*, Ined, n° 398, février 2004.

Tableau 1
Évolution de la population dans les pays de l'Union européenne en 2003

	Population au 01/01/2004 (en milliers)	Naissances vivantes	Décès	Solde naturel (1)	Solde migratoire (1)	Accroissement total
	Taux pour 1 000 habitants					
Allemagne	82 545,1	8,6	10,4	- 1,8	1,9	0,1
Autriche	8 091,9	9,5	9,6	0,0	3,1	3,1
Belgique	10 396,7	10,7	10,2	0,6	3,4	3,9
Danemark	5 397,6	12,0	10,7	1,3	1,3	2,6
Espagne	40 977,6	10,7	9,0	1,7	5,5	7,2
Finlande	5 220,2	10,8	9,2	1,6	1,1	2,7
France (2)	59 895,5	12,7	9,2	3,5	1,0	4,5
Grèce	11 046,9	9,3	9,4	- 0,1	2,7	2,6
Irlande	4 024,6	15,5	7,3	8,3	7,0	15,3
Italie	57 481,6	9,4	10,3	- 0,8	3,6	2,8
Luxembourg	450,8	11,5	8,5	3,0	2,5	5,6
Pays-Bas	16 257,6	12,6	8,8	3,8	0,2	4,0
Portugal	10 479,8	10,8	9,9	0,9	6,1	6,9
Royaume-Uni	59 517,9	11,6	10,2	1,4	1,7	3,2
Suède	8 974,9	11,0	10,4	0,6	3,2	3,8
Union européenne (3)	380 758,8	10,6	9,8	0,8	2,6	3,4
Nouveaux pays membres (3)	74 141,1	9,2	10,4	- 1,2	0,4	- 0,8

Note : les chiffres de ce tableau sont des estimations, basées sur les données mensuelles provisoires disponibles aux environs du 1^{er} décembre 2003.
 (1) Y compris les corrections dues aux redressements censitaires, aux vérifications de registres, qui ne peuvent pas être repérées comme naissances, décès ou migrations.
 (2) France métropolitaine.
 (3) Au 1^{er} janvier 2004, l'Union européenne compte quinze membres. Le 1^{er} mai 2004, dix nouveaux pays la rejoignent : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République tchèque, Slovaquie et Slovénie.

Source : Eurostat.

Tableau 2
Quelques indicateurs démographiques en 2002

	Mariages (1)	Indicateur conjuncturel de fécondité	Naissances hors mariage (2)	Mortalité infantile (3)	Espérance de vie à la naissance	
					Hommes	Femmes
Allemagne	4,7	1,40	25,0	4,3	74,8 **	80,8 **
Autriche	4,5	1,37	33,8	4,1	75,6 *	81,6 *
Belgique	3,9	1,64	27,5 *	4,9	74,5 *	80,8 *
Danemark	6,9	1,73	44,6	4,4	74,7	79,2
Espagne	5,1 *	1,25	19,0 *	3,4	75,7	83,1
Finlande	5,2	1,72	39,9	3,0	74,9	81,5
France (4)	4,7	1,88	43,7 *	4,5	75,6	82,9
Grèce	5,2	1,25	3,9	5,9	75,4	80,7
Irlande	5,1	2,01	31,1	5,1	73,0	78,5
Italie	4,7	1,26	10,0 *	4,7	76,8	82,9
Luxembourg	4,5	1,63	23,2	5,1	75,3 *	80,8 *
Pays-Bas	5,5	1,73	28,9	5,1	75,9	80,6
Portugal	5,4	1,42	25,5	5,0	73,4	80,4
Royaume-Uni	4,8 *	1,64	40,6	5,3	75,7 *	80,4 *
Suède	4,3	1,65	56,0	2,8	77,7	82,1
Union européenne	4,8	1,47	28,6 *	4,5	75,5 *	81,6 *

Note : les chiffres en italiques sont soit des données provisoires soit des estimations.

* données de 2001 ; ** données 1998/2000.

(1) Pour 1 000 habitants.

(2) Pour 100 enfants nés vivants.

(3) Pour 1 000 enfants de moins d'un an nés vivants.

(4) France métropolitaine.

Source : Eurostat.

Selon les estimations de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) pour l'année 2002, près de 57 millions de décès ont été enregistrés dans le monde, dont 10,5 chez des enfants de moins de 5 ans, soit presque 20 % de la mortalité totale. Sur le plan mondial, des progrès remarquables ont toutefois été accomplis depuis 1970, année où plus de 17 millions d'enfants étaient décédés : le taux de mortalité est en effet passé de 147 pour mille naissances vivantes à environ 80 pour mille. La plupart des décès juvéno-infantiles estimés en 2002 (98 %) ont touché des enfants vivant dans des pays en développement et ils sont principalement dus aux maladies infectieuses et parasitaires. Ainsi, après les pathologies périnatales, première cause de décès (23 %), viennent les infections respiratoires basses (18 %), les maladies diarrhéiques (15 %) et le paludisme (11 %). Au 7^e rang, l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) entraîne près de 4 % des décès d'enfants de moins de 5 ans (*tableau 1*). Parmi les pays en développement subsistent de forts contrastes : en Chine, par exemple, moins de 10 % des décès se produisent avant l'âge de 5 ans contre 40 % en Afrique. Sur ce continent, particulièrement frappé par l'épidémie due au VIH, la mortalité juvéno-infantile est plus forte aujourd'hui qu'il y a dix ans.

Chez les adultes âgés de 15 ans ou plus, le nombre de décès a atteint 45 millions en 2002 dont près des trois quarts (32 millions) ont été provoqués par des maladies non transmissibles. Parmi celles-ci, un peu plus de la moitié sont des affections cardio-vasculaires. Dans les pays développés, les cardiopathies et les accidents vasculaires cérébraux constituent les deux premières causes de mortalité et représentent 36 % des décès, le taux étant plus élevé chez les hommes que chez les femmes. Dans les pays en

développement, les maladies cardio-vasculaires ont fortement progressé et se classent désormais parmi les principales causes de décès.

Un dixième des adultes (4,5 millions) est décédé des suites de traumatismes. Plus de 3 millions des personnes ayant succombé des suites de leurs blessures étaient des hommes, qui sont davantage exposés aux traumatismes dus aux accidents de la route ainsi qu'aux actes de violence et de guerre.

Sur les 7,1 millions de décès imputables au cancer dans l'ensemble de la population mondiale, 17 % sont attribués au seul cancer du poumon et pour les trois quarts, chez des hommes (*tableau 2*). Il est estimé que 1,2 million de malades sont décédés d'un cancer du poumon en 2002, soit une augmentation de près de 30 % par rapport à 1990. Le cancer de l'estomac qui était la première cause de mortalité par cancer dans le monde a lui reculé partout et il est maintenant à l'origine de 850 000 décès par an. Au 3^e et 4^e rang, viennent le cancer du foie et le cancer colorectal. Chez les femmes, c'est le cancer du sein qui entraîne le plus de décès.

Pour sa part, l'infection par le VIH a été responsable de 3 millions de décès dont près de 80 % sont survenus en Afrique subsaharienne. Dans cette région, cette infection provoque plus de 6 000 décès par jour et a entraîné un retournement de tendance dans la mortalité des adultes et l'espérance de vie. Les pays africains constituent ainsi une exception notable à la hausse de l'espérance de vie à 15 ans, qui a progressé de 2 à 3 ans presque partout dans le monde depuis 1980. C'est aussi le cas de certains pays d'Europe de l'Est, surtout ceux qui constituaient l'ancienne Union soviétique, où elle a reculé de 4,2 ans pour les hommes et de 1,6 an pour les femmes sur la même période.

POUR EN SAVOIR PLUS

« Rapport sur la santé dans le monde 2004 – VIH/SIDA : changer le cours de l'histoire », Organisation mondiale de la santé, 2004.

« Rapport sur la santé dans le monde 2003 – Façonner l'avenir », Organisation mondiale de la santé, 2003.

« Surveillance du VIH/sida en Europe », *Rapport du 1^{er} semestre 2003*, EuroHIV – Centre européen pour la surveillance épidémiologique du Sida, n° 69, décembre 2003.

Tableau 1

Principales causes de décès chez les enfants de moins de 5 ans dans les pays en développement en 2002

	Nombre (en milliers)	Part de chaque cause (en %)
Pathologies périnatales	2 375	23,1
Infections respiratoires basses	1 856	18,1
Maladies diarrhéiques	1 566	15,2
Paludisme	1 098	10,7
Rougeole	551	5,4
Anomalies congénitales	386	3,8
VIH	370	3,6
Coqueluche	301	2,9
Tétanos	185	1,8
Malnutrition protéino-énergétique	138	1,3
Autres	1 437	14,0
Ensemble	10 263	100,0

Source : OMS.

Tableau 2

Principales causes de décès dans l'ensemble du monde en 2002

En milliers

	Ensemble		Hommes		Femmes	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Affections transmissibles, périnatales, et nutritionnelles	18 416	32,3	9 477	31,6	8 938	33,0
Maladies infectieuses et parasitaires	11 122	19,5	5 968	19,9	5 154	19,0
dont : <i>tuberculose</i>	1 605	2,8	1 055	3,5	550	2,0
<i>VIH/sida</i>	2 821	4,9	1 532	5,1	1 290	4,8
<i>paludisme</i>	1 222	2,1	585	2,0	637	2,4
Infections des voies respiratoires	3 845	6,7	1 931	6,4	1 914	7,1
Affections périnatales	2 464	4,3	1 368	4,6	1 096	4,0
Carences nutritionnelles	475	0,8	210	0,7	264	1,0
Affections non transmissibles	33 424	58,6	16 992	56,7	16 432	60,7
Tumeurs malignes	7 106	12,5	3 963	13,2	3 144	11,6
dont : <i>cancer du poumon</i>	1 239	2,2	886	3,0	353	1,3
<i>cancer de l'estomac</i>	849	1,5	523	1,7	326	1,2
<i>cancer du sein</i>	477	0,8	3	n.s.	474	1,8
Maladies cardio-vasculaires	16 655	29,2	8 074	27,0	8 581	31,7
dont : <i>cardiopathie ischémique (infarctus)</i>	7 168	12,6	3 779	12,6	3 389	12,5
<i>maladies cérébro-vasculaires</i>	5 494	9,6	2 540	8,5	2 954	10,9
Affections des voies respiratoires	3 696	6,5	1 909	6,4	1 788	6,6
Maladies de l'appareil digestif	1 963	3,4	1 091	3,6	872	3,2
Traumatismes	5 188	9,1	3 480	11,6	1 708	6,3
Non intentionnels	3 562	6,2	2 317	7,7	1 245	4,6
dont : <i>accidents de la route</i>	1 192	2,1	869	2,9	323	1,2
Intentionnels	1 626	2,9	1 164	3,9	462	1,7
dont : <i>auto-infligés (suicides)</i>	877	1,5	549	1,8	328	1,2
<i>violence</i>	559	1,0	444	1,5	114	0,4
<i>fait de guerre</i>	178	0,3	161	0,5	18	0,1
Toutes causes	57 027	100,0	29 949	100,0	27 078	100,0

n.s. : non significatif.

Source : OMS.

En 2001, dans l'Union européenne, la part des *dépenses de protection sociale* représente 27,5 % du produit intérieur brut (PIB), en hausse de 0,2 point par rapport à 2000 (*graphique 1*). Ces dépenses croissent un peu plus vite que le PIB, phénomène qui touche la grande majorité des pays. Les progressions les plus importantes s'observent en Grèce, au Luxembourg et au Portugal (+ 0,9 point) ainsi qu'en Belgique (+ 0,7 point). Seule l'Espagne enregistre une baisse (- 0,1 point).

Au cours de la période 1992-2001, les dépenses de protection sociale par habitant dans l'ensemble de l'Union, augmentent en termes réels d'environ 1,9 % par an. Cette croissance est surtout marquée au Portugal (6,3 % par an), en Grèce (5,6 %), en Irlande (4,7 %) et au Luxembourg (4,1 %). En revanche, en Finlande, aux Pays-Bas et en Suède, elle est inférieure à 1 %.

Parmi les *prestations sociales*, les dépenses de vieillesse et survie restent prédominantes : 46 % en 2001 (*tableau 1*), soit 12,2 % du PIB. Entre 1992 et 2001, elles progressent de 27,1 % à prix constants, soit 2,7 % en moyenne par an. Confrontés au vieillissement de la population (au sein de l'Union, la part des personnes âgées de 60 ans ou plus est passée de 20,2 % en 1992 à 21,6 % en 2001), plusieurs pays sont en train de mettre en place des réformes des systèmes de retraite, dont les effets devraient progressivement se faire sentir. Les prestations de maladie et soins de santé, qui constituent un peu plus de 28 % du total, augmentent sur la même période de 22,3 % en termes réels. Cette évolu-

tion reflète, entre autres, les efforts entrepris par certains États membres pour rendre l'accès aux soins de santé universel. Par exemple, en 1998, la Suède rend gratuits les frais médicaux pour les enfants au niveau des conseils municipaux. Pour leur part, les prestations liées au chômage (6,2 % de l'ensemble) diminuent de 13,7 % en termes réels entre 1992 et 2001, soit une baisse de 1,6 % par an en moyenne. Cette diminution résulte d'une amélioration progressive de la situation économique et des réformes du système d'indemnisation dans un certain nombre de pays (limitation de la durée de versement, changement des conditions d'accès...). Les principales sources de financement de la protection sociale en Europe sont les cotisations sociales (60,5 % du total des recettes en 2001), puis les contributions publiques alimentées par les impôts (36,0 %). Cette moyenne masque des différences importantes entre les pays. Ainsi, la part provenant des cotisations sociales dépasse 70 % en Belgique (*graphique 2*) tandis que les impôts constituent la part principale de financement au Danemark (62,6 %). Ces divergences sont le fruit de l'histoire et des logiques institutionnelles des systèmes de protection sociale de chaque pays. Elles s'atténuent peu à peu avec l'accroissement du financement fiscal dans les pays où il était faible comme en France et au Portugal par exemple. Entre 1992 et 2001, la part des contributions publiques s'accroît (+ 4,6 points) au détriment de celle des cotisations sociales (- 4,0 points).

DÉFINITIONS

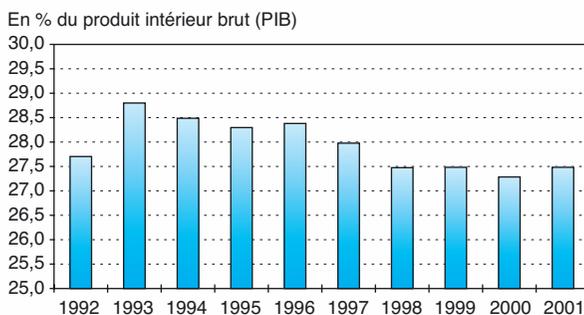
Dépenses de protection sociale - Les dépenses de protection sociale comprennent la fourniture des prestations sociales, les coûts administratifs et autres dépenses (par exemple les intérêts payés aux banques). La fourniture de prestations en représente l'essentiel.

Prestations sociales - Elles couvrent l'ensemble des interventions d'organismes publics ou privés visant à soulager les ménages et les personnes de la charge d'un ensemble défini de risques et de besoins associés à la vieillesse, à la maladie, à la maternité et à la famille, à l'invalidité, au chômage... Elles sont classées selon huit fonctions.

POUR EN SAVOIR PLUS

« La protection sociale en Europe », *Statistiques en bref*, Eurostat, Thème 3 – Population et conditions sociales, n° 6/2004.

Graphique 1
Dépenses de protection sociale dans l'Union européenne



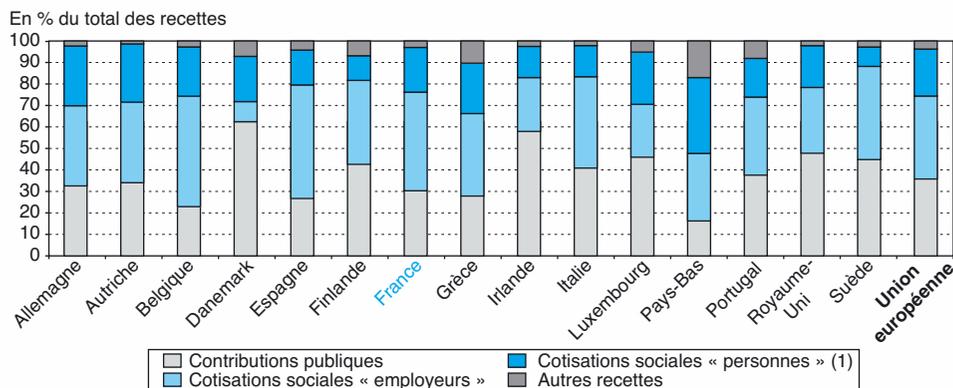
Source : Eurostat-SESPROS.

Tableau 1
Prestations sociales dans les pays de l'Union européenne par groupe de fonctions en 2001
En % du total des prestations

	Vieillesse, survie	Maladie, soins de santé	Incapacité	Famille, enfants	Chômage	Logement, exclusion sociale
Allemagne	42,4	28,8	7,7	10,4	8,2	2,5
Autriche	49,5	24,7	8,1	10,6	5,0	2,1
Belgique	43,7	25,0	9,0	9,1	11,7	1,6
Danemark	38,0	20,3	12,5	13,3	10,0	6,0
Espagne	45,3	30,0	7,6	2,6	12,9	1,7
Finlande	36,6	24,5	13,7	12,1	9,8	3,3
France	43,7	29,2	6,0	9,5	7,1	4,4
Grèce	51,3	25,8	5,0	6,9	6,0	5,1
Irlande	24,8	43,4	5,2	12,5	8,3	5,8
Italie	62,3	26,1	5,7	4,0	1,6	0,3
Luxembourg	39,4	25,4	14,2	16,8	2,5	1,6
Pays-Bas	41,8	30,4	11,6	4,4	5,0	6,8
Portugal	45,8	31,3	12,3	5,6	3,6	1,3
Royaume-Uni	46,5	28,1	9,4	6,8	2,9	6,3
Suède	39,1	29,2	12,4	9,6	5,6	4,3
Union européenne	46,0	28,2	8,0	8,0	6,2	3,6

Source : Eurostat-SESPROS.

Graphique 2
Recettes de protection sociale par type en 2001



(1) Salariés, travailleurs indépendants, retraités ou autres personnes.

Source : Eurostat-SESPROS.

